

## Possibilité de 300,000 vaccins Ottawa se prépare à faire face à la grippe

par André CHENIER

L'alerte règne également au Canada à la suite de l'apparition, aux USA, de quelques cas de grippe porcine, cette fameuse grippe "espagnole" qui a peut-être fauché 20 millions de vies de par le monde en 1918-1919 et qui vient de provoquer un branle-bas de combat chez nos voisins du sud.

À Ottawa, le Comité consultatif national des agents immunisants s'est réuni mardi pour évaluer la situation et faire ses recommandations au gouvernement. On s'attendait hier à ce que le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, fasse état des intentions fédérales en la matière durant la période de questions aux Communes mais le ministre s'est limité à renvoyer à la semaine prochaine la question d'un programme de vaccination globale

comme celui que le président Ford a recommandé au Congrès américain.

M. Lalonde devait toutefois communiquer dès hier soir avec tous les ministres provinciaux de la Santé. Habituellement, ce sont les provinces qui ont la responsabilité dans ce domaine bien que le gouvernement fédéral intervienne lorsqu'une menace d'épidémie vient de l'étranger.

Pour le moment, le ministre Lalonde se refuse à recourir à des moyens aussi radicaux parce que, explique-t-il, aucun cas de cette maladie n'a jusqu'ici été signalé au Canada. Il a précisé qu'il n'existe présentement aucun stock de vaccin disponible dans le monde et que de toute façon, l'institut Armand Frappier de Montréal ne pourrait fabriquer que 300,000 doses d'ici l'automne, époque à laquelle

l'épidémie est susceptible de se développer.

Le gouvernement canadien étudie pour l'instant la question, en consultation avec les autorités américaines et britanniques et l'Organisation mondiale de la Santé.

Il est vraisemblable aussi que le ministère de la Santé s'appuiera, en la matière, sur l'opinion d'un de ses représentants à la session d'urgence que tenait hier et aujourd'hui le Centre for Disease Control à Atlanta, en Géorgie.

Le Dr Furez, coordonnateur des produits biologiques au ministère de la Santé, a assisté à cette assemblée, de même que le Dr Armand Boudreau, virologue de l'institut Armand-Frappier. Cette institution montréalaise fabrique, on le sait, les vaccins anti-grippe au Canada.

Par précaution, les laboratoires de l'OMS ont commencé à préparer du vaccin contre la grippe porcine à Atlanta, en Géorgie, et à Londres. L'institut Armand-Frappier possède également une souche de ce virus à Montréal et se dispose à produire le vaccin en quantité sur décision du ministère de la Santé.

"Il est possible que nous produisions ce vaccin spécifique ou que nous y incorporions la souche Victoria, d'indiquer à LA PRESSE le Dr Lussier. Tout dépend de ce qui sera décidé à Washington et à Ottawa."

Aux USA, les laboratoires Parke Davis, Merck, Sharp and Dohme, Richardson-Merrell se disposent à produire, à partir d'embryons de poulet, les quelque 210 millions de doses qui seraient nécessaires à un programme de vaccination global.



## Le clown des Jeux

Les Jeux ont un clown. Précisons pour ceux qui avaient l'impression que c'était déjà fait: un vrai clown. Evadé de Barnum and Bailey, après cent métiers, il arrive à Montréal dans ses culottes bouffantes pour faire rire les Jeux. À Ronald King qui l'a rencontré, Paillasse a parlé des mandarins chinois et de la géométrie du rire. Il a parlé aussi du cirque. Il connaît bien tous les cirques et il dit qu'ils sont en train de mourir de tristesse et de sérieux. Libérez les clowns! Qu'on les laisse piouetter dans les stades, qu'ils fassent pleuvoir des confettis sur les chronomètres, qu'ils se cachent derrière les miroirs pour renvoyer l'image de gu-gusse au champion qui contemple son nombril.

Bien sûr, Paillasse ne connaît pas encore très bien le grand cirque olympique. Mais il se doute que, comme les autres, il s'est un peu figé sous ses chapiteaux de béton. "Il n'y a pas de raison, dit Paillasse, il n'y a pas de raison pour ne pas s'amuser. Après tout, les athlètes sont des enfants..."

— page B 1

## Les femmes, c'est pas pareil

PAR LYSIANE GAGNON

### "Oui, j'ai pleuré, mais chez moi toute seule"

— 6 —

La recette? Toujours la même: "Ne jamais laisser transparaître son émotivité, être deux fois plus objective, deux fois plus rationnelle, deux fois mieux documentée. On peut faire des colères, à condition que ce soient des colères froides, logiques et cohérentes."

Pourtant — et ces femmes hauts fonctionnaires que nous avons interviewées sont bien placées pour le savoir — l'univers du travail masculin n'est pas toujours rationnel — au contraire, disent-elles toutes, pour avoir constaté de près le caractère mythique de la "rationalité masculine". "Au contraire, disent-elles, "ils" sont si souvent hy-

persensibles, susceptibles, vulnérables et émotifs..."  
C'est bien normal, d'ailleurs. Mais...

Mais une femme qui, là où un homme donnerait des coups de poing sur la table, s'exprimerait de la façon qui lui viendrait naturellement, en pleurant par exemple, se-

rait à jamais déconsidérée. "Oui, j'ai pleuré, disent plusieurs, mais après, chez moi, toute seule."

Mais une femme qui déciderait de quitter un poste parce qu'il ne l'intéresse plus sur le plan professionnel serait soupçonnée de le quitter pour des raisons personnelles: "Ça doit être à cause de son

mari", ou "Peut-être qu'elle est enceinte?"

Mais l'arrivée d'une femme dans un milieu de travail masculin débalance l'ordre des choses. "J'ai déjà eu un supérieur incapable de m'adresser la parole tant il était timide", dit une femme qui est pourtant la discrétion même. Une autre: "Il y en a qui n'arrivent ja-

mais à s'habituer à travailler avec une femme."

"Avec ceux-là, ajoute-t-elle, j'utilise mon charme", et elle sourit comme pour s'en excuser, comme pour dire que c'est la seule arme qui lui reste, une fois épuisés tous les arguments rationnels.

Voir LES FEMMES, page A 8

## L'eau monte encore

Le dégel est brutal cette année et le niveau de l'eau s'élève et continuera de s'élever au cours des prochains jours dans plusieurs rivières près de Montréal: la rivière des Mille-Isles, la rivière des Prairies et surtout la rivière Richelieu où les inondations sont les plus importantes depuis les dix, voire les trente dernières années. Les antiques moyens de locomotion ont repris leurs droits, la crue ayant déjà bloqué certaines routes. Hier, c'était jour de congé dans la plupart des écoles (pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le dégel) et les enfants ont profité des circonstances pour se promener. Les riverains du Richelieu espèrent cette année (comme ils espéraient aussi les autres années) connaître enfin leur dernière inondation, des travaux devant être entrepris cet été pour tenter de régulariser le débit.

— page A 3



## ITALIE

Au congrès qu'elle a tenu cette semaine, alors qu'une grave crise secoue l'Italie, la démocratie chrétienne a dû changer ses habitudes et a finalement choisi comme secrétaire général le candidat du changement et de l'ouverture, M. Zaccagnini. Mais, souligne notre collaborateur spécial, Louis-Bernard Robitaille, il s'agit d'une stratégie de changement prudent.

— page D 1

## SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 6 à B 10  
Bandes dessinées: C 8  
Cinéma: B 8  
Décès, naissances, etc.: D 11  
Economie: C 1 à C 6  
Editorial: A 4  
Etes-vous observateur?: C 3  
Horoscope: A 12  
Informations étrangères: D 1, D 2  
Jardins et maisons: D 9  
Loisirs et récréation: C 8  
Médecine d'aujourd'hui: A 12  
MICK JAGGER: C 11  
Mon œil sur Montréal: A 11  
"Mot-mystère": C 8  
Mots croisés: C 13  
Page des lecteurs: A 5  
Petites annonces: C 10 à C 13, D 3 à D 10  
Radio et télévision: C 9  
Sports: B 1 à B 5  
Vivre aujourd'hui: A 10 à A 12



Le président du Liban Soleiman Frangié.

## La fuite de Frangié, une autre étape

— page D 2

## ECONOMIE & FINANCES

- Robert Demers deviendra le prochain président de la Bourse de Montréal.
- Pétrocan au Vietnam?
- PROFIL DE MARCHÉ  
Les vendeurs itinérants d'aspirateurs contrôlent 60 pour cent du marché avec seulement 30 pour cent des ventes.
- LES TRANSPORTS  
La grève chez Bombardier oblige la CTCUM à interrompre la révision des rames de métro.
- La situation du logement s'est améliorée en 1975.

— Cahier C

## FRONT COMMUN

La journée d'hier a été fertile en rebondissements dans le conflit de la fonction publique:

• Retardant d'au moins une semaine le dépôt d'une loi spéciale, le ministre Oswald Parent a convoqué la table centrale pour négocier les clauses pécuniaires à compter de lundi. Tandis qu'il confirmait l'existence d'un désaccord entre le gouvernement et les commissions scolaires, il acceptait d'entreprendre aujourd'hui des négociations intensives dans le secteur des cégeps (professeurs et employés de soutien).

• Alors qu'on vient d'enregistrer un certain déblocage dans le secteur des affaires sociales, le Cartel des organismes professionnels de santé (dont 15,000 des 20,000 membres sont des infirmières, a de son côté, présenté des concessions importantes sur plusieurs points en vue de ce qu'il appelle le "sprint final".

• Pendant ce temps, 120,000 syndiqués du secteur public, selon le Front commun CSN-CEQ-FIQ, ont participé à une grève de 24 heures. La région de Montréal, surtout en ce qui regarde les écoles, a cependant été moins durement touchée que lundi.

— page A 6

# Bellemare: "Ils ont essayé de m'avoir..." La fusion UN-PNP: une nécessité politique selon Choquette

QUEBEC (PC) — L'Union nationale devra songer à un rapprochement avec le Parti national populaire (PNP), sinon elle risque de demeurer éternellement un tiers-parti marginal, averti hier, le chef du PNP et député d'Outremont, M. Jérôme Choquette.

M. Choquette commentait lors d'une conférence de presse à ses bureaux de Québec le refus du chef de l'Union nationale, de poursuivre les démarches en vue d'un rapprochement entre les deux formations politiques.

"M. Bellemare devrait se rappeler qu'au départ, l'Union nationale est complètement exclue des 40 comtés de l'île de Montréal et de la région métropolitaine, ce qui la maintient au rang de parti marginal, a commenté M. Choquette. Cela démontre le grand besoin de rapprochement du parti unioniste".

Le chef du PNP a rappelé que la proposition écrite de fusion entre les deux partis, PNP et UN, demeurait "sur la table" car cette fusion est une nécessité politique pour le bien de l'ensemble des Québécois.

Tard mercredi soir, des pourparlers avaient été engagés entre d'une part MM. Choquette et Fabien Roy (Beauce sud), et d'autre part MM. Maurice Bellemare et Jean-Paul Cloutier, dans un hôtel de Québec.

Les représentants du PNP

avaient proposé un protocole d'entente en 11 points, mais les négociations ont échoué sur trois des points considérés comme essentiels par les deux partis!

— le nom du nouveau parti politique à naître. L'UN voudrait maintenir "Union nationale" tandis que le PNP propose "Parti national".

— la date du congrès au leadership, M. Bellemare le réclame en mai tandis que les députés du PNP le préfèrent en juin.

— La constitution d'un exécutif de 18 membres. M. Choquette voudrait que unionistes et gens du PNP y soient représentés également 9 de chaque côté, ce que M. Bellemare rejette avec vigueur.

### Bellemare

Le chef de l'Union nationale et député de Johnson a expliqué, hier, que les ponts étaient complètement rompus entre les deux partis politiques.

M. Bellemare, qui siégeait à la commission parlementaire, a ridiculisé le parti de M. Choquette devant la commission, distribuant même le texte du protocole d'entente aux députés libéraux présents en disant: "Ils ont essayé de m'avoir mais ils ne m'ont pas eu".

Tout au long de la séance de la commission, le chef unioniste a multiplié les quolibets à l'endroit des deux députés du PNP, MM. Choquette et Roy.

## Communications

# Hardy suggère la mise sur pied d'un groupe de travail bipartite

par Cyrille FELTEAU

Tout en réaffirmant la volonté du Québec de contrôler sur son territoire le développement des communications, le ministre des Communications du Québec, M. Denis Hardy, souhaite que son gouvernement puisse arriver à une entente avec celui d'Ottawa dans des délais relativement courts. A ce propos, il formulait hier, au cours d'une allocution devant les membres du Publicité-Club de Montréal, une suggestion "bien concrète": mettre sur pied un groupe de travail, constitué de fonctionnaires des deux gouvernements, dont le mandat serait de déterminer quelles sont les revendications particulières du Québec pour lesquelles des clarifications constitutionnelles pourraient être utiles. "Une fois ce premier jalon franchi, a déclaré M. Hardy, il nous sera alors plus facile d'envisager la question avec nos partenaires de la fédération".

Il apparaît au ministre québécois qu'il serait assez simple d'agir ainsi puisque le Québec a inscrit sa position dans le texte: Le Québec, maître d'oeuvre de la politique des communications sur son territoire. A partir de ce texte, dit-il, le groupe de travail proposé pourrait rapidement arriver à des conclusions qui seraient soumises aux deux ministres des Communications. Si ma suggestion était retenue, je serais disposé à y consacrer les efforts nécessaires de mon ministère pour que ce travail s'accomplisse dans un délai très court, trois à quatre mois tout au plus.

### Le câble

Quant au secteur de la cablodistribution et au conflit qu'il a suscité dans la région de Rimouski — à Mont-Joli — M. Hardy rappelle qu'il a déjà proposé un moratoire et il réitère sa proposition en suggérant, cette fois, certaines modalités. Faisant allusion à la cause soumise à la Cour d'appel et considérant le "sub-judice", le ministre dit qu'il aurait mauvaise grâce de présumer de son issue. Mais, à son avis, ces démêlés juridiques ne doivent pas se faire sur le dos des citoyens. Il lui apparaît donc important de faire en sorte que, d'ici à ce que les décisions juridiques soient rendues, d'une part, le service de cablodistribution à Rimouski et Mont-Joli soit d'une qualité normale, c'est-à-dire comparable à tout système moderne de cablodistribution et que, d'autre part, le service à Matane et dans la vallée de la Matapédia démarre dans les meilleurs délais.

Selon M. Hardy, pour en arriver à un tel résultat, les deux gouvernements pourraient convenir d'ajourner jusqu'au jugement de dernière instance les causes pendantes qui sont reliées à des saisies et poursuites, et

n'instituer aucune procédure incidente. Il serait également nécessaire que le ministère fédéral des Communications ne retarde plus, indûment, les permis nécessaires de Québec-Téléphone pour développer son réseau micro-ondes

prévu pour tous les cablodistributeurs de l'est du Québec. D'ailleurs, dans ce dernier cas, le ministre québécois comprend mal l'intervention d'Ottawa puisque le réseau projeté, sauf pour Rimouski et Mont-Joli, s'adresse à des cablodistributeurs qui détiennent tous des permis des deux organismes de réglementation.

M. Hardy s'est avoué aussi très surpris de prendre connaissance du refus de l'Office national du Film de distribuer au cablodistributeur de Rimouski et Mont-Joli ses documents audio-visuels; rien, dans sa loi, affirme-t-il, ne permet une telle discrimination, d'autant plus que les décisions judiciaires sur le statut du cablodistributeur en question envers l'organisme fédéral de réglementation ne sont pas rendues. "Je proteste avec véhémence contre un tel procédé, a déclaré M. Hardy, car l'Office national du Film est financé en bonne partie par les taxes des Québécois."

Globalement, en ce qui a trait à la radio-télédiffusion, le ministre a précisé que les revendications du Québec portent sur deux volets: 1) règlementation de la programmation (la publicité, la langue, le quota des productions québécoises, etc.); et 2) à cette fin et aussi pour assurer la meilleure distribution géographique possible, surveiller et contrôler le système québécois de radio-télédiffusion.

Tout en reconnaissant la compétence du gouvernement fédéral sur Radio-Canada, le Québec insiste pour que les objectifs que poursuit cette société soient en harmonie avec ceux que poursuit le Québec en radio-télévision. Dans cet esprit, M. Hardy estime que "Radio-Canada doit coordonner son plan de développement au Québec avec nous et ainsi le faire appuyer".

### Bell Canada

"Logique à l'égard de ses objectifs, a ajouté M. Hardy, le Québec revendique la modification complète du système de contrôle sur la compagnie Bell Canada et demande que cette compagnie soit soumise à la seule réglementation du Québec en ce qui concerne ses activités sur le territoire québécois. Selon le ministre des Communications, une telle solution soumettrait toutes les activités téléphoniques au contrôle provincial, ce qui est pratiqué dans six provinces à l'heure actuelle, et favoriserait l'unité nationale en rendant le service téléphonique au Québec plus conforme à la réalité économique et socio-culturelle du territoire et, en conséquence, en satisfaisant mieux les citoyens du Québec.

## Jeanne Sauvé se dit prête à discuter, mais... Pas question que le fédéral abandonne ses juridictions

par Jean PELLETIER de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Mme Jeanne Sauvé, ministre fédérale des Communications, est parvenue à lire dans les propos de son homologue québécois M. Denis Hardy, "une reconnaissance implicite par le Québec de la juridiction fédérale en matière de communications".

Bien que M. Hardy ait déclaré "qu'il est dans la logique des choses que le gouvernement du Québec sur son territoire soit le premier centre de décisions sur l'ensemble du secteur des communications", Mme Sauvé ne s'offusque pas et affirme au contraire "réagir positivement" à l'allocution du ministre québécois.

Réagir positivement, ça ne veut pas dire que le gouvernement fédéral accède aux revendications du Québec en matière de communications, loin de là. Le ministre Jeanne Sauvé se dit prête à reprendre les discussions avec le Québec et les autres provinces mais pas au prix d'un abandon des juridictions du gouvernement central.

Par conséquent il n'est nullement question que le gouvernement fédéral revise fondamentalement sa position au sujet de la cablodistribution. Le Québec d'autre part ne peut aspirer à être le seul sur son territoire à réglementer Bell Canada comme l'a réclamé hier M.

Hardy. Le fédéral considère que ce serait mettre en danger la qualité des services téléphoniques au Canada que de morceler le contrôle au niveau de chacune des provinces.

### Revendications inacceptables

Les revendications du Québec en matière de radio-télédiffusion apparaissent inacceptables aux yeux du ministre Jeanne Sauvé. Lorsque le ministre Denis Hardy réclame en effet le pouvoir de réglementer la programmation (la publicité, la langue, le quota de productions québécoises, etc.) à Radio Canada, Mme Sauvé répond que "ce pouvoir-là n'est pas accessible à un gouvernement provincial pas plus qu'il ne l'est du reste au gouvernement central qui ne décide pas de la programmation de Radio-Canada".

Au chapitre de la radio-télévision privée, secteur pour lequel M. Denis Hardy a réclamé hier le même type de juridiction que le Québec et les autres provinces mais pas au prix d'un abandon des juridictions du gouvernement central.

"Nous n'aboutirons pas tant que nous ne nous serons pas mis à table", déclarait hier Mme Sauvé qui, malgré les objections citées plus haut, estime qu'une entente est encore possible entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de communications.

## LA MÉTÉO

Une crête de haute pression dégagera le ciel d'ouest en est aujourd'hui. Demain, une perturbation ramènera des nuages et des averses sur la Québec.

### à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum: 0	Maximum: 4	Nuageux et averses	
Ensoleillé devenant nuageux en fin de journée			

### au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-12	2	Ensol. devenant nuageux	Nuageux et averses
Outaouais	0	4	Ensol. devenant nuageux	Nuageux et averses
Laurentides	-3	0	Ensol. devenant nuageux	Nuageux et averses
Cantons de l'Est	0	4	Ensoleillé	Nuageux et averses
Mauricie	-15	-3	Ensoleillé	Nuageux et averses
Québec	-5	2	Géné. ensoleillé	Nuageux et averses
Lac-Saint-Jean	-7	-3	Géné. ensoleillé	Nuageux et averses
Rimouski	-2	0	Géné. ensoleillé	Ennuagement
Gaspésie	-2	0	Géné. ensoleillé	Ennuagement
Baie-Comeau	-8	-3	Géné. ensoleillé	Ennuagement
Sept-Îles	-8	-3	Géné. ensoleillé	Ennuagement

### au Canada

Province	Adm. / Capitale	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Vancouver	4	8
Alberta	Edmonton	-6	5
Saskatchewan	Regina	-9	2
Manitoba	Winnipeg	4	10
Ontario	Toronto	3	8
Nouveau-Brunswick	Fredericton	3	8
Nouvelle-Écosse	Halifax	5	10
Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown	3	7
Terre-Neuve	Saint-Jean	3	10

## si vous partez...

aux États-Unis								
	Min.	Max.						
New York	8	18	Chicago	5	18	Nlle-Orléans	6	15
Washington	12	19	San Francisco	6	15	Miami	21	24
Boston	6	16						

### vers les capitales

Amsterdam	8	Londres	11	Stockholm	1
Athènes	17	Le Caire	25	Sydney	19
Berlin	2	Lisbonne	13	Tokyo	8
Bruxelles	8	Madrid	10	Tunis	15
Casablanca	17	Moscou	0	Vienne	9
Genève	8	Paris	9	Varsovie	4
Hong Kong	16	Rome	14		

### vers les plages

Acapulco	22	30	Bermudes	18	Nassau	
Mexico	9	26	Barbade		Rio de Janeiro	28

## Selon la Commission des relations de travail

# La CATCA ignore les intérêts de ses membres francophones

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — La Commission des relations de travail dans la fonction publique a sévèrement blâmé l'Association canadienne des contrôleurs aériens (CATCA) pour sembler "ignorer cavalièrement les intérêts de ses membres francophones".

Dans une décision majoritaire, la commission estime par ailleurs que par son refus de signer la version française de la convention collective conclue en août 1974 la CATCA va à l'encontre de l'esprit de la politique

fédérale concernant les deux langues officielles.

Ce jugement, que la commission a rendu plus tôt au cours du mois, porte sur une plainte individuelle logée par M. Jean-Luc Patenaude, qui soutient que la CATCA est coupable de discrimination envers ses membres francophones en refusant de signer la version française du contrat avec le Conseil du Trésor.

"De façon générale, ajoute-t-il, la CATCA est opposée à l'application du bilinguisme dans le secteur du contrôle aérien", en appuyant au maxi-

mum par exemple, les griefs formulés contre l'identification des postes bilingues, même au Québec.

Par ailleurs, deux des sept commissaires, MM. R. Doucet et E. Gosselin, se sont dissociés dans un rapport minoritaire de la décision de la commission.

Ils estiment plutôt que l'on doit ordonner au syndicat et à ses dirigeants de signer immédiatement la version française de la convention collective, ainsi que de mettre un terme à ses pratiques discriminatoires à l'égard de ses membres francophones, plus particulièrement en cessant son oppo-

sition, par le truchement de la procédure de griefs à l'identification et à l'établissement de postes bilingues.

Invité à commenter la décision de la commission, un porte-parole de l'Association des gens de l'air du Québec, qui rassemble la majorité des contrôleurs aériens Québec, s'est dit déçu qu'on ait pas donné entièrement raison au plaignant.

Il a toutefois affirmé que l'association continuerait de lutter pour obtenir justice pour les contrôleurs francophones en continuant ses représentations notamment auprès du Conseil du Trésor.

## La lutte à l'inflation

# Pépin réclame que toutes les compagnies d'assurance soient soumises aux mesures

OTTAWA (PC) — Le président de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Jean-Luc Pépin, a demandé au gouvernement qu'il soumette par décret toutes les compagnies d'assurance, qu'elles comptent ou non plus de 500 employés, aux directives anti-inflationnistes.

Jusqu'à maintenant, seules 13 sociétés d'assurance comptant au moins 500 employés étaient assujetties aux directives mais dans sa recommandation, M. Pépin fait remarquer que celles-ci ne comptent que pour 25 p. cent de la totalité des primes d'assurance souscrites au Canada et ne peuvent ainsi influencer suffisamment l'ensemble du marché des assurances pour y endiguer la hausse vertigineuse des primes.

En effet, il existe nombre de petites entreprises dans ce secteur, qui opèrent sur un plan régional, qui comptent moins de 500 employés et qui représentent pourtant les trois quarts des assurances de biens et responsabilité souscrites au Canada. Rien n'oblige présentement ces sociétés à ap-

pliquer les règlements de la Loi anti-inflation, concernant les prix.

M. Pépin fait remarquer que de nombreuses plaintes ont été formulées par le public depuis l'entrée en vigueur, en juillet dernier, de "hausse vertigineuses" des primes, qui sont appliquées à mesure que les polices individuelles sont renouvelées.

La commission fait siennes les observations qui lui ont été communiquées par le Département fédéral des assurances, qui conclut en substance que le nombre des employés n'est pas un critère valable d'évaluation de l'importance de la firme dans le secteur des assurances.

"Nous sommes donc d'avis, écrit en terminant M. Pépin, que, pour atteindre les objectifs du programme de lutte contre l'inflation, il faut soumettre toutes les sociétés d'assurance de biens et de responsabilité aux dispositions de la Loi anti-inflation."

C'est au cabinet des ministres que revient maintenant de prendre la décision, qui devrait être communiquée dans les prochains jours.

## Desrosiers ne voit rien de mal dans la liste des 225 avocats

L'attribution de contrats à des "professionnels" amis d'un parti politique est une pratique admise et commune à toutes les formations politiques, affirme le président du Parti libéral du Québec, Me Claude Desrosiers.

Selon lui, les "listes" existaient sous le régime de l'Union nationale avec la différence qu'elles se sont allongées sous le régime libéral. "Je me souviens, rappelle M. Desrosiers, que sous l'Union nationale, seulement une dizaine de notaires, à Montréal, se voyaient attribuer des contrats. Aujourd'hui, cette liste contient 150 noms environ avec le résultat que les dossiers sont beaucoup plus rapidement fermés. La population profite donc de ce système".

### Angélisme

Le président du PLQ avoue simplement que le gouvernement libéral procède probablement de la même façon dans le cas des avocats, des notaires, des architectes ou des ingénieurs. "Ce serait de l'angélisme que de prétendre le contraire. Cette politique est d'ailleurs pratiquée dans le secteur privé. Et le Parti québécois lui-

même emploie ses amis lorsqu'il a une cause à défendre ou un contrat à octroyer", ajoute le notaire Desrosiers.

A son avis, le PQ a soulevé une tempête dans un verre d'eau en distribuant aux journaux une liste d'avocats (225 noms) qui bénéficient des faveurs du gouvernement. "Cette liste a été établie en 1970. Elle n'est même pas à jour... Si le PQ veut savoir qui profite de la manne gouvernementale, qu'il consulte le livre des comptes publics. Tout y est! Il n'y a donc rien de secret dans cette histoire", de conclure le président du Parti libéral du Québec.

### Ceux qui refusent

Par ailleurs, certains "professionnels", comme Me Auguste Choquette, n'ont jamais profité des faveurs gouvernementales, même si leur nom apparaît sur les "listes" et si des mandats leur ont été offerts. "Je n'ai jamais voulu voir mon nom dans les livres des comptes publics et j'ai toujours refusé les mandats que me soumettaient les ministères du gouvernement québécois", nous a signalé Me Choquette.

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" — Enregistrement numéro 1400. — Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.40	RÉDACTION	285-7272
Lundi au vendredi	\$1.25	285-7070	
Samedi seulement	0.50*	ÉDITORIAL	285-7030
		PROMOTION	285-7100
		RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		PETITES ANNONCES (annonces classées)	
par porteur:	13 20 52	Commandes	285-7111
Lundi au samedi	\$18.80 \$33.60 \$67.20	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Lundi au vendredi	\$15.00 \$30.00 \$60.00	Pour changer ou annuler	285-7276
Samedi seulement*	\$13.00 \$26.00	du lundi au vendredi: 9h à 18:30h	
par courrier:		GRANDES ANNONCES	
Lundi au samedi	\$28.60 \$57.20 \$114.40	Détails	285-7202
Lundi au vendredi	\$21.45 \$42.90 \$85.80	National, Télé-Press, Vacances, voyages	285-7308
Samedi seulement*	\$10.01 \$20.02 \$40.04	Carrières et professions, nominations	285-7320
* Minimum de 28 semaines		COMPTABILITÉ	
Cité-Nord, par avion, 0.50*		Grandes annonces	285-8892
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 18h30 (Samedi: 9h à 13h).		Petites annonces	285-8891
285-8811			

## Bingos: seul le fisc a été fraudé

par Michel AUGER

Les habitués du traditionnel bingo paroissial n'ont pas à s'inquiéter puisque des vérifications régulières effectuées par la police de la CUM démontrent qu'ils en ont toujours pour leur argent.

C'est ce qu'a affirmé, hier à LA PRESSE, l'inspecteur Marcel Allard, responsable de la section des meurs et drogues de la police de la CUM, pour mettre fin à l'inquiétude des amateurs de ces soirées de jeux hebdomadaires depuis la publication de certains articles de presse alarmants faisant état de fraudes.

Le policier a cependant confirmé que plusieurs enquêtes effectuées par le détective Treflé Beauchamp avaient démontré que des organisateurs peu scrupuleux, dont deux curés de paroisses montréalaises, auraient omis de déclarer certains revenus, privant ainsi les coffres municipaux d'importantes sommes d'argent dues au titre de la taxe d'amusement.

Selon M. Beauchamp, les enquêtes qu'il mène depuis plus de cinq ans dans le domaine des bingos permettent d'affirmer que les amateurs n'ont pas à s'en faire. "Les chances des participants aux jeux sont là et les prix annoncés sont bel et bien distribués, a-t-il déclaré. Tout se déroule normalement, les organisateurs paroissiaux poursuivent, ont pris divers moyens pour éviter toute contestation."

### Pour des oeuvres charitables

Toutefois, ce sont des sommes de près de \$100.000 qui ont été détournées des coffres municipaux du fait que certains organisateurs trichaient sur le nombre véritable des participants à ces soirées de jeux destinées à remplir le compte en banque d'organisations de loisirs ou des fabriques.

Lorsque ces fraudes sont découvertes les responsables ont à subir les foudres de la loi, même si les sommes détournées servaient non pas à leur usage personnel mais plutôt à une oeuvre charitable.

C'est le cas notamment de deux des responsables des loisirs Saint-Esprit-de-Rosemont qui ont été condamnés, il y a quelques semaines, à purger dix jours de prison après avoir été trouvés coupables d'avoir détourné une somme de \$29.000 en taxes.

Les deux hommes ont pu purger leurs journées de prison durant les fins de semaines et ont été remplacés depuis au sein de l'organisation paroissiale. Celle-ci devra cependant rembourser le montant de la fraude à la Ville de Montréal, d'ici deux ans.

Trois autres causes semblables sont actuellement devant les tribunaux. Un comptable, employé de la Ville de Montréal, et qui dans ses moments de loisirs s'occupait du bingo hebdomadaire de la paroisse Saint-Mathieu-de-Rosemont est accusé d'avoir omis de remettre une somme de \$35.000. Cette somme qui avait été versée à la fabrique a depuis été remise à la Ville de Montréal.

Les curés des paroisses Saint-Bernardin, de Saint-Michel, et Sainte-Elizabeth-du-Portugal, dans le quartier Saint-Henri sont également accusés d'avoir "omis" de rapporter des taxes d'amusements, totalisant respectivement \$10.000 et \$12.000.

Les deux policiers interrogés hier par LA PRESSE n'ont pas voulu se prononcer sur certaines informations voulant que cette pratique de tricher le percepteur soit répandue au sein de plusieurs organismes à but non lucratif.

"Chaque fois que nous avons des raisons de croire qu'un crime a été commis, a déclaré l'inspecteur Allard, nous enquêtons aussitôt, quel que soit le statut social des personnes impliquées ou soupçonnées de l'être."



L'inondation peut être amusante comme nous le démontront ces deux fillettes qui ne semblent pas regretter l'école.

## Et l'eau n'a toujours pas cessé de monter...

"Depuis les 15 années que je demeure ici, jamais je n'ai vu l'eau monter autant. Cette année, j'ai été drôlement surpris d'autant plus que j'avais dit à ma femme que nous ne serions pas touchés par les inondations."

M. Douglas Richardson, qui demeure à quelques centaines de pieds de la rivière, au 985, boulevard Richelieu à Otterburn Park, vient lui aussi de goûter aux contretemps plus sérieux cette année encore, de la débacle de la Richelieu.

Notre homme, chaussé de bottes de pêcheur, prend quand même sa malchance avec un certain humour, avec, devrait-on dire, une philosophie d'homme résigné.

M. Richardson fait remarquer que le niveau de l'eau autour de sa demeure s'est élevé de 14 pouces depuis 24 heures.

"L'eau a dépassé le plancher de la maison de deux pouces, raconte-t-il, entouré d'enfants et de voisins venus s'enquérir de la situation et discuter un peu du sujet du jour. Depuis dimanche, ajoute-t-il, l'eau a monté à ce point que mon système de chauffage au mazout est devenu inutilisable, j'ai dû emprunter des chaufferettes électriques."

Tout le long de la Richelieu et de la rivière L'Acadie (la petite rivière de Montréal) la même situation se répète et plus. Et ce n'est pas fini puisque les ingénieurs des Richesses naturelles prévoient que l'eau continuera de monter au cours des 36 prochaines heures.

Il reste quand même que c'est dans la région de Carignan et de McMasterville que la situation demeure encore la plus critique. Déjà, un des ponts reliant l'île Goyer à la route conduisant à McMasterville a été soulevé de près d'un pied par la poussée des glaces.

De plus, il a fallu aux employés du ministère des Richesses naturelles, dynamiter un embâcle qui menaçait d'emporter le pont principal, seule voie d'accès pour les 125 familles demeurant dans l'île, à Carignan.

Pourtant, sur l'île Goyer qu'on ne peut atteindre qu'avec énormément de difficultés, les communications routières étant interrompues sur plus de deux milles, les résidents gardent un moral excellent. C'est même devenu une attraction.

On ne s'en fait d'ailleurs pas outre mesure sur l'île, on ne peut pas aller travailler, eh bien tant pis, restons... Quant à la nourriture, pas de problèmes. "On en a suffisamment, signale M. Laurent Huot, secrétaire du ministre Jean Coutu, qui habite dans l'île, pour soutenir un siège." Et quel siège... car, rien ne dit que l'évacuation des résidents ne sera pas décrétée si l'eau n'arrête pas son élan.

Le long de la petite rivière L'Acadie, un affluent de la Richelieu, les maisons sur une distance de plus d'un mille présentent un aspect désolant, certaines étaient submergées jusqu'aux fenêtres. La CHL a dû fermer une partie de ses installations de McMasterville au moins jusqu'à lundi.

"On ne s'en fait d'ailleurs pas outre mesure sur l'île, on ne peut pas aller travailler, eh bien tant pis, restons... Quant à la nourriture, pas de problèmes. "On en a suffisamment, signale M. Laurent Huot, secrétaire du ministre Jean Coutu, qui habite dans l'île, pour soutenir un siège." Et quel siège... car, rien ne dit que l'évacuation des résidents ne sera pas décrétée si l'eau n'arrête pas son élan.

Le long de la petite rivière L'Acadie, un affluent de la Richelieu, les maisons sur une distance de plus d'un mille présentent un aspect désolant, certaines étaient submergées jusqu'aux fenêtres. La CHL a dû fermer une partie de ses installations de McMasterville au moins jusqu'à lundi.

"On ne s'en fait d'ailleurs pas outre mesure sur l'île, on ne peut pas aller travailler, eh bien tant pis, restons... Quant à la nourriture, pas de problèmes. "On en a suffisamment, signale M. Laurent Huot, secrétaire du ministre Jean Coutu, qui habite dans l'île, pour soutenir un siège." Et quel siège... car, rien ne dit que l'évacuation des résidents ne sera pas décrétée si l'eau n'arrête pas son élan.

Le long de la petite rivière L'Acadie, un affluent de la Richelieu, les maisons sur une distance de plus d'un mille présentent un aspect désolant, certaines étaient submergées jusqu'aux fenêtres. La CHL a dû fermer une partie de ses installations de McMasterville au moins jusqu'à lundi.

"On ne s'en fait d'ailleurs pas outre mesure sur l'île, on ne peut pas aller travailler, eh bien tant pis, restons... Quant à la nourriture, pas de problèmes. "On en a suffisamment, signale M. Laurent Huot, secrétaire du ministre Jean Coutu, qui habite dans l'île, pour soutenir un siège." Et quel siège... car, rien ne dit que l'évacuation des résidents ne sera pas décrétée si l'eau n'arrête pas son élan.

Le long de la petite rivière L'Acadie, un affluent de la Richelieu, les maisons sur une distance de plus d'un mille présentent un aspect désolant, certaines étaient submergées jusqu'aux fenêtres. La CHL a dû fermer une partie de ses installations de McMasterville au moins jusqu'à lundi.

"On ne s'en fait d'ailleurs pas outre mesure sur l'île, on ne peut pas aller travailler, eh bien tant pis, restons... Quant à la nourriture, pas de problèmes. "On en a suffisamment, signale M. Laurent Huot, secrétaire du ministre Jean Coutu, qui habite dans l'île, pour soutenir un siège." Et quel siège... car, rien ne dit que l'évacuation des résidents ne sera pas décrétée si l'eau n'arrête pas son élan.

Le long de la petite rivière L'Acadie, un affluent de la Richelieu, les maisons sur une distance de plus d'un mille présentent un aspect désolant, certaines étaient submergées jusqu'aux fenêtres. La CHL a dû fermer une partie de ses installations de McMasterville au moins jusqu'à lundi.

"On ne s'en fait d'ailleurs pas outre mesure sur l'île, on ne peut pas aller travailler, eh bien tant pis, restons... Quant à la nourriture, pas de problèmes. "On en a suffisamment, signale M. Laurent Huot, secrétaire du ministre Jean Coutu, qui habite dans l'île, pour soutenir un siège." Et quel siège... car, rien ne dit que l'évacuation des résidents ne sera pas décrétée si l'eau n'arrête pas son élan.

Le long de la petite rivière L'Acadie, un affluent de la Richelieu, les maisons sur une distance de plus d'un mille présentent un aspect désolant, certaines étaient submergées jusqu'aux fenêtres. La CHL a dû fermer une partie de ses installations de McMasterville au moins jusqu'à lundi.

"On ne s'en fait d'ailleurs pas outre mesure sur l'île, on ne peut pas aller travailler, eh bien tant pis, restons... Quant à la nourriture, pas de problèmes. "On en a suffisamment, signale M. Laurent Huot, secrétaire du ministre Jean Coutu, qui habite dans l'île, pour soutenir un siège." Et quel siège... car, rien ne dit que l'évacuation des résidents ne sera pas décrétée si l'eau n'arrête pas son élan.

Le long de la petite rivière L'Acadie, un affluent de la Richelieu, les maisons sur une distance de plus d'un mille présentent un aspect désolant, certaines étaient submergées jusqu'aux fenêtres. La CHL a dû fermer une partie de ses installations de McMasterville au moins jusqu'à lundi.

## L'administration de la justice coûte dix fois plus qu'en 60

par Conrad BERNIER

Le coût global de l'administration de la justice dans la province de Québec, en 1975, s'est élevé à \$717.000.000 comparativement à \$71.000.000 pour l'année 1960. Ce qui représente, sur une période de 15 ans, une augmentation de 1.000 pour cent.

Ces chiffres ont été révélés, hier matin, lors de l'ouverture du 17e congrès annuel de la Société de criminologie du Québec, par le professeur Guy Tardif, de l'Université de Montréal.

Cette somme de \$717.000.000 englobe les frais encourus pour le fonctionnement de tout ce qui se greffe à l'administration de la justice aux quatre coins du Québec: corps policiers, cours de justice, commissions spécialisées, aide juridique, salaires des juges, des policiers, des procureurs permanents, des fonctionnaires de tout acabit.

En 1960, le Québec comptait 5.300 policiers municipaux, 1.400 agents de la Police provinciale, 294 agents de la Gendarmerie royale du Canada, 166 juges, 2.500 avocats, 4 cours du Bien-être social, aucun procureur permanent de la Couronne et de l'Aide juridique.

En 1975, le Québec compte 10.000 policiers municipaux, 4.000 agents de la Sûreté du Québec, 1.114 agents de la GRC, 12.000 agents spéciaux, 46 cours du Bien-être social, 350 juges, 5.800 avocats, 109 procureurs permanents de la Couronne et 275 procureurs permanents de l'Aide juridique.

Cette croissance énorme des effectifs policiers et judiciaires et des commissions de toutes sortes constitue pour le criminologue Guy Tardif un phénomène qui le laisse troublé et l'amène à poser carrément la question: "Sommes-nous en train d'instaurer un monopole de la violence légitime au Québec?"

"Je ne fais pas une évaluation, dit-il, je me demande plus simplement si ce gonflement des services policiers et judiciaires correspond à des besoins réels."

Guy Tardif doute, par exemple, de l'opportunité de multiplier les cours du Bien-être social à travers le Québec et croit que celles-ci ne servent finalement à rien d'autre qu'à "institutionnaliser" la "délinquance, voire à la "provoquer". Cette prolifération des cours du Bien-être social, soutient-il, a remplacé les initiatives des parents et les institutions communautaires. Dans les circonstances, la déjudiciarisation n'a plus de sens et ne colle plus à la réalité.

### Un exercice pour autre chose

Visiblement allergique à l'édification et à la consolidation de ces super-machines policières et judiciaires, Guy Tardif dénonce le plan de sécurité mis sur pieds pour les Jeux olympiques de Montréal et qui mobilisera 20.000 militaires et policiers.

## Electrocuté sur un chantier de construction

Un électricien travaillant au chantier du CEGEP Vieux-Montréal, M. Reynald Fortin, a succombé mercredi soir après avoir été foudroyé par une décharge électrique de 347 volts.

Agé de 36 ans, la victime était à installer des disjoncteurs dans la salle des transformateurs lorsqu'il fut électrocuté.

C'est en vain que deux de ses compagnons, MM. Michel Patry et Jean-Jacques Lafortune, travaillant tous pour la firme François Vinet Inc., tenterent de le ramener en lui massant le coeur. Transporté quel-

"Il s'agit là, affirme-t-il, de mesures sans précédent qui n'ont aucun fondement pratique. Craint-on une insurrection? Pourquoi cette mobilisation massive? Quelle signification doit-on lui donner? Celle d'un exercice général pour autre chose qui s'en vient?"

Et Guy Tardif de rappeler qu'un amendement a été apporté au code pénal en 1972 qui permet, suite à un simple décret du gouverneur général en conseil, de transformer en un tour-neman un militaire en un agent de la paix. "Il y a lieu de s'interroger sur tout cela", ajoute-t-il.

Le juge Robert Sauvé, président de la Commission des services juridiques, a pour sa part souligné aux congressistes le "caractère social" de l'Aide juridique et propose trois mesures d'urgence: la création d'un vrai tribunal de la famille, la déjudiciarisation de certains délits, l'abandon des peines de prisons pour les justiciables condamnés à des amendes.

Au dire du juge Sauvé, l'Aide juridique "couvre" plus de 2.200.000 justiciables québécois. Son budget pour 1976 est de \$18.000.000. Les défavorisés qui font appel aux services de l'Aide juridique peuvent maintenant compter sur 275 procureurs permanents.

"Au chapitre de l'information, a-t-il ajouté, les besoins de la population sont encore immenses. Les gens sont encore trop nombreux qui ignorent les ressources de l'Aide juridique surtout au chapitre des lois sociales."

Le président de la Commission des services juridiques favorise la déjudiciarisation et rejette le "parasitisme" sur le plan légal. Lors d'un récent voyage en Suède, il a pu constater que celle-ci, qui compte 8.000.000 d'habitants se satisfait de 1.300 avocats alors que le Québec, avec sa population de 6.000.000, en compte déjà 5.800 et que les facultés de Droit en forment près de 400 par année. En Suède, le plafond des petites créances est de \$1.000; le système d'aide juridique y est universel; le divorce de consentement est admis.

Jacques Tellier, président du Comité pour la protection de la jeunesse, a lui aussi fait rapport à l'assemblée des expériences vécues depuis le 4 octobre dernier. Le comité a effectivement reçu 2.521 appels relativement à des enfants présumés victimes de mauvais traitements. 1.123 appels ont été retenus et 5 pour cent seulement de ceux-ci ont eu un dénouement judiciaire.

Enfin, le juge Antonio Lamer, président de la Commission de réforme du droit et président de la Société de criminologie du Québec, a lancé le mot d'ordre suivant aux congressistes: "Le temps des rapports est révolu. Il est capital de donner la priorité aux sujets brûlants et de passer à l'action. Il nous faut maintenant des résolutions concrètes pour donner enfin aux justiciables des normes de justices pénales équitables et modernes."

## Electrocuté sur un chantier de construction

Un électricien travaillant au chantier du CEGEP Vieux-Montréal, M. Reynald Fortin, a succombé mercredi soir après avoir été foudroyé par une décharge électrique de 347 volts.

Agé de 36 ans, la victime était à installer des disjoncteurs dans la salle des transformateurs lorsqu'il fut électrocuté. C'est en vain que deux de ses compagnons, MM. Michel Patry et Jean-Jacques Lafortune, travaillant tous pour la firme François Vinet Inc., tenterent de le ramener en lui massant le coeur. Transporté quel-

ques minutes plus tard à l'hôpital Saint-Luc, on devait constater son décès.

Un représentant de la Fraternité interprovinciale des électriciens, M. Edouard Marcoux, a attribué l'accident à un manque de sécurité dans l'organisation du travail. Il semble que la victime n'ait pas été informée de la présence du courant électrique au niveau des canibars de la salle des transformateurs.

M. Fortin, qui demeurait au 1317, rue Duke, à Saint-Hubert, laisse dans le deuil son épouse ainsi que quatre jeunes enfants.

## Le sort de Samson est entre les mains du jury

par Léopold LIZOTTE

Robert Samson, ex-membre de la Gendarmerie royale, sérieusement handicapé quand une bombe a explosé entre ses mains, au domicile du président de la chaîne d'alimentation Steinhilber est-il un "héros" qui devrait être félicité pour son geste, un "homme à abattre" que des forces obscures ont voulu liquider, ou celui qui a posé l'engin à cet endroit pour des raisons que l'on ne connaîtra peut-être jamais?

C'est à ces questions, et à beaucoup d'autres, que les jurés qui ont été choisis pour son procès, devant le juge Peter V. Shorteno, devront répondre lorsque ce dernier leur aura donné des directives.

Hier, pour leur part, les deux avocats en présence, Me Maurice S. Hébert pour le prévenu, Me Jean Morin,

pour la Couronne, ont exposé leurs théories respectives pendant quelque quatre heures.

### Pure spéculation

Le premier pour soutenir que la poursuite n'avait fait aucune preuve que ce soit, directe ou indirecte, que c'était l'accusé qui était arrivé là avec la bombe. Tout ce qu'on a pu dire à ce sujet, de dire Me Hébert, n'est que de la pure spéculation sur laquelle aucun verdict de culpabilité ne peut reposer.

Me Hébert a également évoqué la présence possible d'un "deuxième homme" qui aurait fui les lieux à l'arrivée de Samson et qui pourrait être l'auteur de l'attentat.

Quant au témoignage d'Henri Lemire, l'avocat de la défense l'a invo-

qué comme une corroboration de premier plan du témoignage même du prévenu.

"Lorsqu'il est apparu à la barre, et appelé par la Couronne elle-même, dit-il, on s'est aussitôt rendu compte que les dires de l'accusé n'étaient pas du roman policier. Mais l'exacte réalité."

Mais il est évidemment une chose, continue-t-il, que l'informateur ne pouvait pas admettre. C'est que Samson ait pu être attiré sur les lieux en reprenant des renseignements qu'il a pu recueillir sur le milieu étudiant.

En terminant, Me Hébert s'appliqua à détruire la théorie de l'artificier qui a témoigné comme expert, et qui a soumis que l'accident s'était probablement produit au moment où le prévenu amorçait la bombe.

"Prouver, de dire l'avocat de la dé-

fense, Samson portait son imperméable au bras droit, et s'il a perdu l'extrémité de quatre doigts de la main gauche, c'est beaucoup plus plausible de croire qu'il a été blessé en ramassant le colis de cette main. Comme il l'a décrit."

Le procureur de la Couronne, Me Morin, devait tout d'abord admettre que preuve n'avait pas été faite de la première accusation. Selon laquelle l'ex-policier aurait fabriqué lui-même l'engin.

Mais pour la seconde, celle d'avoir déposé la bombe, selon lui, c'est une autre histoire.

Et, à plusieurs reprises, il devait qualifier d'impossible la version de l'inculpé. C'est du film policier à une étoile et quart tout simplement, dit-il.

Il demanda alors aux jurés de se demander pourquoi Samson avait son imperméable sur le bras alors qu'il faisait très beau et portait des gants en plein mois de juillet.

Il rappela par ailleurs la disparition mystérieuse des vêtements que portait le prévenu lors de l'affaire, la présence d'une troisième personne le conduisant à l'hôpital, et bien d'autres détails inexplicables.

Les quatre mots prononcés dans la voiture de son ami Barre, selon lui, constituaient d'ailleurs déjà un explication "monnaie" qu'on a changé par la suite, en cours de route.

C'était sa défense. Mais il n'a pas même daigné le convoquer en Cour. Et la voiture-taxi qui l'a prétendument conduit rue Lazard, qui est le conducteur?

**Cours de fleuriste**  
 Atelier de Montréal  
 Inf. — 744-2150  
 après 6 h p.m.  
 (Cours donné par Pierre J. Hébert,  
 Jeteur de l'ABC du Saquet)  
 Permis no 149516 Ministère de l'Éducation  
 Culture et Loisirs

# éditorial

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration  
**la presse**

ROGER LEMELIN  
président et éditeur  
JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

## Les contribuables sont-ils des dupes ?

Le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, présentait mercredi à l'Assemblée nationale les prévisions budgétaires, c'est-à-dire les sommes que son gouvernement entend dépenser au cours de la prochaine année. Dans un mois et demi environ après la fin "officielle" de l'année fiscale, qui se termine au 31 mars, le ministre présentera son budget proprement dit, c'est-à-dire les moyens que son gouvernement entend prendre pour financer les dépenses qu'il vient de prévoir. Ces mesures rationnelles qui devraient servir normalement à éclairer les citoyens sur la situation financière de l'Etat, ont au contraire été détournées, depuis longtemps, de leur utilité originelle.

Les chiffres de ces documents officiels (prévisions budgétaires et budgets) sont présentés de telle façon qu'ils ne reflètent pas la réalité mais l'image que le gouvernement veut donner de lui-même. Depuis longtemps les "prévisions" budgétaires ne sont qu'un leurre. Les gouvernements, en effet, ne présentent que des budgets annuels approximatifs, qu'ils accroissent au cours de l'année fiscale par des budgets supplémentaires. Cette façon de procéder tient beaucoup moins à une incapacité de prévoir qu'à une volonté d'utiliser un moyen astucieux d'administration.

Elle permet, en effet, de comparer les bud-

gets en changeant les points de repère selon les besoins du moment. Par exemple, les sommes consacrées au ministère des Transports, dans le budget actuel, peuvent s'élever considérablement si on les compare à celles prévues il y a un an (15.1 pour cent), mais s'élever très peu si on les compare aux dépenses effectivement faites à la fin de l'année fiscale (1.1 pour cent) à la suite de budgets supplémentaires. Aux gens qui réclament un gros budget pour les Transports on répond que celui-ci a été haussé de 15.1 pour cent. Aux contribuables qui titubent sous le poids des impôts, on dit que ce budget n'a été haussé que de 1.1 pour cent.

Les gens qui aiment les truismes déclarent que "la politique est l'art du possible". Mais, en réalité, la politique est l'art de la dissimulation. Le gouvernement Bourassa, dans la situation actuelle de l'économie, alors qu'il invite les citoyens à l'austérité des mesures anti-inflation, qui bloquent les hausses de salaire à 12 pour cent, présente une hausse de budget global de 18.9 pour cent qui, avec le truc des budgets supplémentaires, s'accroît encore beaucoup plus. Il ne faut pas oublier, en effet, les quelque \$900 millions du déficit olympique, dont ne tiennent pas encore compte les prévisions budgétaires actuelles. Les

sophismes de comptabilité du ministre des Finances n'y changeront rien.

Le discours inaugural de la présente session législative déclarait que désormais il faudra vivre selon ses moyens. Cet énoncé n'est qu'un slogan vide de sens pour le gouvernement. "Il n'existe pas, a affirmé M. Garneau mercredi, de règle simple que pourrait utiliser un gouvernement pour diminuer le rythme d'accroissement de ses dépenses". N'en déplaît à M. Garneau, il en existe une. C'est celle de ne pas dépenser plus que ses revenus anticipés, comme le gouvernement invite tous les citoyens à faire. Mais pour cela, il faut un gouvernement qui a le courage de ne pas céder, par souci électoral, à toutes les pressions pour accroître les services de l'Etat. Les domaines de l'éducation et de la santé, par exemple, prennent à eux seuls près des deux tiers du budget total, alors que les sommes consacrées à la mission économique, même en y incluant les dépenses pour les sociétés d'Etat (Hydro-Québec, Sidbec, etc.) sont moitié moindres. Le Québec vit donc déjà largement au-dessus de ses moyens.

Le gouvernement Bourassa a pourtant été élu pour ses promesses économiques. Mais d'année en année, il fait la preuve qu'il cherche surtout à plaire au plus grand nombre en donnant des servi-

ces, au lieu de chercher vraiment à sortir le Québec de sa sous-industrialisation chronique. Le Québec n'a pas les moyens de faire les deux à la fois. C'est pourquoi pendant de nombreuses années, les budgets les plus considérables devaient être donnés aux ministères à vocation économique et non aux ministères des Affaires sociales et de l'Éducation. A moins, bien sûr, que l'on veuille faire des Québécois un peuple d'assistés sociaux. Mais le gouvernement Bourassa ne semble pas avoir l'échine pour donner une vigoureuse orientation économique au Québec. Il est empêtré dans ses préoccupations de social-démocratie, par opportunisme politique. Les statistiques non orientées de l'économie du Québec le confirment. La récente étude du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale n'en est que le plus récent témoignage.

A vouloir donner la bequée à trop de monde avec trop de services, le gouvernement dépense tous ses fonds et toutes ses énergies, au détriment de la croissance économique. Le gouvernement Bourassa, il faut hélas! le répéter, est trop mou. Sa musculature est flasque. C'est une situation assez ironique, puisqu'il est le premier gouvernement dans l'histoire du Québec et du Canada à présenter les Jeux olympiques.

Ivan GUAY

## bloc-notes

### La minute de vérité approche

Le gouvernement Bourassa a donc décidé de se lancer à fond de train dans la négociation aux tables sectorielles à partir d'aujourd'hui et de convoquer pour lundi prochain la table centrale que le Front commun intersyndical du secteur public réclame depuis des semaines.

C'est une bonne nouvelle. Mais reste à voir ce que donneront ces bonnes intentions. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement parle de hâter les pourparlers. Jusqu'ici ça n'a pas apporté grands résultats. Peut-être, cette fois-ci, les choses seront-elles différentes. Il est toujours permis d'espérer.

De toute façon, il n'est pas trop tôt pour aborder la question des salaires qu'on n'a pas encore touchée après plusieurs mois de négociation. On aura beau, par hypothèse, régler tous les autres problèmes, on ne serait guère plus avancé si l'on devait trébucher sur les clauses salariales.

Il n'est pas question de tenir le gouvernement seul responsable de la lente évolution des dossiers. Il y a là une responsabilité nettement partagée. Mais ce serait se faire dangereusement illusion que de penser qu'une simple disponibilité plus grande aux tables de négociation amènera un déblocage si cette disponibilité ne s'accompagne

point d'une disposition nouvelle à jeter du lest. Des dialogues de sourds, même s'ils sont conduits avec dextérité, ne débouchent pas facilement sur la compréhension.

De part et d'autre, on devrait comprendre que le moment de vérité approche. La population commence à trouver que les inconvénients que lui causent les tactiques de harcèlement des syndicats ont assez duré. Ces syndicats devront donc, eux aussi, laisser tomber des revendications pour hâter le règlement. Sinon, un consensus se fera autour de la nécessité d'un retour à la normale par le truchement d'une loi d'exception.

Les pourparlers des prochains jours devraient, à cet égard, être décisifs. Ils auraient d'ailleurs été fructueux même si l'on ne parvenait qu'à réduire au minimum et à préciser les secteurs de désaccord.

D'après les journalistes présents à la conférence de presse du ministre Oswald Parent, hier, celui-ci n'aurait plus manifesté une opposition aussi forte que par le passé à la nomination d'un médiateur ou conciliateur. Il serait même prêt à réétudier cette possibilité. Il faut s'ouhaiter que les journalistes l'aient bien compris.

En effet, la nomination de ce médiateur pourrait être l'étape lo-

gique à franchir immédiatement après la ronde de négociations intensives des jours qui viennent. Si on en arrivait à réduire et à préciser, comme je le disais plus haut, les points de désaccord entre les deux parties, un médiateur pourrait, en apportant des idées neuves dans le débat, contribuer à la mise au point de compromis susceptibles de dénouer les impasses.

Le gouvernement pourrait exiger, toutefois, que cessent les tactiques de harcèlement syndical dès que ce médiateur aura été nommé. Et cette condition devrait être acceptée par le Front commun pourvu que le mandat de ce tiers intervenant soit limité dans le temps.

En consentant à une trêve, les syndicats feraient preuve d'une bonne volonté dont le public leur saurait sûrement gré. Leur image ne saurait qu'y gagner.

Une loi d'exception ne doit être envisagée qu'en tout dernier ressort.

S'il faut finalement y recourir, de toute façon, cette loi aura d'autant plus de chance d'être équilibrée qu'on n'aura rien négligé pour explorer toutes les avenues de la négociation et pour rechercher un règlement à l'amiable.

Vincent PRINCE



(Droits réservés)

## document

### Une économie aux perspectives incertaines

"Quand il parle du Québec, le ministre Lessard lève les yeux au ciel, comme si seul un miracle pouvait améliorer la situation actuelle", écrivait mercredi le correspondant de LA PRESSE à Ottawa, à propos d'une étude rendue publique par le ministère de l'Expansion économique régionale. Cette étude, il est utile de le préciser, concerne toutes les "provinces et régions". Mais c'est dans la province de Québec, au jugement du ministre que dirige M. Lessard, que les signes d'une reprise économique sont les moins encourageants. De cette étude, qui soulève des controverses, nous reproduisons ici le chapitre intitulé "Bilan et perspectives".

Par rapport à l'ensemble des provinces canadiennes, le Québec apparaît comme une région ayant atteint un niveau de développement relativement avancé. En effet, le Québec ne le cède qu'à l'Ontario au chapitre de l'industrialisation (24.6 pour cent de l'emploi total en 1975 était concentré dans l'industrie manufacturière au Québec comparativement à 25.6 pour cent en Ontario) et de l'urbanisation (81.2 pour cent de la population du Québec habitait les centres urbains en 1971 comparativement à 84.2 pour cent en Ontario).

Par contre, certaines caractéristiques du Québec reflètent des déficiences structurelles importantes. Ainsi, le taux de chômage au Québec s'est généralement maintenu à des niveaux relativement élevés et supérieurs d'environ 30 pour cent à la moyenne nationale et ce, malgré une participation plus faible de la population adulte québécoise à la main-d'œuvre. On constate également que le revenu personnel par habitant a continuellement

été au Québec inférieur à la moyenne nationale. En 1975, il était de 8 pour cent inférieur à celui du Canada dans son ensemble et de près de 25 pour cent plus faible que celui de l'Ontario. Le Québec est également caractérisé par l'existence d'inégalités significatives entre ses diverses régions. Ainsi, le revenu personnel disponible par habitant de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie n'atteint que 55.0 pour cent de la moyenne nationale et le taux de chômage, dans cette région, se situe généralement au-dessus de 20 pour cent. Des conditions d'emploi relativement défavorables y ont également maintenu le taux d'activité à un niveau inférieur à la moyenne nationale et provoqué un exode important de la population de ces régions.

L'analyse des principaux indicateurs de performance révèle que la croissance de l'économie québécoise, à long terme, ne serait pas pleinement satisfaisante et qu'elle ne permettrait pas de mettre en valeur les resso-

ces disponibles. De fait, le Québec a subi un certain recul par rapport à d'autres régions, en particulier au cours des années 60. De plus, la faiblesse de la croissance au Québec n'a pas permis de résorber le problème du sous-emploi et a provoqué un ralentissement marqué de la croissance démographique de l'industrie manufacturière. Cette évolution n'a cependant eu qu'un effet marginal sur la situation du chômage, puisque ce taux n'a été réduit qu'à 7.3 pour cent en 1974.

En 1975, le ralentissement de l'activité économique qui a touché l'ensemble des pays industrialisés s'est également manifesté au Québec, causant une détérioration sensible de la croissance de la production, des investissements et de l'emploi. La croissance de la production, en termes réels, a été à peu près nulle. Le ralentissement de la production a été particulièrement prononcé dans les industries manufacturière, forestière et minière. Parmi les industries les plus touchées, on note celle du bois, du meuble, des papiers et produits connexes, du textile et de la bonneterie. Par contre, l'industrie du bâtiment a enregistré des gains appréciables en 1975. La performance de l'économie québécoise a été particulièrement décevante au chapitre de l'emploi. Le nombre net de nouveaux emplois en 1975 n'a été que de 35,000, soit une augmentation de 1.5 pour cent. La détérioration

dans la croissance de l'emploi entraîne une hausse sensible du taux de chômage, qui passe de 7.3 à 8.8 pour cent de 1974 à 1975. En décembre 1975, il s'établissait à 9.2 pour cent, ce qui représentait quelque 250,000 chômeurs.

#### Détérioration en 1975

Il faut souligner qu'au cours de la dernière année, la performance de l'industrie manufacturière québécoise s'est détériorée. Ainsi, les immobilisations manufacturières subissent une baisse de 0.6 pour cent au Québec, alors qu'elles s'accroissent de 37.6 et 18.2 pour cent en Ontario et au Canada. On note également une perte nette de 21,000 emplois manufacturiers au cours de l'année.

Les perspectives de l'économie québécoise pour 1976 demeurent, somme toute, incertaines. La reprise de l'activité économique qui s'est amorcée au Canada depuis le troisième trimestre de 1975 ne s'est pas encore clairement manifestée au Québec, où la situation demeure inchangée. Il faudra sans doute attendre encore plusieurs mois avant que des signes d'amélioration n'apparaissent au Québec.

La reprise de l'activité économique nord-américaine et la relance dans l'industrie de la construction domiciliaire permettront à plusieurs entreprises québécoises de hausser leur niveau de production. Par ailleurs, l'existence de capacités de production

excédentaires dans plusieurs industries, l'importance des stocks accumulés et les incertitudes quant à la vigueur de la reprise risquent de freiner la hausse de la production et des investissements du secteur privé. A court terme, les perspectives de l'industrie manufacturière québécoise laissent entrevoir une croissance relativement faible. La progression des expéditions s'annonce lente, et le Québec pourrait même enregistrer un nouveau recul des immobilisations.

Les perspectives sont particulièrement décevantes en ce qui concerne la situation du marché du travail. Dans l'ensemble, la progression de la production ne se traduirait pas directement par la création de nombreux emplois, puisque plusieurs entreprises, qui avaient préféré réduire les heures de travail plutôt que de procéder à des mises à pied, pourront augmenter leur production sans accroître leurs effectifs. A court terme, le taux de chômage continuera donc d'augmenter au cours du premier semestre pour amorcer par la suite une diminution graduelle.

L'évolution de la situation économique dans la région de Montréal sera particulièrement à surveiller en 1976. Le parachèvement des travaux de construction des Jeux olympiques et de certains projets majeurs de construction dans les secteurs industriel et commercial, de même que l'éche-

lonnement sur une plus longue période de certains projets d'investissements publics laissent entrevoir la possibilité d'un ralentissement de l'activité économique dans la métropole au cours du second semestre.

#### Emplois nouveaux à créer

Compte tenu de la situation actuelle de l'économie québécoise, il faudra réussir à créer un nombre d'emplois suffisant pour éliminer une partie de la sous-utilisation des ressources humaines. De plus, ces nouveaux emplois devront être créés dans des secteurs plus modernes, afin d'offrir des débouchés appropriés à une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Il faut également prévoir la possibilité d'accorder un recyclage adéquat à la main-d'œuvre qui sera libérée des secteurs plus traditionnels.

La réalisation des objectifs de développement au Québec devra reposer prioritairement sur le renforcement de la structure industrielle de la province, en raison des lacunes inhérentes à l'industrie manufacturière et du rôle prépondérant de cette industrie dans le développement de la province. Il faudra aussi attacher une grande importance à la transformation des ressources naturelles québécoises. En outre, le rôle de l'agglomération montréalaise comme pôle de développement restera à consolider parallèlement à la mise en valeur des possibilités de développement de chaque région.

## Eternels braillards!

Depuis bientôt trois ans que je suis à la Baie James, mes compagnons de travail et moi-même voyons apparaître périodiquement, dans un journal ou dans un autre, des articles au sujet des conditions de travail sur le territoire de la Baie James. Nous nous demandons sérieusement par quel hasard les reporters finissent toujours par trouver les braillards et les mécontents, jamais ceux qui sont satisfaits de leur sort, ces derniers étant la majorité.

Ceux qui se plaignent ici se plaignaient à Montréal ou ailleurs et se plaindront toujours et partout. Ce qui est regrettable, c'est que ce sont ces pleurnichards qui attirent l'attention; on n'entend jamais parler de la grosse majorité qui forme une équipe sérieuse qui accomplit une tâche gigantesque tout en trouvant le moyen de conser-

ver le sourire en face de certaines contrariétés plus ou moins grandes.

Un jour, l'ami d'un directeur de cinéma à Hollywood demandait à ce dernier pourquoi dans toutes ses histoires il s'agissait de femmes malheureuses. Le directeur lui répondit que l'histoire d'une femme heureuse n'attirerait que très peu de gens aux guichets. Est-ce là la raison de ces reportages? Au moins qu'on s'en tienne à la vérité, qu'on ne fasse pas seulement répéter les balivernes de n'importe qui et n'importe comment. Nous, les satisfaits, demandons comme dans toute bonne démocratie un espace égal dans ces reportages.

Rock GAUDETTE  
La Grande, Que.  
a-s.S.E.B.J.  
Camp Caribou  
241-3312

## Sous le seuil de la pauvreté

Honorable Oswald Parent  
Ministre de la Fonction publique.  
Monsieur Paul Pleau, c.a.  
Président du Comité patronal de  
negociation des Affaires sociales.  
Messieurs,

En tant que cadres des affaires sociales et citoyens conscients de nos responsabilités, nous désirons porter à votre attention les quelques considérations qui suivent.

Permettez-nous d'abord, de rappeler que Statistique Canada, en 1974, établissait le seuil de la pauvreté, pour une famille de quatre (4) personnes vivant en milieu suburbain, à \$7,600. Si nous indexons ce seuil (hé oui, l'inflation) nous obtenons \$8,300 (plus 10 p. cent) pour 1975 et \$9,190 (plus 10 p. cent) pour 1976.

Ensuite, nous nous permettons de vous rappeler que cette même famille si le sort veut qu'elle soit assistée sociale, retire, en 1976, des prestations

annuelles régulières de \$5,174, soit environ \$99.50 par semaine, sans aucune retenue.

Nous avons eu la curiosité de comparer ces montants avec le salaire d'un technicien en assistance sociale, d'un aide social, d'un commis intermédiaire et d'un préposé à l'entretien ménager, prenant pour acquis que ces personnes étaient les seuls soutiens d'une femme et de deux (2) enfants et qu'elles avaient trois (3) années d'ancienneté dans le Centre de services sociaux.

Est-ce vraiment l'intention du M.A.S. de maintenir la majorité des employés des Centres de services sociaux de la province sous le seuil de la pauvreté? Nous ne pouvons, quant à nous, y croire.

par Paul COSTOPOULOS,  
Sainte-Thérèse.

(Ont signé cette lettre, les trente-trois (33) cadres du C.S.S.L.L.)

## Une suggestion à Loto-Québec

Je voudrais vous souligner la teneur d'une lettre que je viens d'adresser à la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec.

La suggestion que j'ai formulée concerne l'argent des prix non réclamés des tirages de mini, inter, super-loto et loterie olympique.

Cet argent qui appartient à la collectivité (anonyme et étourdie) est actuellement réinvesti dans des tirages ultérieurs. Ne serait-il pas possible de verser ces surplus d'argent à des organismes à but non lucratif, des groupes populaires (comptoirs alimentaires, garderies, etc), des associations de secours, des groupements de loisirs?

En raison des restrictions budgétaires gouvernementales au chapitre des subventions, tous ces groupes doivent

investir beaucoup d'énergies, et une aide financière leur serait grandement utile.

Il serait bien difficile d'obtenir l'assentiment de l'ensemble de la population sur cette proposition, par voie de référendum, mais on pourrait éventuellement demander l'opinion des gens sur les ondes d'une ligne ouverte.

Une ou plusieurs personnes de votre Société seraient chargées de l'étude des demandes, de fixer les priorités et les montants à verser aux groupements intéressés. Il est évident que les projets que la collectivité finance (par votre entremise) ne devraient pas être l'objet de contrôle face à la gestion et aux objectifs des dits groupements.

Jean-Pierre FRICK,  
Montréal.

## "Avec le temps": pas québécois

Mme Christine Lebel  
Laval, Québec  
Chère Madame,

A la suite de votre lettre publiée dans LA PRESSE du 17 mars 1976, sous le titre "Trêve de québétareries", je pense que c'est vraiment exagéré de qualifier l'émission "Avec le Temps" de québétarerie.

Depuis le début je n'ai jamais manqué un épisode et je trouve que cette

émission est basée sur des faits réels de la vie des adolescents d'aujourd'hui; et si même parfois les mots employés sont un peu crus, je ne crois pas qu'ils soient de nature à choquer ces jeunes.

Il faut avoir une mentalité assez vieux jeu pour juger ces émissions ainsi.

Ginette GAGNE  
Montréal



Xaviera HOLLANDER



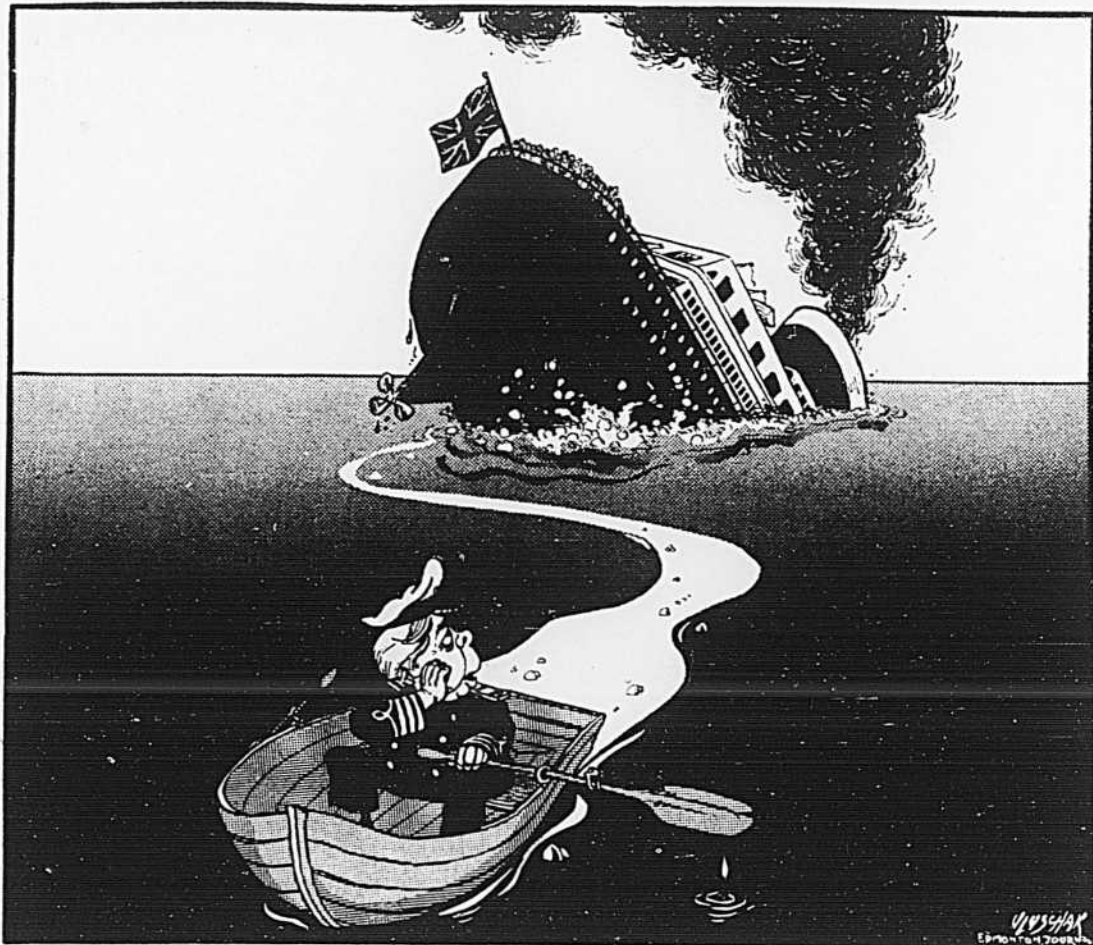
Le général QUANG

## La mort, oui! L'amour, non!

Ainsi la Presse Canadienne nous apprend que Xaviera Hollander sera déportée du Canada le 5 avril prochain. Au même moment, le magazine Maclean's de mars nous rapporte que le Général Quang, numéro 2 du régime Thieu, est encore au Canada grâce à un permis spécial du ministre Andras de l'Immigration, même après qu'il fut prouvé qu'il était bien le responsable du trafic de la drogue au Vietnam-Sud.

Que conclure de tout cela? D'abord que nos autorités veillent au grain et que la morale est sauve: Marchand de mort, oui; marchand d'amour, non. Et qu'en deuxième lieu, Xaviera, malgré toutes ses savantes pirouettes n'a pas su se servir du bon appât pour séduire notre bureaucratie fédérale.

Jean-Paul PROVOST  
Montréal



"Vous pouvez maintenant abandonner le navire"

**N.D.L.R.** LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général; elle refuse les communiqués provenant d'associations et autres organismes. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres mouillées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone, au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Seuls son nom et sa ville de résidence seront publiés. LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible; la concision est donc fortement recommandée. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettres des lecteurs", Service de l'Éditorial, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

## CFVO est bel et bien un échec

Je ne saurais passer sous silence la lettre de madame Pauline Marois, membre sociétaire de la Coopérative de télévision de l'Outaouais, publiée dans LA PRESSE, édition du lundi 15 mars. Le propos de madame Marois consiste à dénoncer vertement la "critique plutôt gratuite" de l'éditorial de monsieur Jean-Guy Dubuc, le mercredi 10 mars 1976. Truffé de clichés communs, arguant des considérations inopérantes à la défense de la Coopérative de télévision de l'Outaouais, cet article de madame Marois se situe dans une ligne de pensée étroite, sectaire, et dépourvue de tout sens commun. Nous reconnaissons à madame Marois le rôle qu'elle a joué auprès de la Coopérative de télévision de l'Outaouais. Aux premières heures de sa création, elle a oeuvré durement afin d'établir dans la population les bases d'une coopérative de télévision.

Madame Marois écrit: "Je n'oublie pas certains principes de sciences humaines qui me disent que tout changement social d'envergure met du temps, est souvent chaotique, et que les moyens choisis pour l'action relèvent souvent de la méthode essai et erreur". Cet argument, madame Marois, vaut également pour toute entreprise nouvelle, dut-elle procéder par le principe de la compagnie privée ou de la coopérative. Cependant, dois-je rappeler à votre bonne mémoire les propos hargneux tenus à l'endroit des administrations monolithiques par votre équipe au cours des audiences publiques du C.R.T.C., le 26 juin 1973? Vous étiez de ce groupe, venue défendre le blason de la Coopérative. Je vous référerai aux déclarations de monsieur Blanchet, en page 50 des notes sténographiques: "Deux entreprises de forme traditionnelle en télédiffusion et une à structure coopérative demandent le même permis. Je reconnais à nos honorables concurrents, quinquenniers ha-

biles de la télédiffusion, le droit de présenter la même demande que nous, à leur profit". Je voudrais bien savoir de vous-même, madame, où maintenant se situent les "quinquenniers de la télédiffusion"?

Au cours de ces mêmes audiences, vous vous êtes inscrite en défenseur du principe même de la consultation populaire. Dois-je vous le rappeler? Expliquez-moi comment il se fait que les assemblées de la "base", c'est-à-dire regroupant les coopérateurs, ont été dans l'ensemble vides, à très faible participation? (...) Combien de fois CFVO a-t-il inscrit, depuis la détention de son permis, une émission du type "tribune téléphonique" aux fins de consultation avec la base? Combien de fois a-t-on inscrit, aux feuillets des assemblées de coopérateurs, le sujet "programmation"? CFVO avait-il véritablement l'intention de susciter un intérêt auprès des coopérateurs sur la programmation qu'il leur présentait?

Permettez-moi une fois de plus de vous citer, cette fois, dans la lettre que vous avez écrite dans l'édition de LA PRESSE: "Quand Télé-Métropole se fait vertement reprendre par le C.R.T.C., qu'on lui reproche de ne pas respecter les engagements pris, de présenter des émissions à haut contenu de violence, de berner le public et l'organisme qui a la garde des ondes (le C.R.T.C.) je n'ai pas entendu beaucoup de personnes s'élever pour dire que le système capitaliste "perdrait ses plumes", n'avait pas fait ses preuves et qu'en l'occurrence, il était inutile de renouveler le permis de cette entreprise". Madame Marois, vous habitez la région de l'OUTAOUAIS. Consequez-vous de devriez savoir que la station CKPM d'Ottawa a perdu son permis d'exploitation parce qu'elle n'a pas su respecter ses engagements. L'auriez-vous déjà oublié? Est-ce parce que Télé-Métropole ment effrontément

au C.R.T.C. que CFVO peut se targuer de pouvoir procéder de la même façon? La programmation de Télé-Métropole, et ses émissions de violence, n'ont pas effrayé les responsables de CFVO qui les retransmettent massivement. Qui est le plus coupable: le diffuseur ou celui qui retransmet? (...)

Je vous cite encore une fois dans votre lettre: "Quand on accorde un permis à une coopérative de télévision qui se veut novatrice tant dans son contenu que dans sa forme, qui a des intentions très claires en termes de changement social, culturel et économique en vue d'une promotion collective, je dis que c'est un peu différent que d'accorder un permis à Télé-Métropole. Et faire un constat d'échec et suggérer un rejet c'est avoir le jugement rapide et facile". Permettez-moi madame de trouver votre jugement, également, rapide et facile. Les pieuses intentions formulées au cours des audiences du C.R.T.C. en juin 1973 précédant du même cheminement bébé de l'entreprise privée qui vient exposer ses promesses qui s'estompent sitôt le permis renouvelé. Est-ce parce que la télévision de l'OUTAOUAIS est une coopérative qu'il vous est permis de mentir à une population entière? Je vous cite en page 109 des notes sténographiques: "C'est eux (... les coopérateurs) qui discuteront leur catégorie puisque c'est eux qui seront membres; effectivement, c'est eux qui décideront du contenu de leur émission et notre personnel sera un support technique pour assurer une qualité professionnelle. Alors à ce niveau-là, je pense qu'on veut bien respecter les normes aussi... sauf que ce sont les citoyens de ces zones qui auront à définir leur contenu." (...)

Vous citez dans votre lettre l'exemple de Tricofil. Cet exemple m'apparaît excessif, voire discriminatoire, si je regarde de plus près les efforts pa-

ralisés déployés par les deux coopératives, Tricofil ne distribue pas des textiles japonais. Il les fabrique. Il fait face à la concurrence. Et qui plus est, il ne congédie pas son personnel, il intègre au système gestionnel de l'entreprise. Si je consulte les journalistes de l'Outaouais, (peut-être sont-ils également de jugement rapide et facile) il appert que la situation n'est plus très rose dans la région. "En janvier 1975, le directeur de l'Information et les quatre journalistes avaient été congédiés par la direction. A la suite de pression de sociétaires, ils étaient repris une semaine plus tard. Et, l'été dernier, une vingtaine d'employés acceptaient d'être mis à pied pour une période de deux mois" (propos de Robert Philibert, président du syndicat des employés de CFVO) (...)

Que faut-il souhaiter de CFVO? Qu'il remette sur la table les principes énoncés au C.R.T.C. sur la participation et la consultation. Qu'il redonne à la population de l'Outaouais les principales garanties de survie à long terme qu'il énonçait lui-même:

- 1 — un marché assuré;
- 2 — une affiliation à un réseau,
- 3 — une réponse aux attentes de la population, soit une programmation de 16h30 de régional et surtout la participation à l'entreprise;
- 4 — appui et garanties financières d'entreprises bien de chez nous;
- 5 — un directeur général chevronné, dont il nous fera plaisir de vous donner le nom, confidentiellement, monsieur Juneau, si vous en sentez le besoin;
- 6 — des ententes financières traditionnelles;
- 7 — et enfin, surtout la foi en des formes nouvelles d'expression, permettant à notre société d'être démocratique (Notes pages 65-66).

Pierre R. CHANTELOIS  
Montréal

## Les femmes, c'est pas pareil...

A grand renfort de publicité, les Nations unies décrétèrent l'année 1975, année de la femme. Nos organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux parachevèrent symboliquement cette initiative. Enfin, la femme était sur la sellette autrement que comme curiosité sexuelle. Elle avait même droit à "une vie de l'esprit" comme le remarquait officieusement un vénérable membre de l'Assemblée nationale. "D'objet sexuel" la femme se métamorphosait en "objet intellectuel". De-sormais, elle croyait pouvoir rompre l'esclavage dans lequel la moitié de la population l'avait toujours maintenue. Révolu le temps d'une main-d'oeuvre à bon marché dans les tâches domestiques, dans la haute fonction d'éducatrice, dans les entreprises familiales avec ou sans charte. La femme avait acquis le privilège de s'inventer un nouveau statut.

Certaines, plus évoluées que leurs consœurs, avaient même préparé le terrain à un tel renouveau. Innocemment, elles avaient pensé que si la société gratifiait de tous les pouvoirs et de toutes les considérations les gens scolarisés, elles avaient entre les mains une recette infallible.

- 1) un recyclage au CEGEP;
- 2) trois années au Baccalauréat spécialisé;
- 3) trois autres années à la Maîtrise avec rédaction d'une thèse.

Dix ans de labeur entre trois ou quatre accouchements et autant de varicelle et de coqueluche et j'en passe. Dix ans de discrimination de la part de jeunes étudiants qui hochent la tête et sourient moqueusement quand il voient ces bourgeois user les mêmes bancs d'école qu'eux. Dix ans de trop à obliger l'État à une dépense extravagante sans pour autant que ce dernier récupère ses mises de fonds car la femme n'est pas toujours rentable sur le marché du travail.

Malgré tous ces handicaps, voilà que certaines d'entre elles réussissent à franchir tous les obstacles qui les séparent, pensent-elles, des grandes réalisations. Il ne s'agit pas d'obtenir un poste de premier ministre, de directeur d'entreprise ou que sais-je encore. Elles désirent purement et simplement travailler dans leur domaine, mettre à profit les notions accumulées, accomplir un travail créateur et générateur de satisfaction. Elles veulent cesser

d'être des machines et se servir de leur tête.

Munie de tous ses diplômes, l'une d'entre elles se présente donc chez l'employeur. Après les rois maudits, les poètes maudits, il y a les femmes maudites... et je m'explique.

— Quel genre d'emploi vous intéresse? Dans quel secteur aimeriez-vous oeuvrer?

— J'imagine que le domaine des relations publiques est en pleine expansion... une compagnie aussi olympique que la vôtre... j'aimerais m'y intégrer, devenir membre de votre personnel, participer à la rédaction de la "bonne nouvelle". Voici mon curriculum vitae. (Quelques minutes de lecture attentive de la part du conseiller.)

— En effet, l'écriture, ça vous connaît. Mais l'expérience concrète, voilà ce qui compte. La seule que vous ayez est vieille de 20 ans. Et puis, pour l'instant, nous n'avons aucun poste vacant dans votre domaine.

— Dans quel secteur disposez-vous d'emplois?

— Le secrétariat... vous tapez... prenez la sténo... etc.

— Je tape.

— Il y a un test à passer. Sans

doute n'êtes-vous pas prête à le réussir?

— Madame, je veux passer ce test immédiatement si possible.

— Je vais voir... Cela peut aller, mais encore une fois, réfléchissez... nous sommes très exigeants.

— Je le passe, je n'ai besoin d'aucune pratique.

Quatre pages dactylographiées, copie anglaise, copie française, réussite totale.

— Bravo. Vous avez réussi. Vous êtes embauchée comme dactylo-réceptionniste.

Quel progrès, quelle gloire pour la femme de se retrouver vieille de 20 ans, co-auteur de trois enfants, détentricrice de deux diplômes universitaires et locatrice d'un travail mécanique, à la petite semaine.

"La vie de l'esprit", ça ne se monnaie pas. C'est tout juste bon pour la galerie, pour les salons bourgeois. Le Québec se moque d'une nouvelle main-d'oeuvre créatrice et scolarisée. Les femmes en ont assez. Discrimination après discrimination, la perception de la femme-objet n'est pas près de s'éteindre.

Ghislaine TARDIF  
Montréal

# Parent convoque la table centrale Des négociations intensives dans le secteur des cégeps

par Daniel L'HEUREUX  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les "mesures" que devait annoncer hier le ministre Oswald Parent pour que les négociations dans le secteur public "cessent de traîner en longueur" n'auront pas été celles auxquelles on aurait pu s'attendre. Pour la méthode forte, c'est partie remise.

Annouçant qu'il acceptait d'entreprendre des séances intensives de négociations (un "blitz") dans le secteur de l'éducation dès aujourd'hui et de convoquer la table centrale dès lundi, M. Parent a déclaré qu'il faisait la "meilleure tentative" pour en arriver à un règlement ainsi qu'à faire cesser les moyens de pression exercés par les syndicats du secteur public.

Se défendant de vouloir suspendre des "épées de Damocès", le ministre responsable des négociations a néanmoins indiqué clairement que "si les méthodes de harcèlement ne cessent pas... le gouvernement agira et cela se fera dans les prochains jours", soit d'ici une semaine au maximum.

L'action gouvernementale pourrait prendre la forme d'une loi spéciale mais la voie législative n'est pas le seul moyen envisagé par le gouvernement.

## Litige avec les commissions scolaires

Quant au "blitz" de négociations que M. Parent accepte d'entreprendre dans le secteur de l'éducation, ses di-

bits seront fort modestes puisque les seules négociations intensives qui pourront être vraiment débiter aujourd'hui se feront avec les seuls représentants des employés de cégeps. Les négociations avec les syndicats du secteur élémentaire-secondaire sont en effet interrompues à la suite, a reconnu M. Parent, d'une mésentente au niveau de la stratégie patronale entre le gouvernement, d'une part, et les commissions scolaires catholiques, d'autre part.

Les commissions scolaires, a rappelé M. Parent, voudraient qu'on fasse des offres finales sur lesquelles les syndicats devraient se prononcer aussitôt. "Nous on veut négocier", a dit le ministre qui doit donc d'abord régler le "litige" l'opposant aux commissions scolaires avant de pouvoir assurer la reprise des négociations avec les employés de celles-ci.

## Le médiateur possible

"Il n'est pas question, pour le gouvernement, d'empêcher les mécanismes de négociations, et si un de nos partenaires veut se conduire de la sorte, nous verrons à assumer nos responsabilités", a dit hier M. Parent.

Tard hier soir, le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques, M. Hubert Lavigne, devait indiquer à LA PRESSE que le litige l'opposant au gouvernement était "en état d'évolution" et qu'il y avait de fortes chances pour "que nous nous entendions d'ici vendredi soir ou samedi matin".

Il est d'ailleurs significatif de noter que le ministre Parent, qui avait jusqu'à maintenant catégoriquement refusé l'intervention d'un médiateur (originellement proposée par les commissions scolaires), a concédé hier que l'entrée en scène d'un médiateur pourrait figurer parmi les moyens envisagés par le gouvernement. Pour l'instant cependant, M. Parent n'accepte pas encore cette solution.

## Pas de décret mais...

Le ministre de la Fonction publique a aussi profité de sa conférence d'hier pour réaffirmer que le gouvernement entend en arriver à des ententes négociées, rejetant ainsi la possibilité d'imposer des décrets.

— Combien de temps faudra-t-il pour en arriver là, a-t-on demandé?

— Pour que les effets prennent place, nous sommes prêts à attendre le temps qu'il faudra, a répondu le ministre.

— Vous êtes prêts à subir aussi les moyens de pression?

— Non, pas les moyens de pression. J'ai parlé des effets de la convention collective. En plus clair, le salaire ne sera versé que s'il y a signature de la convention collective.

— Donc, en disant qu'il n'y aura pas de décret, M. Parent ne retire pas un quelconque menace. Il fait au contraire pression sur les syndicats en leur disant qu'ils ne toucheront

leurs hausses salariales que lorsqu'ils accepteront de signer une convention collective. Impatient de voir cesser les moyens de pression, le gouvernement est cependant prêt à mettre le temps qu'il faudra pour négocier.

## Choquette était là

C'est à la demande du Front commun, a par ailleurs précisé M. Parent, que le secteur de l'éducation fera l'objet de négociations intensives. Du côté des affaires sociales et de la fonction publique, les négociations évoluent, semble-t-il, de façon satisfaisante.

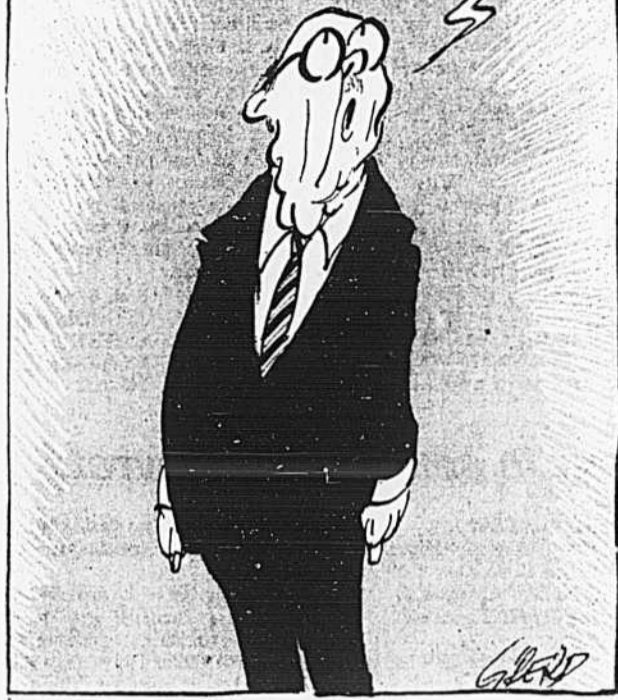
Toutefois, le gouvernement n'entend pas inaugurer les travaux de la table centrale par quelque nouvelle offre que ce soit sur le plan monétaire. Les offres déjà connues serviront de base à la négociation, a dit M. Parent au cours de sa huitième conférence de presse hebdomadaire.

Fait absolument inhabituel, l'ex-ministre Jérôme Choquette a personnellement assisté à la conférence de M. Parent, à qui il a par la suite posé plusieurs questions à l'Assemblée nationale. Il n'est pas coutume, dans les milieux parlementaires qu'un député, surtout de l'Opposition, assiste à une conférence de presse d'un ministre. On remarquait aussi la présence à la conférence de M. Parent de quelques policiers en civil, ce qui témoigne d'un renforcement des mesures de sécurité en cette période critique des négociations.

La police espagnole matraque les journalistes

MADRID (Reuter) — La police

VIVE L'ESPAGNE!



(Droits réservés)

# Les infirmières: un "sprint final"

par Pierre VENNAT

Double coup de théâtre dans le secteur passablement perturbé des affaires sociales:

• Le Cartel des organismes professionnels de santé, qui regroupe quelque 20.000 professionnels (dont 15.000 infirmières), a déposé un nouveau projet de convention contenant 41 contre-propositions marquant un net recul sur les demandes précédentes et laissant entrevoir un "sprint final" permettant possiblement d'aboutir à un accord prochain.

• Cinq syndicats d'infirmières, en rupture de banc avec la CSN, ont officiellement fondé hier, sous l'égide de la présidente de l'Alliance des infirmières de Montréal, Mme Ginette Gosselin, une Fédération d'infirmières, plaçant ainsi la CSN devant le fait accompli et faisant du même coup la nique à la Fédération des affaires sociales, et ce, en pleine négociation, le

nouvel organisme groupe quelque 5.000 membres au départ.

Le porte-parole du Cartel des organismes professionnels de santé, M. François Charbonneau, a déclaré à LA PRESSE hier que les négociations monétaires entre son groupe et l'Etat doivent débiter incessamment, possiblement aujourd'hui.

Même si le porte-parole syndical n'a voulu parler que d'"un certain recul sur certaines clauses" et préfère parler de bonne volonté, certaines des contre-propositions syndicales semblent un recul de taille.

Ainsi sur la question des congés-maternité bien que l'immense majorité des membres du Cartel soient des femmes, la partie syndicale a accepté de laisser tomber sa demande d'un congé de maternité payé en faveur d'un congé de maternité "plus souple", mais non payé.

Sur la question des vacances, la partie syndicale qui demandait, pour certains syndiqués, jusqu'à six semaines de vacances, revient à quatre semaines de vacances pour tous, mais avec "boni".

Au sujet de la rotation dans les heures de travail, la aussi le Cartel recule. Alors que, dans le projet original, il voulait arrêter complètement la rotation dont il contestait le principe, le nouveau projet syndical la ramène en établissant "des normes de rotation".

Au sujet des heures supplémentaires, on demandait le taux double dans certains cas, il revient au temps et demi, mais en haussant les primes de rappel.

Le seul point où le Cartel ne bouge pas, c'est sur les salaires, où il demande toujours, entre autres, la parité entre les infirmières et les autres professionnels de formation équivalente.

Le porte-parole du Cartel des organismes professionnels de santé n'a pas caché que l'idée d'établir ainsi un nouveau projet de convention qui inclut les quelque 20 p. cent de clauses déjà paraphésées, a pour but d'amener l'Etat à réviser sa position monétaire.

Mais il ne cachait pas son optimisme à la veille de ce qu'il a maintes fois appelé le "sprint final".

## Les infirmières

Quant aux infirmières, la fondation de leur fédération fait suite à une longue querelle entre elles et la Fédération des affaires sociales et à l'indécision de la centrale à se "brancher" à leur sujet.

Les infirmières, en effet, se prétendant des "professionnelles" avec des problèmes particuliers, se plaignaient d'être noyées au sein de la FAS avec les employés de blancherie, etc. Elles préféraient aller du côté de la Fédération des professionnels et cadres de la CSN mais ceci leur a été refusé.

Au dernier conseil fédéral, elles ont donc présenté un projet de fédération bien à elle au sein de la centrale, mais la CSN, plus préoccupée de parler de la création d'un éventuel parti ouvrier, n'a pas eu le temps de s'arrêter à leur requête.

Sous l'égide de l'Alliance des infirmières de Montréal et de ses 3.500 membres, les infirmières décident d'aller de l'avant quand même et de placer la CSN devant le fait accompli: ou bien celle-ci acceptera cette nouvelle fédération ou bien on claquera tout simplement la porte et la CSN perdra encore une fois un nombre considérable de membres.

Le congrès de fondation de la fédération a débuté hier et le premier exécutif de l'organisme doit donner une conférence de presse aujourd'hui.

# Montréal est moins touchée

Selon les chiffres du Front commun CSN-CEQ-FIQ, quelque 120.000 travailleurs de la Fonction publique ont débrayé pendant 24 heures hier à travers le Québec. Mais ce deuxième débrayage de la semaine en cours a touché moins durement que lundi la région de Montréal, du moins en ce qui concerne les écoles.

Sauf exceptions, les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal, ainsi que de Saint-Saint-Louis, Baldwin-Cartier et Sainte-Croix, sont restées ouvertes. Partout ailleurs au Québec, la grande majorité des écoles ont été fermées, ainsi que tous les cégeps (sauf celui de Thetford Mines).

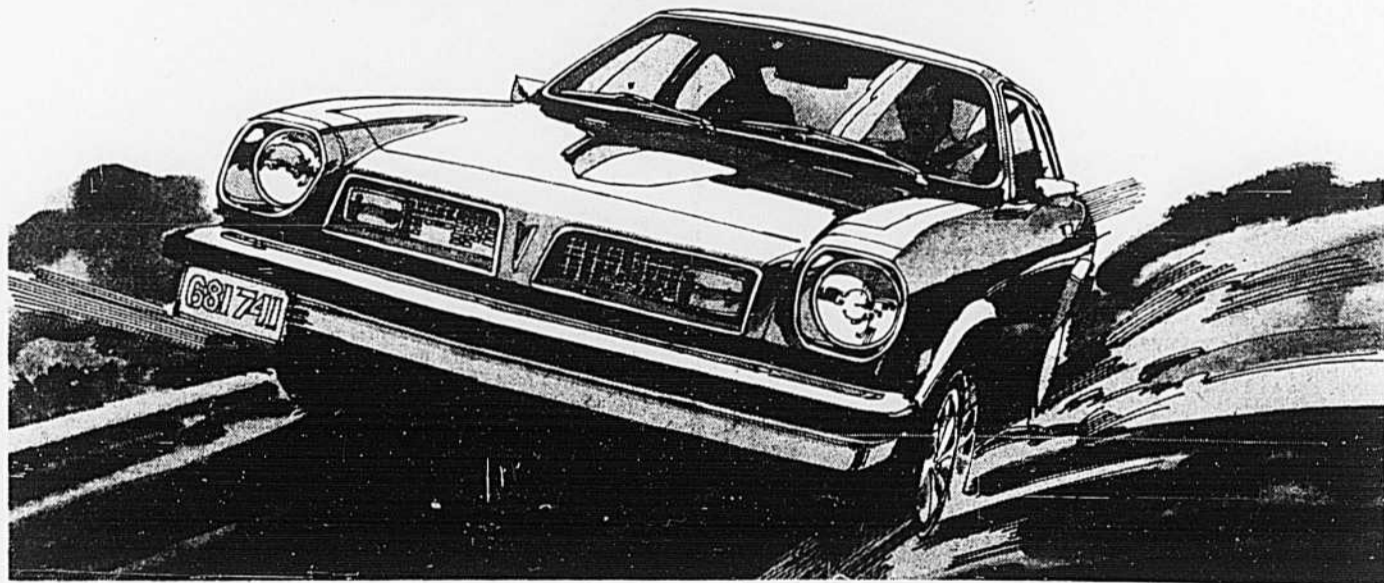
Les enseignants protestants de l'île de Montréal ont poursuivi la fermeture partielle des écoles, en rotation, tant au PSBGM qu'au Lakeshore. Du côté anglo-catholique, une dizaine d'écoles secondaires ont été fermées par le piquetage d'employés d'entretien.

Hier soir, seulement 200 parents environ ont participé à la réunion du Regroupement action-parents au centre Paul-Sauvé, en vue de défendre la qualité de l'enseignement et d'obtenir un règlement rapide et négocié du différent touchant les enseignants.

Du côté des hôpitaux, les débrayages ont surtout pris comme cibles des institutions psychiatriques et des hôpitaux pour malades chroniques, comme Saint-Jean-de-Dieu, Albert-Prévost et Rivière-des-Prairies, à Montréal, Saint-Charles de Joliette, l'hôpital des Laurentides et Saint-Michel-Archange à Québec. Cette dernière institution a obtenu une injonction, l'hôpital Saint-Augustin, de Courville, en banlieue de Québec, et Georges-Frédéric, à Drummondville, ont été durement touchés.

À Montréal, trois hôpitaux ont été particulièrement atteints hier: à Sainte-Justine, les employés des laboratoires ont paralysé les activités médicales en débrayant de 9h à 17h; à l'Hôtel-Dieu, la situation a été d'autant plus pénible que, contrairement à lundi et malgré les cas de typhoïde, les infirmières ont débrayé; à Albert-Prévost, les employés ont badigeonné de colle les serrures des bureaux de l'administration et les poignées, en plus d'empêcher les cadres et les psychiatres d'entrer.

# La Pontiac Astre 1976: l'une des voitures qui se défend le mieux contre la rouille.



La rouille: un problème auquel font face tous les automobilistes canadiens. Le sel et l'humidité de l'hiver s'allient pour engendrer la corrosion.

La Pontiac Astre 1976 fait front à ce problème, car elle est soumise à un traitement anticorrosion d'envergure. Ce traitement comprend le procédé d'apprêt "Elpo Dip" qui recourt à une charge électrique, méthode d'avant-garde qui permet d'éliminer la formation de poches d'air lors de l'immersion; les surfaces de la tôle avant et des panneaux de custode sont recouvertes de "Zincrometal" (acier plaqué au zinc, ce qui en galvanise la surface intérieure); de la cire anticorrosion est vaporisée sur les surfaces intérieures de l'auvent et autour du pare-brise; de la cire aluminée est vaporisée à chaud sur la couche d'apprêt Elpo et un premier apprêt riche en zinc est posé à la surface intérieure des portes; les panneaux extérieurs de bas de caisse sont entièrement galvanisés; un filet de "Plastisol" est posé entre le panneau de custode et la surface du bas de caisse pour empêcher la pénétration de l'eau;

la surface intérieure des ailes est vaporisée au mastic

Cette liste est loin d'englober toutes les mesures anticorrosion protégeant l'Astre contre la rouille; toutefois, elle devrait vous aider à comprendre que l'Astre est vraiment conçue pour faire face aux pires conditions atmosphériques qu'on puisse trouver au pays. L'Astre est construite pour durer.

Quant au moteur de l'Astre, il est bien spécial lui aussi. Notre petit moteur robuste de 140 po. cu est construit pour durer pendant des années; de fait, nous sommes tellement sûrs de ce moteur que nous le protégeons par l'une des garanties les plus complètes offertes aujourd'hui dans l'industrie de l'automobile. Il s'agit de la "garantie-moteur de 5 ans ou 60.000 milles". Le concessionnaire Pontiac sera heureux de vous en donner tous les détails.

De nos jours, l'achat d'une voiture ne se fait pas à la légère. Une voiture se doit d'être plus qu'un simple moyen de transport.

La Pontiac Astre 1976 vous en donne pour votre argent, aussi bien en cours d'utilisation qu'au moment de la reprise.



## Pontiac Astre

En vente dans tout le pays chez 587 concessionnaires Pontiac qui en assurent également le service après-vente.

Certains des équipements représentés sont livrables en option moyennant supplément.



A-176AF

**Districts bilingues: des chiffres erronés**

OTTAWA (PC) — C'est sur la base des chiffres erronés fournis par Statistique Canada que le Conseil consultatif des districts bilingues a recommandé, en novembre dernier, la création d'une trentaine de ces districts au Canada.

C'est ce que révélait hier, dans le deuxième d'une série d'articles, le quotidien Le Droit, qui cite une étude du professeur Don Cartwright, ex-directeur de la recherche pour le Conseil.

Selon M. Cartwright, Statistique Canada pratique une révision des données qui augmente de façon arbitraire le nombre de citoyens classés comme bilingues dans une région donnée.

Le processus utilisé par Statistique Canada consiste à inscrire parmi les bilingues les citoyens qui ont répondu que leur langue maternelle est le français, même si leur langue d'usage est maintenant l'anglais. On a ainsi transféré 97.500 personnes de langue anglaise ainsi que 32.400 de langue française dans la catégorie bilingue, gonflant ainsi le nombre de bilingues de façon artificielle et faisant croître leur proportion.

Le rapport de M. Cartwright souligne ces anomalies à plusieurs reprises, notant que "la population bilingue se trouve ainsi sur-représentée" dans plusieurs agglomérations de langue minoritaire.

Le résultat de ce "traitement des données" a entraîné le Conseil à recommander la création de districts bilingues dans des régions où il n'y aurait pas lieu d'en instaurer puisque la proportion des minoritaires n'y atteint pas le 10 pour cent exigé par la Loi sur les langues officielles.

En réponse à la question d'un député anglophone qui s'inquiétait de ces méthodes, les responsables de Statistique Canada étaient justifiables, ces corrections étaient une "procédure normale visant à assurer une continuité dans les données".

La "correction des données" pratiquée par Statistique Canada était justifiable, selon M. Cartwright, à l'époque où le recensement ne permettait pas de déceler les individus qui abandonnaient une langue pour une autre au cours de leur vie, la seule question posée dans le formulaire ayant trait à la langue maternelle.

Toutefois, lors du dernier recensement, 1971, la questionnaire était plus précis et demandait aux citoyens de faire état à la fois de la langue maternelle et de leur langue d'usage, c'est-à-dire de celle qu'ils parlent couramment à la maison. Il devient alors possible d'identifier les transferts linguistiques, ce que Statistique Canada se refuse à faire.

**Scandalisé par les salaires des médecins**

OTTAWA (PC) — Le gouvernement ontarien devrait de nouveau passer à la loupe les honoraires des médecins ontariens, a déclaré dans la capitale fédérale le chef de l'Opposition de cette province, M. Stephen Lewis.

Au cours d'une conférence de presse, M. Lewis a expliqué que le gouvernement Davis se sentait les coudes franches quand il s'agissait de fermer des hôpitaux pour comprimer les dépenses, mais refusait de s'en prendre aux défauts les plus graves du régime ontarien de santé.

Il commentait ainsi les statistiques indiquant que 800 médecins ontariens avaient réclamé plus de \$100,000 de l'assurance-santé en 1974-75.

La moitié des médecins de l'Ontario ont réclamé \$40,000 ou plus, a-t-il dit.

Selon lui, il est ironique que ces statistiques soient rendues publiques au moment où le gouvernement entreprend une fermeture systématique des hôpitaux à travers la province.

**La semaine des mobiliers de salles à manger et de cuisine se termine samedi**



**IL RESTE 2 JOURS**

**CE SOIR JUSQU'À 21 h SAMEDI DE 9 h à 17 h**

Nous avons conservé pour la fin quelques-unes des meilleures aubaines. Pour tout achat de mobilier de cuisine ou de salle à manger, profitez de ces deux derniers jours. Venez apprécier d'autres aubaines non annoncées, jusqu'à samedi à 17 heures.

**SOLDE de mobiliers de cuisine et de salle à manger**

L'Enfant Terrible vous offre les marques les plus réputées — Bassett — Broyhill — Canaper — House of Star — Liberty — Link Taylor, etc.

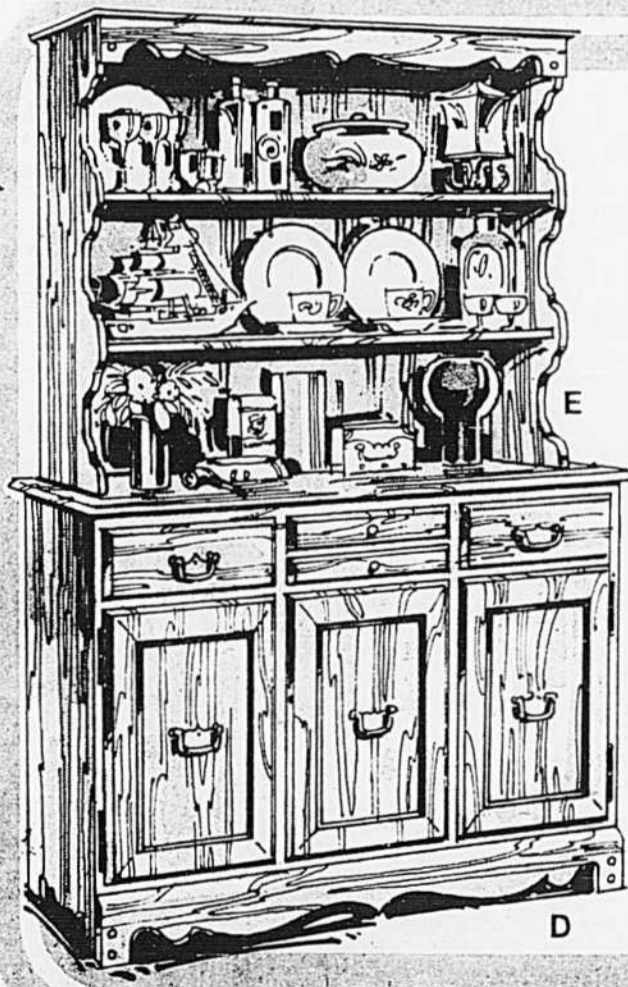
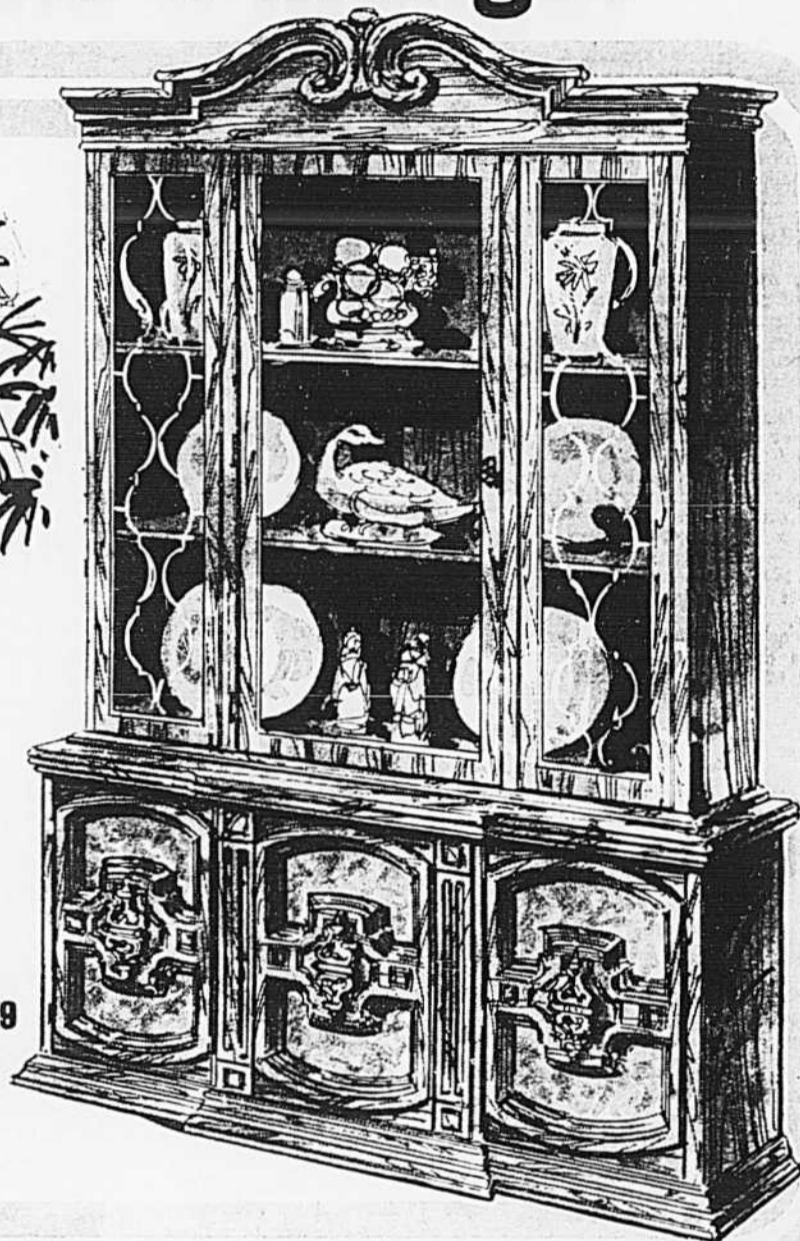
**Bassett**



Quel plaisir de se réunir autour de la table, dans une chaude ambiance méditerranéenne.

Le plus grand manufacturier de meubles au monde présente fièrement la Collection héritage. Voici un élégant mobilier de salle à manger au charme méditerranéen. Ce luxueux ensemble 7 pièces est décoré de simili-mouures; il comprend: table ovale, env. 40x60" qui s'allonge jusqu'à 72 pouces; élégant vaisselier avec délicates étagères munies d'un éclairage et de portes vitrées, 4 chaises à haut dossier canno avec siège rembourré recouvert d'un tissu décorateur. Toutes les pièces au chaud fini pacanier ont été polies à la main. Offrez sans tarder à votre intérieur cette parure luxueuse, durable et confortable — et jusqu'à samedi vous l'achèterez à prix réduit.

Livraison incluse  
**\$ 689<sup>99</sup>**  
Notre prix courant \$799.99



**Tout le charme rustique d'un mobilier colonial avec re-assortiment garanti**

Commencez dès maintenant votre mobilier colonial

Mobilier de salle à manger élégant et pratique. Construction de bois dur, modèle colonial et chaud fini érable Salem. Achetez l'essentiel dès maintenant, vous pourrez acheter plus tard les pièces qui vous manquent, pour composer un magnifique ensemble de salle à manger.



- A. Table ovale (env. 48") qui s'allonge jusqu'à 60" ..... Chacune \$99.99
  - B. Chaise robuste avec siège en forme de selle, dossier et pattes fuselées ..... Chacune \$34.99
  - C. Fauteuil "Capitaine" avec bras soupagement incurvés ..... Chacun \$39.99
  - D. Buffet (dim. approx. 43" x 17" x 33 1/2" de haut) ..... Chacun \$139.99
  - E. Vaisselier (dim. approx. 42 x 9" x 33 1/2" de haut) ..... Chacun \$62.99
  - F. Encoignure (dim. approx. 20 x 20 x 66" de haut) ..... Chacune \$94.99
- Table ovale avec rallonge (non illustrée) (dim. approx. 72" de long) ..... Chacune \$119.99

**LES PLUS BAS PRIX GARANTIS**

**Mobilier dernier cri de House of Star**

Mobilier de dinette ultra-moderne; table gracieuse avec piédestal fantaisie (env. 42"; modèle rond), dessus simi-marbre brun Arborite résistant à la chaleur, 4 chaises pivotantes avec dossier en acrylique de nuance fumée et confortables sièges rembourrés à dessus de vinyle facile d'entretien. À très bas prix.

**Mobilier 5 pièces \$228<sup>99</sup>**  
LIVRAISON INCLUSE

Les prix indiqués seront en vigueur jusqu'au samedi 27 mars à 17 heures, jusqu'à épuisement du stock. Le prix inclut la livraison gratuite.

**BREVETS D'INVENTION**

Marques de commerce  
Dessins de fabrication  
en tous pays  
**MARION ROBIC & ROBIC**  
2100, Drummond, Montréal 107  
Telephone 288-2152

**GARANTIE DU MEILLEUR PRIX DURANT 90 jours**

Si au cours des 90 jours qui suivent la date de votre achat vous trouvez l'article que vous achetez à moindre prix par tout autre marchand, L'enfant Terrible vous donnera un rabais pour la différence.

**1875 PANAMA à Brossard 465-1410**  
**6875 est, JEAN-TALON 254-9986**  
**à St-Léonard**  
**3400 CÔTE-VERTU 334-9304**  
**à St-Laurent**

**LIVRAISON IMMÉDIATEMENT SANS FRAIS**



# Les femmes, c'est pas pareil...

PAR LYSIANE GAGNON

## Au contraire de l'homme, une femme au travail ne peut pas se permettre d'être émotive...

SUITE DE LA PAGE A 1

Sur l'utilisation du charme, les avis sont — à peu d'exceptions près — unanimes: les femmes qui détiennent des postes supérieurs dans l'administration publique affirment qu'elles refusent d'avoir recours aux tactiques dites féminines dans leurs relations de travail. Elle sont même unanimes à se définir comme des personnes "directes", aussi exigeantes pour les autres que pour elles-mêmes. En jouant sur le charme, elles se placeraient en situation de vulnérabilité, et démoliraient d'un seul coup les longs et patients efforts qu'elles ont mis à se faire prendre au sérieux.

Elles se font des règles d'acier: montrer par exemple la plus parfaite disponibilité au travail. "Pendant des années, je n'ai pas osé me permettre un jour d'absence, raconte l'une d'elles."

En faire plus, toujours un peu plus... et cela, dès le départ. Ainsi, Francine Despatie, secrétaire du Conseil du Statut de la Femme, se demande aujourd'hui pourquoi elle avait choisi, jeune chargée de cours à l'université, de donner le cours le plus technique, le plus aride, le plus rigoureux, celui de la méthode de recherche. "Bien sûr, dit-elle, ça m'intéressait. Mais je crois qu'inconsciemment, je me sentais obligée de démontrer que j'étais sérieuse. Je ne voulais pas

risquer de me présenter devant des étudiants presque aussi âgés que moi en verbalisant sur des choses dont je n'étais pas absolument sûre.

"Ce sont des attitudes qui s'effacent avec le temps, note-t-elle, à mesure que l'on prend confiance en soi."

Au travail, elles adoptent les mêmes règles du jeu, quitte à se faire violence: "Oui, dit l'une, je suis devenue agressive avec le temps. Si on me marche sur les pieds, je me défends. Si je n'étais pas devenue comme cela, je ne serais pas arrivée là où je suis actuellement... Mais c'est dur, car au départ, nous les femmes avons été élevées pour plaire alors que les hommes, eux, ont été élevés pour compétitionner."

### Des cérébrales

Est-ce à cause de cela que plusieurs parmi ces femmes sont considérées par leurs collègues comme des "cérébrales", des "esprits cartésiens"...

"Mais enfin, dit l'une, ou l'on se fait dire: "Ce qui m'ennuie, ce sont vos réactions féminines", ou l'on se fait dire: "Ce que j'admire chez vous, c'est votre esprit cartésien. C'est rare, surtout chez une femme." ...Alors, qu'est-ce qu'on

fait? On se blinde. Je ne parle jamais, jamais, de ma vie privée, ni de ce que j'aime, ni de ce que je déteste."

Cérébrales? Bizarre. Ce sont pourtant, de toute évidence, des femmes à la fois intelligentes, rigoureuses sur le plan intellectuel et sensibles. Plusieurs avouent qu'elles sont, au fond, "timides et hypersensibles" tout en étant, par tempérament, par formation et par expérience, logiques et rationnelles. Et n'est-ce pas cet équilibre qui fait les êtres les plus intéressants? Comment se fait-il que ce qui saute aux yeux d'une femme journaliste semble si difficile à concevoir en milieu de travail masculin?

### Etre acceptée aussi en tant que femme...

Une seule parmi cette dizaine de hauts-fonctionnaires féminins a poussé plus loin sa réflexion sur le sujet et, rejoignant des thèmes qu'ont développés des penseurs comme Wilhelm Reich ou Herbert Marcuse, parle de la nécessité qu'il y aurait à intégrer l'érotisme (entendu dans son sens le plus large) au travail.

"La peur de la femme, dans les milieux du travail, c'est l'expression d'une crainte obscure face à la sexualité. Tout en se fixant des

critères élevés de compétence, il faudrait que les hommes et les femmes au travail s'acceptent mutuellement tels qu'ils sont. Moi, je veux qu'on m'admette comme une collègue, d'accord, mais aussi comme une femme. Et ça me plaît qu'on me fasse un compliment, et de mon côté, je trouve normal de dire à un collègue: "Tiens, tu es bien habillé ce matin."

Une autre, plus timidement, lui fait écho: "Je ne veux pas renoncer à ma féminité. Pour moi c'est important."

Il reste qu'on ne peut guère trancher les choses, en cette matière, et que même les femmes qui affirment ne voir aucune différence sur le plan du travail entre les hommes et les femmes avouent qu'elles feront preuve de plus de tact qu'un collègue dans telle matière, ou qu'elles s'y prendront d'une manière plus subtile pour défendre tel ou tel dossier. Cela, c'est la féminité poussée jusqu'à son raffinement suprême: la ruse qui ne paraît pas, le charme qui s'exerce d'une manière tellement innée, tellement subtile, qu'il ne paraît pas...

Au niveau du travail proprement dit, la majorité des femmes ne voient guère de trace de discrimination. Elles en ont presque toutes

subi, à un degré ou à un autre, dans le cours de leur carrière, mais aujourd'hui, là où elles sont rendues, elles ont assez confiance en elles-mêmes pour savoir se défendre, dans un milieu où l'échec d'une femme sur le plan professionnel est à ce point remarqué qu'il peut compromettre pour l'avenir l'embauche d'une autre femme à ce même poste. (De la même façon, et la chose n'est pas plus saine, la réussite d'une femme sera plus remarquée que celle d'un homme, tant on avait peu confiance en elle au départ.)

### Aller prendre un verre...

L'un des préjugés qui persistent se situe au niveau des relations de travail informelles. On sait à quel point c'est important dans tous les milieux de travail.

C'est souvent autour d'un verre que se décident les choses, que circule l'information, que se nouent les affinités professionnelles. "C'est une chose à laquelle je n'ai jamais pu me résoudre, admet l'une des hauts-fonctionnaires les plus expérimentées: je n'ai jamais osé prendre moi-même l'initiative d'inviter un collègue à prendre un verre pour discuter du travail. Je n'ai ja-

mais osé, non plus, me présenter toute seule au Georges-V (un bar très connu de Québec, où les hauts-fonctionnaires ont l'habitude de se retrouver)... et pourtant, je sais que j'y aurais été bien reçue. Mais..."

Telle est aussi l'expérience de deux autres femmes, l'une qui dit qu'elle sait très bien qu'on n'oserait pas l'inviter, elle seule, à prendre un verre, et une autre qui affirme qu'elle n'a "jamais osé", elle non plus, mais que c'est parce qu'elle est fondamentalement très timide.

"Je ne suis pas tellement portée à prendre ce genre d'initiatives, dit-elle, même pas avec des femmes. Avec les hommes, oui, c'est plus délicat... Pourtant, je sais bien, rationnellement, qu'à près deux ou trois fois, l'équivoque — s'il y en avait dans leur tête — serait absolument dissipée. Mais aller dans un bar toute seule, même si je suis qu'il s'y trouve des collègues qui seraient peut-être heureux de me voir, non... je ne peux pas."

La majorité des femmes interrogées, toutefois, ne voient pas de problème dans les relations de travail informelles. Soit qu'elles ont été habituées — à l'université par exemple — à entretenir des relations de pure camaraderie avec les hommes, soit qu'elles sont, par tempérament, plus audacieuses.

## Elles se défendent d'être féministes, mais...

Comment jugent-elles les mouvements féministes, les associations de femmes? Jusqu'à quel point se sentent-elles solidaires des autres femmes, elles qui ont "réussi"?

En général, elles se méfient des organisations féministes. "Il y a trop de "charriage" là-dedans...", ou: "Des femmes au volant des camions, je veux bien, mais enfin...", ou: "Le danger, c'est qu'on embauche une femme simplement parce que c'est une femme: la discrimination à rebours, ce n'est pas mieux que l'autre"

Tres souvent, d'ailleurs, leurs commentaires indiquent qu'elles ne sont guère renseignées sur cette question, et qu'elles ignorent que le mouvement féministe se partage, même ici au Québec, en plusieurs tendances. Une seule, parmi les dix femmes hauts fonctionnaires que nous avons rencontrées, s'avoue carrément "de plus en plus féministe".

Ce sont à la fois son expérience du travail et des événements personnels qui l'ont amenée à analyser la condition féminine. "Mais, dit-elle, je n'ai pas trouvé d'associations féministes où je me sente à l'aise. Je ne me vois pas en train de porter une pancarte..."

Une autre, sur ces dix femmes, doit évidemment être placée dans une catégorie à part, pour ce qui est du féminisme. C'est Mme Despatie, qui, en tant que secrétaire du Conseil du statut de la femme, est parfaitement renseignée sur les diverses facettes de ce problème.

Mais, dans presque tous les cas, il se produit à peu près la même chose quand on aborde la question du féminisme.

Dans un premier temps, elles se défendent d'être féministes, et soulignent les outrances de ces mouvements. Dans un second temps, elles soulèvent, en les reprenant à leur propre compte, les mêmes arguments de fond que les organisations féministes sérieuses: l'éducation, les stéréotypes, les "deux poids, deux mesures", le partage des tâches domestiques, le fait qu'il n'y a pas de "personnalité féminine" ou "masculine" et que tout est affaire d'individu, que l'homme ne devrait pas être le seul pourvoyeur et la femme la seule à s'occuper des enfants, etc.

### Ne pas tout mettre sur le dos des hommes

Elles parlent, de fait, le même langage que les féministes les plus

sérieuses, mais refusent la notion de l'association et de la solidarité inconditionnelle, d'autant plus qu'elles sont extrêmement sensibles à la dimension "compétence", et que plusieurs d'entre elles ressentent le même agacement que les hommes à voir certaines femmes "jouer sur leur féminité au travail" ou se lancer dans des bavardages irrationnels, ou encore, se prétendre victimes de discrimination alors qu'elles sont tout simplement incompétentes. "Le problème aujourd'hui, dit l'une, c'est qu'on veut tout mettre sur le dos des hommes... On m'a présenté des dossiers faisant état d'une supposée discrimination. A l'analyse, il n'y en avait pas."

Une autre souligne que dans certains des jurys auxquels elle a participé en tant que haut fonctionnaire, elle a remarqué que les hommes avaient même tendance à privilégier une femme, tant ils ont peur de se voir accusés de faire de la discrimination.

La plupart font référence au fait qu'il y a peu de femmes à avoir été formées dans l'administration — exigence généralement requise pour accéder à un poste élevé dans la fonction publique. Plusieurs, aussi, signalent que le nombre immense de femmes, dans ces échelons, aboutit à la création de jurys le plus souvent exclusivement masculins, et que, dans la fonction publique comme ailleurs, on a toujours tendance à embaucher des gens qui vous ressemblent: c'est le jeu des affinités.

### La discrimination "positive"

Toutes, enfin, insistent sur le fait que c'est d'abord aux femmes à "faire un effort", et qu'elles devront se montrer "aussi compétentes que les hommes". Mais la plupart affirment que, lorsqu'elles ont le pouvoir d'embaucher, elles sont portées à donner la préférence à une femme — "à compétence égale", insistent-elles.

Quelques-unes seraient d'accord avec l'introduction de mécanismes susceptibles d'effectuer "une discrimination positive" (donner aux femmes des chances particulières au niveau du perfectionnement, par exemple, et leur faciliter l'accès aux promotions, histoire de vaincre leur sentiment d'infériorité traditionnelle)... mais elles souhaitent que ces mécanismes soient le plus souples possible. "L'important, dit l'une, c'est que les femmes com-



En général, elles se méfient un peu des organisations ou des manifestations féministes. Elles ne se verraient pas "en train de brandir des pancartes", comme ces femmes (et aussi ces hommes) qui participaient le 8 mars dernier à la marche saluant la Journée internationale des femmes.

pétentes aient toutes les chances d'avancement." Une autre va plus loin: "Il faut leur donner plus de chances qu'aux autres, parce qu'elles en ont eu moins au départ."

Telle est, notamment, l'optique de Mme Pertuiset, qui, en tant que directeur de la mise en valeur des ressources humaines à la Commission de la fonction publique, s'occupe d'un projet-pilote en collaboration avec le ministère de la Jus-

tice. "J'aurais pu déléguer, dit-elle, mais c'est une question qui m'intéresse..." Mais, comme toutes les autres, elle perçoit peu de combativité chez les femmes: il faut qu'on le motive, qu'on les stimule.

Mme Francoeur-Hendriks, elle, estime qu'il ne lui appartient pas exclusivement de s'occuper de la condition féminine au sein de la Commission de la fonction publique.

"Les autres commissaires doivent eux aussi s'y intéresser."

L'une des tâches qui les attend en particulier, c'est l'analyse de ce qui se passe une fois qu'une femme est déclarée "éligible" pour telle ou telle fonction. Dans quelle proportion sont-elles engagées par les ministères — qui choisissent parmi les candidats éligibles? Autre projet — déjà en marche:

susciter davantage d'intérêt envers la fonction publique chez les jeunes femmes diplômées.

Il reste que toutes, sans exception, sont conscientes de l'ampleur et de la complexité du problème, et elles disent souvent en substance: "Ça fait des siècles que cela dure... Ça prendra des années avant que l'on perçoive des changements significatifs. Il ne faut pas brusquer les choses."

# Les femmes, c'est pas pareil...

PAR LYSIANE GAGNON

## Travailler, oui... mais le mari, les enfants ?

"Quand une réunion de travail se prolongeait et qu'il me fallait téléphoner à ma gardienne, je me cachais pour le faire. Si j'avais parlé à mes collègues de ces problèmes-là, ça m'aurait nui."

Une autre: "Si j'étais retardée par mon travail, j'appelais mon mari, je lui disais: 'Écoute, je vais être en retard... je serai là vers sept heures.' Il se disait d'accord, bien sûr, mais je sentais bien au fond qu'il ne l'acceptait pas. Vous savez ce que c'est, un mari n'aime pas rentrer dans une maison vide. Il s'arrangeait systématiquement pour arriver après moi, à sept heures et demie par exemple!"

Elles parlent toutes — et surtout celles qui ont des enfants — de "tensions effrayantes" et de la difficulté de "conserver son équilibre nerveux" en assumant concurremment tous ces rôles.

Une autre: "Quand mes enfants étaient plus jeunes, j'ai dit à mes supérieurs de me considérer comme si je travaillais à mi-temps. En fait, je m'arrangeais pour travailler à temps plein. J'étais payée deux fois moins cher que les autres, mais si j'en avais parlé, on aurait pu me rappeler que je n'avais pas besoin d'argent (le mari gagne un salaire élevé)... Et puis, je voulais me garder du jeu et le plus de souplesse possible dans les horaires, au cas où... Un enfant malade, une tempête de neige qui retardait la gardienne... Qu'est-ce que ça doit être, mon Dieu, pour les femmes qui n'ont pas d'argent, ou qui sont seul soutien de famille!"

Car faut-il rappeler que ces femmes hauts-fonctionnaires que nous avons interrogées sont à tous égards des privilégiées. On peut ici analyser certains problèmes de la condition féminine à l'état pur, dégagés de toute considération d'ordre économique.

### Une entrave à la vie personnelle

Nos interviews confirment ce que l'on sait déjà: une carrière sou-

nue et exigeante constitue une sérieuse entrave à la vie personnelle — surtout lorsqu'il y a des enfants —, et vice-versa. La chose est vraie pour les hommes aussi, bien sûr, mais elle est encore plus vraie pour les femmes.

Ce sont d'ailleurs les femmes qui n'ont pas d'enfants qui, à ces paliers supérieurs de l'administration publique comme ailleurs sans doute, ont constaté le moins de discrimination à leur endroit, peut-être en grande partie parce qu'elles étaient aussi disponibles que leurs collègues masculins.

"Le plus grand problème, signalent plusieurs, ce sont les attentes traditionnelles des maris et des enfants." Ce langage pudique recouvre des réalités qui sont, et le mot n'est pas trop fort, tragiques, car nous effleurons ici le champ de la douleur humaine.

La poursuite d'une carrière entraîne presque inévitablement des tensions au sein d'un mariage ou aggrave, dans certains cas, les conflits qui existent toujours entre deux êtres. Plusieurs, parmi les femmes que nous avons rencontrées, ont vécu, de près ou de loin, sur un mode mineur ou sur un mode dramatique, ce problème, qui est beaucoup plus grave, beaucoup plus profond qu'on ne l'imagine, et qui tient au fait que la majorité des hommes n'acceptent pas vraiment profondément que leur femme fasse carrière.

Encore moins si la femme occupe dans la hiérarchie sociale un poste supérieur à celui de l'homme. Tout l'amour du monde et tout l'arsenal des ruses et de la diplomatie ne peuvent rien contre cette attitude encore si fortement ancrée dans la tête des hommes et aussi, par voie de conséquence, dans celle des femmes.

Certaines choses sont très significatives: ainsi, cette femme qui explique à mots couverts qu'elle a

crain, à un moment donné, que sa carrière ne devienne plus prestigieuse que celle de son mari. Ce ne fut pas le cas, et il nous a semblé qu'elle préférerait de beaucoup qu'il en soit ainsi.

Presque toutes ont au moins perçu, chez certains hommes avec lesquels elles ont eu ou auraient pu avoir des relations affectives, cette frayeur diffuse: "C'est hélas vrai, dit l'une, les femmes qui ont l'air 'fortes', ça fait peur... Et seuls des hommes qui ont beaucoup de maturité et de confiance en eux-mêmes peuvent assumer cela."

### Le couple

Sur l'ensemble des femmes que nous avons interrogées, il y a trois femmes célibataires, une femme mariée sans enfant, trois femmes mariées avec enfants (dont l'une est remariée) et quatre femmes divorcées qui ont la garde de leurs enfants.

Cela ne correspond pas du tout au tableau général de l'ensemble des hauts-fonctionnaires du Québec pour ce qui est de l'état civil.

L'enquête réalisée par Francine Despatie sur les cadres supérieurs montrait en effet que l'immense majorité des cadres étaient des hommes mariés. Une enquête plus poussée montrerait sans doute qu'ils sont le plus souvent mariés à des femmes qui restent au foyer, ce qui facilite grandement leur propre carrière.

Les femmes qui vivent une vie de couple tout en détenant un poste supérieur dans la fonction publique ont dans tous les cas bénéficié de conditions exceptionnelles. Soit que l'homme occupe dans la hiérarchie sociale un poste d'égale importance ou d'importance supérieure. Soit que l'homme ait une maturité exceptionnelle et une très grande confiance en lui-même.

Au moins deux de ces hommes peuvent être définis comme des hommes exceptionnels: l'un est un féministe affirmé, conscient depuis

longtemps de la condition de "colonisée" que l'histoire a faite aux femmes; l'autre a trouvé tout naturel de travailler à une certaine époque sous la direction de sa propre femme, et a accepté de déménager pour faciliter la carrière de cette dernière. Tous deux travaillent dans des domaines séparés (elle est administrateur, lui est un chercheur et un créateur), ont des cercles d'amis séparés. Et, faut-il l'ajouter, tous deux ont une matura-

rité bien supérieure à la moyenne. "Mais je sais, dit-elle, qu'il n'y a pas un seul de mes collègues qui aurait réagi de cette manière avec sa propre femme."

Il ne faudrait surtout pas conclure de cet article-ci que les femmes ont nous parlons sont malheureuses sur le plan personnel. Elles ne le sont sans doute ni plus ni moins que la moyenne de leurs collègues, et toutes, sans exception, affirment qu'elles n'ont jamais regretté d'avoir poursuivi une carrière que, dans tous les cas, elles aiment profondément. Pour plusieurs, le travail a servi de bouée de sauvetage dans des moments difficiles, et elles ont toutes sous les yeux l'exemple d'autres femmes, sœurs ou amies, mariées, mères de famille, sans métier et sans moyen d'en sortir...

### Les enfants

Toutes, sans exception, ont un point en commun: c'est l'importance accordée aux enfants. Celles qui en ont affirmé que cela passe avant tout, et celles qui n'en ont pas dit que si elles en avaient eu, elles auraient hésité à les confier à d'autres.

Elles sont toutes d'accord avec le principe des garderies — mais pour les autres. Celles qui ont des enfants se sont arrangées pour avoir à la maison un "substitut maternel" (la même gardienne), et celles qui n'en ont pas valorisent la maternité au point d'affirmer qu'elles conçoivent mal qu'on puisse priver un tout jeune enfant de la présence de sa mère. Chez une ou deux, parmi ces dernières, on sent qu'aborder ce sujet-là, c'est atteindre les fibres les plus profondes.

Celles qui ont des enfants ont toutes dû lutter, à certains moments, contre certains sentiments de culpabilité, tant il est vrai que les attentes des enfants sont plus dures encore à supporter que celles des maris.

C'est pourquoi elles affirment toutes mettre un frein à leurs activités professionnelles, aux réunions de travail qui se prolongent abusivement: pour toutes, les weekends sont chose sacrée et, pour compenser leurs absences quotidiennes, elles s'abstiennent en général de participer à des activités sociales ou mordaines.

### L'impossible défi

Nous sommes ici au coeur de l'injustice qui entre toutes sera la plus difficile à déraciner du comportement humain. Car demande-t-on aux hommes qui font carrière de renoncer à l'amour et à la paternité? Leur demande-t-on de se partager, au risque de terribles déchirements, entre le foyer et le travail?

Leur impose-t-on cet impossible défi, qui est pourtant celui que vivent quotidiennement les femmes qui investissent une partie de leurs énergies dans un travail intéressant: d'une part, s'arranger pour que rien de leurs problèmes personnels et normaux ne transpire en milieu du travail, et d'autre part, de retour au foyer, s'arranger pour que rien ne transpire de la fatigue et de la tension accumulées au travail? On voit ici que cette vie de corde raide est aussi le lot des femmes qui ont les moyens d'avoir de l'aide pour l'éducation des enfants et les tâches domestiques.

On voit aussi qu'il faut qu'une femme soit exceptionnellement forte pour concilier tout cela, et qu'il est en vérité à la fois injuste et cruel d'exiger pareille force d'un être humain.

Ce que ces femmes m'ont dit, il faut le souligner, n'est pas original. Ce sont des choses que toutes les femmes qui travaillent, où que ce soit, se disent entre elles.

DEMAIN: Rencontre avec le ministre Lise Bacon



C'est l'enfant qui reste le coeur de la vie des femmes qui font carrière.

# Le mieux serait d'attendre une période plus sereine pour rapatrier la Constitution

— 6 —

par Jean-Charles BONENFANT  
(collaboration spéciale)

DEPUIS JUIN 1971, après le refus du Québec d'accepter la Charte de Victoria, le problème de la constitution avait pratiquement été oublié et la situation demeurait ce qu'elle était au lendemain du rapatriement partiel de 1949. Sans que beaucoup s'en aperçoivent, un nouvel épisode s'annonça lorsque, parlant le 2 octobre 1974, à la Chambre des Communes, au début de la session parlementaire, le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, et le Premier ministre, M. Pierre E. Trudeau, s'entendirent pour constater l'anomalie qu'il y a pour le Canada, pays souverain, d'être incapable de modifier lui-même certaines parties de sa constitution. Le Premier ministre ajouta qu'il espérait qu'avec le concours de l'Opposition et des provinces, il serait possible dans quatre ans d'adopter une procédure canadienne de modification.

Il semble que peu de temps après, des pourparlers secrets se soient engagés entre les hommes politiques et surtout les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et des provinces. Il ne faut pas se scandaliser de la nature secrète de ces premiers travaux, car il n'est d'aucune utilité de communiquer à un public passionné les détails de conversations ou de lettres qui relèvent plus de l'exploration que de la négociation. Il faut tout de même en arriver un jour à des

propositions formelles définitives venant d'Ottawa ou des provinces et il faut que ces propositions soient rendues publiques pour que la population manifeste son opinion et indique aux hommes politiques la voie à suivre.

### Le séculaire statut particulier

A travers les discours et les rumeurs, on peut imaginer aujourd'hui trois situations: Ottawa offre aux provinces une solution semblable, à quelques détails près, à celle de la Charte de Victoria; Ottawa accepte de modifier la Charte de Victoria de façon à ce que Québec puisse l'accepter; Ottawa incapable de s'entendre avec toutes les provinces sur un mécanisme d'amendement demande à Londres, avec ou sans le consentement des provinces, de "rapatrier" la constitution quitte à s'entendre plus tard sur un mécanisme d'amendement.

Québec ne peut certainement pas accepter une nouvelle Charte de Victoria même légèrement modifiée, car l'immense majorité de la population y serait opposée. Pour ceux qui souhaitent l'indépendance du Québec, cette opposition s'explique par la crainte que le mécanisme d'amendement proposé rende impossible ou du moins difficile une autodétermination pacifique qui ne ferait appel qu'à des moyens juridiques. Elle s'explique aussi par le désir d'un Québec le plus autonome possible d'ici l'indépendance. Par ailleurs, même les Québécois désireux que se perpétue le fédéralisme souhaitent tout de même que le Québec possède encore plus de pouvoirs dans un certain nombre de domaines, et, même si l'expression n'est plus à la mode comme il y a dix ans, l'idée d'un "statut particulier",

qu'on peut faire remonter à l'Acte de Québec, en 1774, est toujours dans les coeurs et germe déjà dans les institutions.

### Le pouvoir des juges

Que faudrait-il donc ajouter au mécanisme d'amendement de la Charte de Victoria pour qu'il soit acceptable au Québec? C'est tout un livre qu'il faudrait écrire pour expliquer ce qui rendrait le Québec moins craintif à l'interieur du fédéralisme canadien, et pour un certain nombre seule la rupture avec le reste du Canada et la conclusion d'une nouvelle alliance constituent une solution. On peut tout de même cerner un certain nombre d'exigences élémentaires: préciser la répartition des compétences dans les domaines stratégiques pour le Québec, ce qui ne signifie pas uniquement les télécommunications, l'immigration et la culture; réformer en profondeur la Cour suprême et établir des restrictions au pouvoir fédéral de penser.

La jurisprudence du Comité judiciaire du Conseil privé et depuis un quart de siècle, celle de la Cour suprême ont dû donner à un texte conçu au siècle dernier des interprétations auxquelles leurs auteurs n'avaient même pas pensé et certaines de ces interprétations, comme celle qu'a le parlement fédéral de légiférer pour l'ordre, la paix et le bon gouvernement du Canada, laisse planer sur la tête des provinces de perpétuelles menaces de diminution de leurs pouvoirs. D'ailleurs, le gouvernement par les juges a toujours été dangereux et dans un système politique, social, économique et ethnique aussi complexe que celui du Canada, on ne peut abandonner aux pousseuses dialectiques de quelques hommes, si savants et doués

soient-ils, le partage des compétences. Pour cela, il faut plus qu'une modeste amélioration dans le système de nomination des juges, comme l'a suggéré la Charte de Victoria.

### La voix des provinces

Les provinces et plus particulièrement le Québec, redoutent aussi l'exercice par le gouvernement fédéral de son pouvoir illimité de dépenser dans tous les domaines, que la jurisprudence semble avoir reconnu pourvu que dans les juridictions provinciales il ne soit pas accompagné de réglementation. Il faudrait trouver un moyen constitutionnel de limiter ce pouvoir ou du moins de ne pas faire en sorte qu'il infléchisse indirectement l'orientation politique des provinces qui peuvent avoir des priorités différentes de celles d'Ottawa.

Toutes ces réformes devraient s'opérer à l'interieur d'un nouveau système d'amendement et on comprend que le Québec attache de l'importance à sa nature. Par ailleurs, le fait de lier la nécessité des réformes au système d'amendement nécessite une longue gestation, des marchandages que ne peuvent manquer de retarder le rapatriement.

C'est pour cela qu'a pris naissance l'idée d'une nouvelle solution plus rapide: le "rapatriement" sans prévision d'un système d'amendement, celui-ci devant être inventé plus tard. Dans le message inaugural du 16 mars, le gouvernement du Québec s'est opposé formellement à une telle solution parce qu'elle ne garantit pas "une réelle participation des gouvernements provinciaux à la modification de la Constitution" et parce qu'elle laisse "au seul gouvernement fédéral l'initiative et la mise en oeuvre de l'adaptation de la

Constitution à l'évolution de la réalité politique, économique, sociale et culturelle du Canada".

Le Québec s'oppose aussi à un rapatriement unilatéral, c'est-à-dire sans le consentement de toutes les provinces. Il est juridiquement possible, car pour que le Parlement du Royaume-Uni légifère à l'égard d'un Dominion, en vertu de l'article 4 du Statut de Westminster, il suffit que ce Dominion ait demandé que la loi soit adoptée. On ignore si Londres écouterait les protestations d'une province: on ne l'a pas fait, en 1907, lorsque la Colombie-Britannique s'opposa à une partie d'un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ni en 1943, lorsque le Québec protesta contre la remise à plus tard de la redistribution électorale.

### Une loi ne meurt pas de désuétude

Il reste qu'un rapatriement unilatéral même s'il ne comportait pas en lui-même des conséquences tragiques, ferait débiter une nouvelle ère sous de malheureuses auspices et aggraverait mal des accords futurs entre Ottawa et les provinces, plus particulièrement le Québec.

Il y a bien une autre solution qu'évoquent parfois certains hommes politiques lorsqu'ils disent: "Laissons à Londres ce document poussiéreux: édifions notre propre constitution et tout sera réglé". Pour ceux qui croient encore au droit et qui pensent que s'y conformer fait partie de notre tradition et de notre civilisation et que c'est le meilleur moyen d'éviter des embarras futurs, il faut tout de même se rappeler ceci: au point de vue juridique, la partie de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui relève encore du Parlement britannique continuera à s'appliquer au Canada tant qu'elle n'aura pas été formellement abrogée par ce même

parlement. Dans notre système, une loi ne meurt pas par désuétude.

### L'évolution du Canada anglais

La meilleure solution est peut-être de remettre encore à plus tard, à une époque plus sereine, s'il en est encore de possible, le règlement du problème. Quelques étrangers continueront de penser que le Canada est encore une colonie de la Grande-Bretagne puisqu'il est obligé d'y faire modifier sa Constitution, mais déjà le fait que nous ayons une reine commune laisse croire à la même situation.

Toutefois, il se peut que l'absence d'un véritable mécanisme d'amendement fonctionnant au Canada empêche de se réaliser des modifications nécessaires qui ne seraient peut-être pas contentieuses ou rende plus difficiles celles qui le sont. Ce serait une nouvelle preuve que la grande faiblesse politique du Canada est dans ses institutions plutôt que dans ses hommes.

En conclusion, on peut toutefois noter, si on en croit les renseignements qui percent dans les journaux, que le Québec est moins isolé que naguère dans son attitude à l'égard du rapatriement. Certes, il attache plus d'importance que le Canada anglais à la constitution formelle, ce qui est bien français, mais il semble que dans le Canada anglais, se développe davantage l'idée qu'une constitution est autre chose qu'une série de solutions pragmatiques et de conventions, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, et que des textes clairs d'une nature spéciale, bref une constitution formelle, seraient utiles sinon nécessaires.

— FIN —

### Au secours des jeunes chômeurs instruits

# L'importance de l'option

— 3 —

par Denis VINCENT

Un étudiant de niveau collégial ou universitaire peut choisir de suivre des cours par goût, pour sa culture, pour acquérir des connaissances particulières, sans calculer les avantages que cela lui rapportera quand viendra le temps de se présenter sur le marché du travail.

Mais dans la très grande majorité, l'étudiant est celui qui se prépare à occuper un emploi. Des efforts importants sont déployés pour bien l'orienter et pourtant on commence à peine à s'interroger sur l'équivalence qui peut exister entre les offres d'emploi et la formation offerte par le monde de l'éducation.

Ce phénomène n'est pas particulier au Québec. Mais ici il se complique du partage des juridictions entre deux niveaux de gouvernement.

Si l'éducation demeure une juridiction qui relève principalement de la province, les faits obligent de constater que le marché du travail est largement accaparé par la juridiction fédérale qui, en plus de l'Assurance-chômage, opère un réseau de Centres de main-d'œuvre plus susceptible de rendre des services à ceux qui recherchent un emploi.

Il est bon de rappeler que le Centre de la main-d'œuvre du Canada opère des bureaux dans les principaux CEGEPS et dans toutes les universités du Québec, à une exception près. Il faut toutefois noter que ces bureaux ne viennent qu'au quatrième rang dans la liste des façons utilisées par les étudiants pour se trouver un emploi. Selon les rapports de l'Opération-Relance, le finissant procède d'abord par contact personnel, puis par l'aide de parents ou d'amis, ensuite par d'anciens employeurs, avant de passer par un bureau de placement.

Mais c'est la présence de bureaux du Centre de la Main-d'œuvre du Canada qui permet au ministère fédéral de procéder à une compilation exhaustive du placement étudiant d'une façon suffisamment rapide pour permettre éventuellement d'apporter des corrections aux programmes offerts, ou mieux, d'informer correctement l'étudiant des possibilités d'emploi offertes par tel ou tel cours.

La première compilation pour les finissants de l'enseignement collégial n'a toutefois été faite que l'an dernier. Le prochain rapport qui devrait inévitablement être publié permettra déjà d'établir plus précisément les options qui pourraient accueillir plus

d'étudiants et celles qui risquent de ne conduire nulle part.

M. Michel Desrosiers, le fonctionnaire fédéral qui est responsable de cette compilation, tente actuellement de préparer un rapport semblable qui portera cette fois sur les finissants universitaires. Parce qu'il existe une relation certaine entre le fait que des finissants du collégial ne parviennent pas à trouver l'emploi pour lequel ils se sont préparés parce qu'un finissant universitaire l'occupe par défaut d'avoir trouvé un emploi plus conforme à sa préparation.

Du côté provincial, l'Opération-Relance existe déjà depuis quelques années. Les résultats contenus dans les rapports annuels ne portent pas exclusivement sur les relations qui existent entre le marché du travail et le monde de l'éducation. On profite de la méthode utilisée (un questionnaire est envoyé aux sortants de l'année précédente, tant du collégial, que du secondaire) pour connaître leur degré de satisfaction des études poursuivies, celui qui leur procure l'emploi qu'ils occupent et les raisons qui ont pu amener un certain nombre d'entre eux à abandonner leurs études.

L'éventail des informations recueillies est beaucoup plus important mais plus difficilement opérationnel. Et rien ne prouve que dans l'un ou l'autre cas, les responsables de la création ou de l'abandon d'une option soient sensibilisés aux conclusions contenues dans ces différents rapports, bien qu'il apparaisse évident qu'ils devront finalement en tenir compte.

Dans la situation présente, l'étudiant qui doit choisir l'option qui lui assurera éventuellement un emploi ne possède pas beaucoup plus d'informations

que le consommateur moyen. Il doit dans la plupart des cas s'en remettre à sa bonne étoile en espérant qu'à la fin de ses études, un emploi sera disponible.

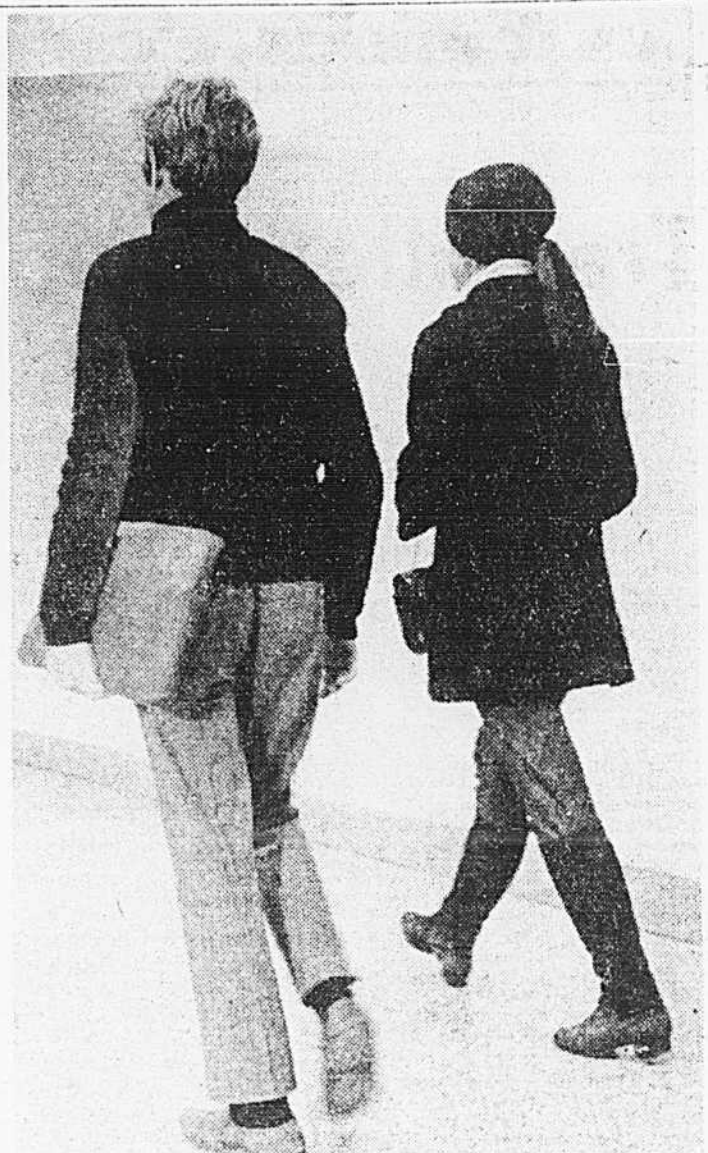
Dans le cas contraire, il rejoindra le groupe de ceux qui occupent un emploi qui ne correspond pas à leur formation ou qui s'occupent à diverses tâches de dépannage, de projets communautaires, où leurs diplômes en lettres ou en histoire n'ont plus qu'une valeur symbolique.

Le Centre de la main-d'œuvre du Canada a regroupé dans un seul bureau à Montréal ses candidats à l'emploi qui peuvent faire valoir leur diplôme ou des expériences passées les qualifiant pour des emplois plus intéressants. Mais ce groupe est habituellement formé de candidats qui ont recourus à ce bureau après plusieurs tentatives personnelles de quitter le chômage et ne sont pas représentatifs d'une situation donnée.

Il faut donc attendre que des études soient faites pour identifier plus positivement les cours qui conduisent au chômage, ou à l'obligation d'accepter un emploi ne correspondant pas aux études complètes, sans toutefois oublier que, dans la population des chômeurs, les plus nombreux demeurent ceux qui n'ont pas voulu ou qui n'ont pas pu poursuivre leurs études.

Au moment où la réforme de l'éducation installait ses nouvelles structures au Québec, la population étudiante a pris d'assaut les facultés de sciences sociales, de lettres et de sciences, de même que le secteur général de l'enseignement collégial.

Si le jeune chômeur diplômé existe, c'est presque exclusivement dans cette direction qu'on peut le rencontrer.



...l'étudiant qui doit choisir l'option qui lui assurera éventuellement un emploi ne possède pas beaucoup plus d'informations que le consommateur moyen...

## Les membres de l'AFEAS chez le premier ministre

L'exécutif de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) obtenait le 22 mars dernier une rencontre à Québec avec le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, pour la présentation de son mémoire annuel. Le premier ministre était accompagné de Mme Laurette Robillard, présidente du Conseil du statut de la femme (CSF) et de M. Paul Trottier, chef de cabinet de M. Bernard Lachapelle, ministre d'Etat au conseil exécutif et responsable du CSF.

Mémoire en main, les membres de l'AFEAS ont fait le tour de quelque 130 recommandations de leur organisme en les situant dans le contexte social québécois actuel.

### Les points saillants

En éducation, en plus de souhaiter un règlement immédiat et équitable des conflits dans les secteurs public et para-public, les recommandations touchaient entre autres, la langue d'enseignement, l'éducation populaire et le rapport Nadeau.

Dans les politiques familiales, l'AFEAS répète encore cette année l'ur-

gence de la création d'un tribunal de la famille. Elle veut en plus, l'abolition des procédures accusatoires de divorce et la mise sur pied d'un service gouvernemental adéquat pour la distribution des pensions alimentaires. Ce service aurait pour effet d'assurer une sécurité minimale au conjoint ayant la charge des enfants. L'AFEAS recommande aussi que dans tous les hôpitaux, s'instaure un service d'aide à la femme enceinte, régi par un comité thérapeutique élargi comprenant, outre les médecins, des psychologues, conseillers sociaux, etc.

Dans le domaine économique l'AFEAS réclame l'augmentation de l'exemption de l'impôt à \$3.000 ainsi que le respect et l'indexation du salaire minimum.

Pour ce qui a trait aux communications et au transport, les deux principaux sujets de discussion furent le rapport Gauvin et Radio-Québec. Vis-à-vis le rapport Gauvin, l'AFEAS préconise principalement l'application du régime de non-responsabilité pour l'indemnisation des victimes d'accidents de la route, tel qu'élaboré par les ex-

perts de la Commission Gauvin. Quant à Radio-Québec, les recommandations visent particulièrement à permettre la participation de la population au contenu des émissions et à obtenir l'accessibilité de la télédiffusion à tous les citoyens.

L'AFEAS souhaite que les femmes ne soient pas oubliées par le ministère du Tourisme, des Loisirs et des Pares qui sera créé bientôt.

Selon un porte-parole de l'AFEAS, M. Bourassa a manifesté son accord de principe sur plusieurs des recommandations faites par l'organisme.



Mme Solange GERVAIS, présidente de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS).

## La revue allemande Stern à la défense de Margaret

(D'après Reuter et UPI) — La revue allemande "Stern" déclare que la raison de l'absence de la princesse Margaret pour Roddy Llewellyn, de dix-huit ans son cadet, est qu'elle a besoin de quelqu'un qui la comprend.

"Les hommes ont toujours fait pleurer Margaret", écrit "Stern" en relevant que son amour pour Peter Townsend fut brisé par la raison d'Etat et l'intolérance de l'Eglise anglicane, et que la princesse eut une dépression nerveuse lorsque son mari partit au Japon en 1967, car "elle savait qu'il aimait les modèles asiatiques".

M. Roddy Llewellyn, ami de la princesse, dans un communiqué publié

mardi soir, a exprimé ses regrets pour tout embarras qu'il a pu causer à la famille royale.

Il a été beaucoup question de M. Llewellyn, fils du champion équestre Harry Llewellyn, au moment où a été annoncée la séparation de la sœur de la reine et de son mari lord Snowdon. La presse a publié des photos le montrant en compagnie de la princesse Margaret, elle-même âgée de quarante-cinq ans.

Dans sa déclaration M. Llewellyn demande à la presse de ne plus l'importuner, en particulier à la ferme communautaire près de Swinson qu'il dirige avec un groupe d'amis. La

princesse Margaret y avait été vue l'an dernier.

"Je regrette beaucoup tout embarras causé à sa Majesté la reine et à la famille royale auxquelles je tiens à exprimer mon plus profond respect, mon admiration et ma loyauté la plus grande", déclare la communiqué de M. Llewellyn.

Dans la journée de mardi le père de M. Llewellyn avait publié une déclaration de la part de son fils se plaignant du harcèlement de sa famille par la presse.

Mardi, la princesse Margaret a assisté dans le port de Londres à une cérémonie marquant le retrait du service actif du destroyer Hampshire.

## Les meilleurs coiffeurs, italiens ou français

NEW YORK (AFP) — Les meilleurs coiffeurs du monde sont français et italiens. C'est ce qu'a déclaré le jury du championnat du monde de coiffure qui s'est déroulé du 21 au 23 mars 1976 à New York devant 80.000 personnes, avec la participation de concurrents venus de 25 pays. L'équipe française a été sacrée championne du monde de coiffure masculine devant la

Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, l'Italie et l'Autriche. Dans la catégorie coiffure féminine, le titre de champion du monde est allé à l'Italie, suivie de la Norvège et de la RFA.

Au classement individuel de coiffure pour hommes, Jacques Legavre, de Rennes, a remporté la médaille d'or de coupe classique. La médaille d'argent dans cette même épreuve a été décernée à Yvon

Biotteau, de Lorient, Morbihan. Philippe Colianni, de Lille, de son côté, s'est vu attribuer une médaille d'argent dans l'épreuve de coiffure avec postiche.

Dans la catégorie coiffure dames, Michel Cayol, de Carqueiranne, près de Toulon, a enlevé la médaille d'or de l'épreuve mode du jour. Bob Thuaud, de Paris, a reçu une médaille d'argent dans la même épreuve.

## Nouvelles protestations auprès de la Régie de l'assurance-maladie

A la veille de l'émission de nouvelles cartes par la Régie de l'assurance-maladie au Québec, le comité de condition féminine Laure-Gaudreault de la Centrale de l'enseignement du Québec, conteste le fait que l'on oblige les Québécoises désireuses d'être identifiées à partir de leur propre nom à s'astreindre à une démarche humiliante auprès de ladite régie pour obtenir sous forme de privilège ce qui est, d'après la loi, un droit acquis.

L'identité d'une personne étant facteur primordial à l'exercice des droits en toute authenticité et en toute autonomie, il est intolérable et inaccepta-

ble que l'on tente encore aujourd'hui, par des moyens subtils, de reléguer la femme dans l'ombre du mari.

Nous croyons qu'une telle politique ne serait en aucun temps admise par les hommes québécois si la situation était inverse pour la simple raison qu'ils se sentiraient dépouillés d'eux-mêmes.

Nous accusons les promoteurs d'une telle politique d'outrage aux femmes québécoises dans le non-respect des lois existantes et nous invitons les citoyens et citoyennes du Québec à dénoncer la politique déloyale de la régie.

Le comité Laure-Gaudreault de la CEQ demande donc à l'instar du Réseau d'action et d'information pour les femmes (R.A.I.F.):

- 1- que les nouvelles cartes d'assurance-maladie soient émises au seul nom de naissance, pour toutes et tous;
- 2- que celles qui désirent accoler le nom de leur mari au leur sur leur carte soient celles qui aient à faire la démarche puisque c'est un privilège qu'on leur accorde et non l'inverse;
- 3- que cette modification au système soit faite sans tarder avant l'émission de la nouvelle carte en avril.

**DÉCOUVREZ**

*La Salle de CHAUNAC*

Un des nouveaux et remarquables vins dont vous avez entendu parler.

Ce raisin (nommé en l'honneur de M. Achard de Chauvaci, notre ancien directeur de la recherche) a été importé au Canada pour la première fois en 1947. Il fut l'origine de la vallée du Rhône en France — de Villefranche, près de Lyon.

Nous avons fait nos premières tentatives de plantation en 1955. Aujourd'hui, c'est un des raisins hybrides français les plus cultivés au Canada — plus de 1.000 acres sont maintenant consacrés au raisin de Chaunac.

Decouvrez le de Chaunac — un vin de table rouge très sec, assez corsé et d'un bouquet bien fruité.

*Les Vins La Salle*

VINS CANADIENS D'UNE NOBLE TRADITION

Avec

**AEROMEXICO,**

en mettant le pied à bord de l'avion, vous êtes déjà au Mexique!

**VOUS GAGNEZ DU TEMPS ... ET DU SOLEIL**

Départs de l'Aéroport Mirabel **SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI, MARDI**

Voyez votre agent de voyage ou appelez

LA LIGNE AERIENNE DU MEXIQUE

1110 O., SHERBROOKE, Suite 1906  
Montreal, Québec

POUR RESERVATIONS APPELZ **861-8236**

EN DEHORS DE MONTREAL APPELZ A FRAIS VIRES (514)

méchante \$40

**CHARLES JOURDAN**  
1 WESTMOUNT SQUARE,  
MONTREAL

# mon œil sur montréal

PAR DOLLARD PERREAU

## Voyage des Prix Orange en Tchécoslovaquie

Les vedettes québécoises jugées les plus sympathiques (Prix Orange) se verront offrir cette année un voyage en Tchécoslovaquie, au mois de mai, soit au moment du Festival du Printemps musical de Prague. C'est à la suite d'une invitation du ministre de la Culture tchèque et du ministre des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie que la direction de la revue TV Hebdo qui organise le concours des Prix Orange et Citron depuis maintenant 12 ans a décidé d'offrir au gagnant des Prix Orange 1976 un séjour de deux semaines en Tchécoslovaquie.



## Chez les Fils d'Italie

Mme Lise Bacon, ministre des Conso-mmateurs, Coopératives et Institutions financières et de l'Immigration, présidera la soirée de l'Amitié des Fils d'Italie, demain, au Buffet Rizzo, 6630 est, rue Jarry.

## La vie dans un grand hôtel

Comment s'organise un grand hôtel et comment y vit-on? Les Montréalais pourront s'en rendre compte dimanche prochain s'ils le désirent. Le Château Champlain ouvrira en effet ses portes toutes grandes pour des visites guidées dans ce vaste établissement.

Des visites d'une durée d'environ 45 minutes auront lieu à toutes les demi-heures, à partir du grand hall. Chaque groupe sera accompagné de cadres supérieurs de l'hôtel qui expliqueront les diverses activités de l'établissement depuis les appartements royaux jusqu'à la cuisine principale. Le personnel de l'hôtel fournira aux visiteurs tous les renseignements concernant l'administration, la comptabilité, le contrôle et l'entretien, les carrières hôtelières, la préparation des repas, les méthodes d'organisation.

Sandwiches et breuvages seront servis à la fin de chaque visite et plusieurs prix de présence seront décernés au cours de la journée. Un service de garderie et une salle de jeux pour enfants seront à la disposition des visiteurs.

## Au Vieux Fort

Le Vieux Fort de l'île Sainte-Hélène présente ce printemps une série d'expositions spéciales sous les titres suivants:

1) La Révolution américaine au Canada, présentation de souvenirs de l'invasion de 1775-1776 et de la "Grande Frantasmagorie", série de projection lumineuses inventées en 1850;

2) La Collection Macdonald-Stewart, la plus grande collection au monde d'ustensiles de cuisine et de foyer datant du 17e, du 18e et du 19e siècles;

3) Archéologie sous-marine: objets anciens trouvés au fond des rivières du Québec;

4) La collection d'armes à feu de la Canadian Industries Limited collection d'armes de tous les âges et de tous les pays.

Le musée est ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 10h à 17h. L'admission est gratuite.

## Stage de danse

"Danse-éducation au Québec" présente un atelier de danse les 1er et 2 mai prochains, à l'école William Hingston, 415 rue Saint Roch, Montréal. Les cours seront donnés par la compagnie de danse "Entre-Six". Date limite pour les inscriptions: le 31 mars.

## EN VRAC

Au congrès de criminologie qui se déroule à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, il y a aujourd'hui présentation des Prix Archambault-Fauteux, Beccaria et Denis-Gagné, à l'occasion d'un déjeuner-causerie présidé par M. Gérard-D. Lévesque, ministre de la Justice du Québec. A 17h, il y a table ronde avec la participation des journalistes Marcel Adam, chef éditorialiste de LA PRESSE; Laurent Laplante, rédacteur en chef adjoint du Jour; Marc Laurendeau, rédacteur en chef de Montréal-Matin; René Mailhot, de Radio-Canada; Clément Trudel, du Devoir.

Au symposium "Sexe, culture et maladie", on fait état aujourd'hui des contributions des sciences fondamentales, notamment de l'apport des études sur les animaux touchant les fonctions spécifiques des hémisphères cérébraux et les réactions psycho-physiologiques au stress, au pavillon des sciences sociales, salle G-2215, Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant. Cet après-midi, on fera une analyse de données cliniques et épidémiologiques de divers pays concernant en particulier les maladies du

système digestif et du système endocrinien. Demain, des conférenciers de l'Afrique, des Etats-Unis et du Canada analyseront, à partir d'un matériel transculturel, l'hypothèse selon laquelle les rôles sexuels sont reliés aux manifestations de la maladie mentale et on étudiera l'incidence du facteur sexe dans la relation patient-thérapeute.

Un physicien, un sociologue, un bactériologiste et un homme de théâtre recevront un doctorat honorifique de l'Université de Montréal, lors de la collation des grades qui aura lieu le dernier vendredi du mois de mai: M. Robert E. Bell, principal de l'université McGill; le Père Georges-Henri Lévesque, O.P. qui a été le fondateur et premier doyen de la faculté des sciences sociales de l'université Laval ainsi que le premier recteur de l'Université nationale du Rwanda; le Dr Armand Frappier, directeur de l'Institut qui porte son nom; le comédien Jean Gascon, fondateur du Théâtre du Nouveau Monde, qu'il a longtemps animé avant de diriger le festival de Stratford, en Ontario.

L'Association libérale du comté fédéral de Saint-Jacques organise un grand bal populaire, le samedi 3 avril, à 20h30, à la salle Saint-Pierre-Apôtre, 1323 est, boulevard Dorchester, sous la présidence d'honneur de M. André Ouellet, député de Papineau et de M. Jacques Guilbault, député de Saint-Jacques. Pour renseignements: (de 13h30 à 17h) 523-5031 ou 844-6765.

Le Comité d'école Henri-Beaulieu tiendra son assemblée générale des parents le 31 mars, à 20h, au 1250, rue Champlain, à Saint-Laurent. MM. Guy Durocher et Gérard Lépine, membres du comité de la restructuration scolaire de l'île de Montréal exposeront l'état des travaux touchant la restructuration et répondront aux questions des parents.

Le Comité du Québec pour la sauvegarde de Venise et l'Institut culturel italien invitent la population à un concert donné par le Trio di Trieste, le vendredi soir 2 avril, à 20h30, à la salle Claude-Champagne. Ce concert sera présenté sous le haut patronage de son Exc. l'ambassadeur d'Italie et de Mme Giorgio Smoquina. Mis sous la présidence d'honneur du Solliciteur général du Québec et de Mme Fernand Lalonde, le concert se déroulera en présence du consul général d'Italie à Montréal et de Mme Emilio Destefanis. Un vin sera gracieusement offert à l'entracte par l'Institut culturel italien. Pour renseignements: 849-2368.

Le groupe de fantaisistes "Les Foubac" donneront un spectacle le 1er avril à l'occasion de l'ouverture du festival de la bande dessinée au Centre communautaire de l'Université de Montréal, à 21h30.

La Société "Le cardinal Léger et ses œuvres" poursuit sa campagne de souscription en faveur des handicapés du Cameroun, jusqu'au 5 avril. La société a son siège au 2065 ouest, rue Sherbrooke.

La Société du bon parler français rendra hommage à son fondateur, Jules Massé, décédé le 26 mai 1951, lors d'une cérémonie qui se déroulera en mai prochain.

La Chambre de commerce de Montréal organise une session intensive d'étude sur la sélection du personnel, les 9 et 10 avril, à la Maison du commerce, 1080, côte du Beaver Hall. La session sera animée par M. Claude Parant, direc-

teur de l'option psychologie industrielle de l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal.

Le ministère des Affaires culturelles vient d'accorder une subvention de \$5,000 aux Editions Elysée pour la publication de l'ouvrage de M. Raymond Vézina intitulé "Théophile Hamel, peintre national (1817-1870)".

## CE SOIR

Le Cercle de psychologie analytique de Montréal présente une conférence du Dr Gustave Morf sur la psychothérapie de C.G. Jung, ce soir à 20h, au Grand Salon du Centre communautaire de l'Université de Montréal, 2332, boulevard Edouard-Montpetit. D'origine suisse, le Dr Morf a connu le professeur Jung en 1945 et suivit ses cours portant sur l'analyse des rêves. Il est l'auteur d'une introduction à la psychologie, d'un livre sur le terrorisme québécois et aussi d'une analyse jungienne de l'œuvre de Joseph Conrad. Entrée libre.

## DEMAIN

L'Ordre Rosicrucien A.M.O.R.C. tient un grand ralliement de ses membres de la région, demain et dimanche, à l'occasion de la visite à Montréal de M. Raymond Bernard, Grand Maître de la juridiction francophone et Légit Suprême pour l'Europe. Pour plus amples informations: Conclave A.M.O.R.C. c.p. 234, Station Mont-Royal, Montréal.

Le chœur Elgar présente demain son deuxième concert de la saison, à 20h30, à la salle Claude-Champagne. Accompagné d'un orchestre complet, il interprétera les "Quatre pièces sacrées" de Verdi; des extraits d'opéras: les "Maîtres Chanteurs" de Wagner; les "Danses polovtsiennes" du Prince Igor, de Borodin ainsi que des œuvres du compositeur canadien Roger Matton.

Une partie de cartes au profit de la "Popote roulante Saint-Paul" aura lieu demain à 20h, au Centre Mgr Pigeon, 5550, rue Angers. La Popote roulante est un organisme qui prépare et va distribuer des repas deux fois par semaine à des personnes âgées ou malades qui vivent dans la solitude.

## QUÉBEC



LA SOCIÉTÉ DU TIMBRE DE PÂQUES TIENT ACTUELLEMENT SA CAMPAGNE ANNUELLE DE SOUSCRIPTION AFIN DE VENIR EN AIDE AUX ENFANTS PHYSIQUEMENT HANDICAPÉS.

## Pour les enfants infirmes

La Société du timbre de Pâques tient actuellement sa campagne annuelle de souscription afin de venir en aide aux enfants physiquement handicapés. La société verse des octrois à des organismes ou établissements qui se consacrent exclusivement au soin des infirmes et accorde une aide directe à des centaines de personnes recommandées par les centres de réadaptation ou les services de médecine physique d'hôpitaux généraux. Depuis sa fondation, en 1949, elle a ainsi versé \$2,262,745.

## Une bonne raison de laisser H&R Block se préoccuper de vos impôts

Les frais de H&R BLOCK sont basés sur la complexité de la déclaration. Plus la déclaration est simple plus nos frais sont bas.

Soyez rassuré sur vos impôts.

## H&R BLOCK POUR VOTRE IMPÔT

- |                                            |                                          |
|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>RIVE SUD 878-1118</b>                   | <b>EST CENTRE 274-8488</b>               |
| 2177, Chemin Chambly (Longueuil)           | 5042, Avenue de Parc (Près Laurier)      |
| 307, Laurier (St-Lambert)                  | 2430, Bélanger (Près St-Michel)          |
| 7250, Taschereau (Place Potabell)          | 5716, Sherbrooke E. (Près Dickson)       |
| <b>LAVAL 687-2857</b>                      | 1965, Ontario (Près Dorion)              |
| 3871, Lévesque (Chomedey)                  | 4818, St-Senis (Près Gifford)            |
| 10384, Lafontaine (Roberval)               | 5235, Bélanger (Près 42e)                |
| 462, Des Laurentides (Pont-Viau)           | 8928, Hochelaga (Près French)            |
| 1877, Labelle (Chomedey)                   | 6327, Papineau (Près Beauharnois)        |
| 2650, De La Concorde (Duvernay)            | 2620, Masson (Près 2e)                   |
| 3512, Dagenais (Fabreville)                | 4856, Papineau (Près Mont-Royal)         |
| <b>QUEST 483-1310</b>                      | <b>NORD 747-1151</b>                     |
| 6151, Sherbrooke ouest (coin Beaconsfield) | 819, Decarie (St-Laurent)                |
| 2645, Wellington (Verdun)                  | 5208, Decarie (Près Isabella)            |
| 1287, Greene (coin Maisonneuve)            | 9239, Pie IX (Près Grandes Prairies)     |
| 265, 8e Avenue (Lachine)                   | 8175, St-Hubert (Jarry)                  |
| 1783, Church (coin Lauréndeau)             | 5611, Côte-des-Neiges (Côte Ste-Thérèse) |
| 5659, Verdun (Près Beatty)                 | 10582, St-Laurent (Henri-Bourassa)       |
| 6707, Sherbrooke ouest (coin Montclair)    | 1720, Fleury (Papineau)                  |
| 338, LaSalle (LaSalle)                     | 6851, Victoria (Près Van Horne)          |
| <b>9 A.M. À 9 P.M. EN SEMAINE</b>          | 4327, Charlevoix (Près Pie IX)           |
|                                            | <b>9 A.M. À 5 P.M. SAMEDI</b>            |

AUSSI A la Saie

Centre Ville 3e étage  
Dorval 2e étage  
Rockland 1er étage

### MAGASINS

- |                                     |                                            |
|-------------------------------------|--------------------------------------------|
| 280, Fort St-Louis (Boucherville)   | 1277, Shevchenko (LaSalle)                 |
| 210, St-Jean (Longueuil)            | 2900, Notre-Dame O. (Lachine)              |
| 3555, Taschereau (St-Hubert)        | 5630, Henri-Bourassa (Lacordaire)          |
| 3735, Notre-Dame O.                 | 11930, Sherbrooke E. (Pointe-aux-Trembles) |
| 110, St-Jean-Baptiste (Châteauguay) | 70, Moreau (St-Luc)                        |

PLACE CHAMPLAIN **Sears** PLACE VERTU

Heures de magasin

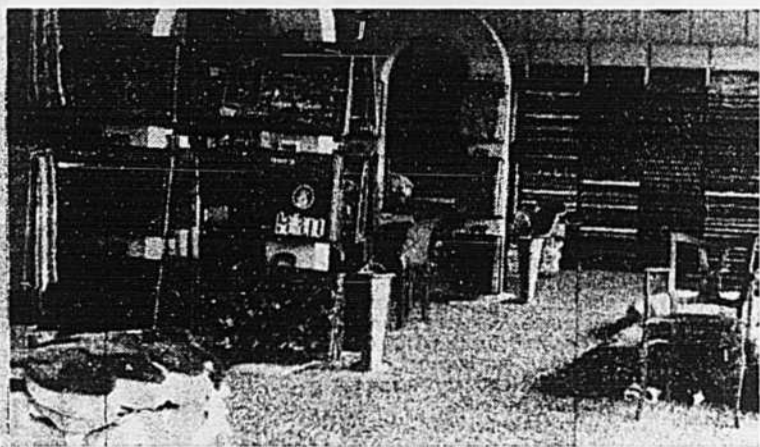
Châteauguay, Saint-Jean, Derville, Valleyfield, Saint-Jacques, Ste Perrot, Saint-Hyacinthe, Chambly, Boucherville, Laprairie, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Terrebonne, Beloeil. AUCUN RENDEZ-VOUS NECESSAIRE

## P.P. LALONDE LTÉE

DEPUIS 59 ANS UN NOM À RETENIR

# TAPIS

PRIX INCROYABLES



## RABAIS "SENSAS"

- sur quantité de tapis de qualité et autres COUVRE-SOLS
- 3,000 échantillons de tapis et couleurs
  - Carrezux de linoléum
  - 500 motifs et couleurs
  - Stationnement gratuit à la porte
  - Prix d'entrepôt ultra-modiques
  - 55 ans d'expérience

Venez nous voir et faites des économies!

- Service de décorateur sans frais
- Grand stationnement à la porte

## À L'ENTREPÔT

# P.P. LALONDE LTÉE

9575, rue CHRISTOPHE-COLOMB 382-4440 (près Louvain)



1320 rue Beaubien - 1 Westmount Square

# S.O.S. Garderies reprend la lutte

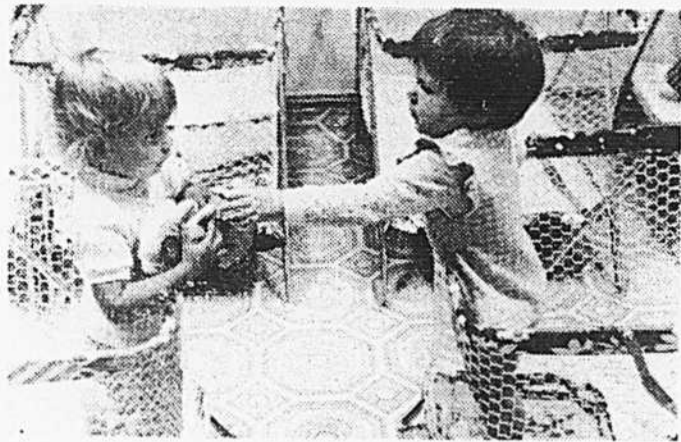
par Anne RICHER

L'état des garderies au Québec ne semble pas s'améliorer. Chaque jour des garderies ferment leurs portes ou sont menacées de les fermer. Et les braves qui s'engagent dans cette aventure et veulent de bonne foi rendre service à la population, déchantent rapidement devant la montagne d'obstacles à surmonter pour réaliser leur projet. Et pourtant, ce monde-là travaille le plus souvent au salaire minimum, sinon tout à fait bénévolement.

S.O.S. Garderies, après un long silence, reprend la lutte. Avec les mêmes revendications, les mêmes critiques dirigées contre le ministère des Affaires sociales. On demande, outre un réseau de garderies universel, un ratio d'un moniteur pour sept enfants au lieu d'un moniteur pour 15, comme le demande le ministère; des locaux adéquats à prix abordables, plus d'argent pour chaque enfant; des garderies ouvertes 24 heures par jour et les fins de semaine, accessibles à tous sans discrimination (travailleurs, managers, assistés sociaux) financées par l'Etat et contrôlées par les usagers.

La situation financière des garderies déperit. "Les projets de garderies ne partent pas parce que le MAS ne donne pas assez d'argent tandis que le 2... type ses budgets parce qu'il n'y a pas assez de garderies", déclarent les représentants de S.O.S. Garderies.

Le problème des locaux qui sem-



On se fait des amis et on apprend à partager à la garderie.

blait se régler individuellement garderie par garderie, ces dernières années, prend un ampleur qui va nécessiter, selon S.O.S. la mobilisation de toutes les énergies. "La plupart des garderies ont connu la situation d'une expulsion faute de répondre aux normes de la Ville ou du Ministère, et la chasse au local est devenue de plus en plus difficile".

"Présentement nous sommes à monter un dossier plus détaillé sur le problème des locaux de garderie et nous analyserons ensuite les actions qui devront être entreprises pour empêcher

la fermeture des garderies existantes", déclare S.O.S.

Il y a déjà beaucoup d'exemples de ce genre de problèmes. La garderie St-Jean-Baptiste à Québec s'est battue pour empêcher son expulsion d'un local satisfaisant. Les garderies Chat Botté et Tournesol ont dû fermer leurs portes parce qu'elles ont perdu leurs locaux. Les garderies Soleil du Quartier, St-Louis et St-Michel, qui reçoivent près de 80 enfants, sont menacées de fermer leurs portes si elles ne se trouvent pas de nouveaux locaux d'ici quelques mois. Les raisons de ces déplacements sont nombreuses

et varient selon les endroits. Parfois c'est un propriétaire fatigué de recevoir des plaintes concernant le bruit qui refuse de renouveler le bail, parfois le local demanderait un trop fort investissement de la part des parents usagers, pour correspondre aux multiples exigences de sécurité ou de salubrité.

Les locaux scolaires, ceux de la C.E.C.M. par exemple, sont difficiles à acquérir et demandent parfois des mois de négociations. Et le fait de signer un bail ne signifie pas nécessairement que le ministère et la ville consentiront à leur accorder leurs permis. Perte d'énergie, et perte d'argent donc, pour des gens le plus souvent très motivés.

Quand on pense qu'un travailleur sur trois au Québec est une femme, quand on pense que les conventions collectives obligent les travailleuses à reprendre le travail dans les premiers mois qui suivent l'accouchement, quand on constate dans quelles difficultés se débattent ces femmes pour obtenir une gardienne à prix raisonnable, on comprend mal l'engagement dans l'organisation rapide d'un réseau de garderies et de pouponnières.

S.O.S. Garderies reprend la lutte. Mais il faut d'abord que le regroupement de toutes les garderies à but non lucratif se fasse dans les plus brefs délais. Que pourraient faire une poignée d'hommes et de femmes, même convaincus, devant une bureaucratie bien organisée et apparemment moins convaincue?

## MEDECINE D'AUJOURD'HUI

### Alcoolisme et impuissance

Il n'est pas rare de constater que l'impuissance, chez l'homme, coïncide avec des périodes où l'individu boit beaucoup. Le témoignage de nombreuses femmes tend à démontrer que leur mari a vécu une vie sexuelle satisfaisante jusqu'au moment où il se mit à consommer de l'alcool en quantité trop élevée. L'alcool rend-il l'homme impuissant ou si c'est l'impuissance qui provoque l'alcoolisme?

Il est bien connu que l'usage excessif de l'alcool se répercute sur la performance de l'homme. L'ingestion de l'alcool stimule parfois le désir, le libido, mais réduit en même temps l'habileté, l'érection. Plusieurs patients souffrant d'impuissance secondaire retracent leurs premières difficultés à l'occasion d'une "bonne brosse"; ils ne parviennent pas à l'orgasme et par la suite, s'ils continuent leur consommation d'alcool, ils se voient de plus en plus impuissants. C'est alors que le cercle vicieux s'installe.

Il est évident que l'homme se sent humilié, mal à son aise lorsqu'il ne réussit pas une relation sexuelle complète; la crainte de "manquer son coup" l'incite à boire, ce qui fait que les deux problèmes, loin de se résoudre, s'ag-

gravent. Il est bien difficile de savoir qui, de l'alcool ou de l'impuissance, est le premier responsable.

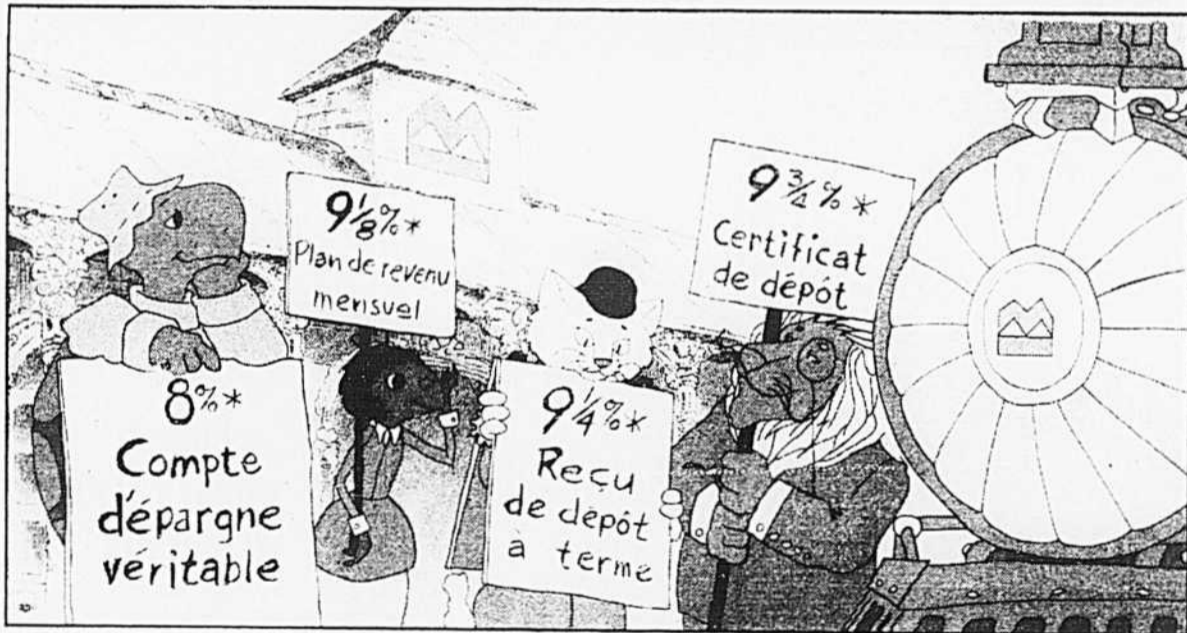
La narcomanie, surtout dans le cas de la morphine et de l'héroïne, cause un manque d'intérêt tel pour la vie sexuelle que ces narcomanes l'oublie à peu près complètement. La même situation se produit chez les gens qui consomment trop de tranquillisants.

Il est évident qu'il faut tenter de sortir de cette ornière et chercher de l'aide auprès du médecin, d'une agence sociale ou d'une clinique spécialisée, car il s'agit d'un malaise qui se traite. Trop de patients, malheureusement, croient qu'il s'agit d'une condition irréversible et passent de longues années dans la détresse, ignorant qu'un traitement adéquat améliorerait rapidement la situation. La guérison peut prendre beaucoup de temps, dans certains cas, mais les résultats valent bien l'effort qu'on y met.

Cette chronique quantitative est préparée par des spécialistes. Ils ne répondent pas aux lettres, personnellement mais s'efforcent d'aborder le plus vaste éventail possible de questions d'intérêt général. Le médecin de famille ou l'urologue, dans les cas personnels, le meilleur conseiller.

## Le front commun des passagers défend le droit à l'épargne

# Du nouveau à bord du La Fontaine Express de la Banque de Montréal



**8%\* affirme la tortue**  
"Avec un compte comme ça, j'ai pas les deux pieds dans la même botte. Je ne peux pas faire de chèques mais je peux encaisser quand je veux. Les intérêts, bases sur mon solde mensuel minimum, engraisent mon compte deux fois par année. Et je peux sur demande, et c'est gratis, y faire transférer de l'argent de mon compte de chèques véritable. C'est une bonne façon de s'engager dans la course à l'épargne."

**9%\* chuchote la fourmi**  
"Tous les mois je reçois mes intérêts ne vous déplaît. Moi, je les fais déposer directement dans mon compte mais je pourrais aussi bien demander un chèque. Le minimum requis est de \$5 000 et le terme peut aller d'un an à six ans. C'est possible de se faire rembourser avant mais on perd de l'intérêt. Imaginez, si j'allais à la limite de \$100 000 qu'est-ce que je pourrais amasser!"

**9%\* suggère le chat**  
"Facile à comprendre, n'est-ce pas. "A terme", c'est-à-dire que j'ai choisi le terme qui me convient. Ça va d'un an à six ans et le dépôt minimum pour obtenir ce taux d'intérêt est de \$1 000. Deux fois par année, les intérêts sont versés à mon compte. Evidemment, si je préfère encaisser avant maturité, l'intérêt sera moindre. La limite est de \$100 000. Ce qui, pour moi, est un cousin confortable. Pour ceux qui sont attirés par des périodes plus courtes, les fonds sont acceptés à des taux d'intérêt variables."

**9%\* proclame le lion**  
"Le dépôt est fait à mon nom. Je peux le vendre mais il n'est remboursable qu'à maturité. Evidemment ça implique un dépôt minimum de \$5 000 pour un terme d'un an à deux ans. Mais comme j'en ai les moyens... et puis... je reçois un gros chèque d'intérêts deux fois par année. Malheureusement, ce dépôt est limité à \$100 000. Pour ceux que la chose intéresse, des fonds sont acceptés pour des périodes de six mois à cinq ans à des taux d'intérêt variables."

\* Les taux d'intérêt sont sujets à changement sans préavis.

Nous nous sommes rendus encore une fois à la rencontre du La Fontaine Express de la Banque de Montréal. Les passagers, les personnages des célèbres fables, et le conducteur, qui parcourt nos parages sont très préoccupés par l'épargne ces jours-ci. D'ailleurs, le conducteur nous signalait, qu'outre les services d'épargne proclamés par ce front commun



Profitez de notre Service Médaille d'Or

nouvellement constitué, la Banque de Montréal offrait également, entre autres: le Compte spécial de retraite, le Régime d'épargne-logement et le Compte d'épargne avec chèques. Comme le temps pressait, il nous a suggéré de nous arrêter, nous aussi, à la Banque de Montréal pour plus de renseignements. Il nous a garanti des réponses en or à toutes nos questions.

Quelle est ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne  
**Banque de Montréal**



## vos horoscopes

**LES ENFANTS NES CE JOUR** auront le goût du théâtre, des honneurs, des titres. Certains auront la vocation pédagogique, d'autres s'intéresseront aux opérations financières. Ils aimeront l'action — mais l'action intermittente.

**DU 21 MARS AU 20 AVRIL**  
Vous vous détachez de ceux qui vous ont aidé à rencontrer une personne qui vous a permis d'établir votre carrière. Ne culpabilisez pas. La faute leur en revient entièrement. Un fin renard cherche à vous attraper.

**DU 21 AVRIL AU 20 MAI**  
Une violente attirance vous appelle à rencontrer l'être que vous avez choisi entre tous. Et pourtant Dieu sait que vous êtes difficile. Ne prenez pas de décisions hâtives. Les résistances seront dérisoires.

**DU 21 MAI AU 21 JUIN**  
On forcera votre cœur afin de savoir vos véritables sentiments. Ne livrez rien. C'est trop tôt pour se prononcer. La fuite d'un de vos amis vous plonge dans un abîme de réflexion. Soyez de ceux qui agissent beaucoup et qui parlent peu.

**DU 22 JUIN AU 22 JUILLET**  
N'attachez pas vos enfants à la maison comme on attache un chien à sa niche. Vous n'avez pas "fabriqué" des rejets pour en faire votre propriété. Excellentes relations de travail. La soirée sera bien occupée.

**DU 23 JUILLET AU 22 AOUT**  
Construisez-vous une carapace de défense afin de résister aux assauts extérieurs. La lutte sera chaude mais vous en sortirez vainqueur. Pas de spéculation financière hasardeuse. L'air vous renfortifiera. Entorses à redouter.

**DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE**  
Une lettre anonyme que vous recevrez vous plongera dans un état voisin de l'écoeurement au sens propre. Ne cherchez pas à en découvrir l'auteur. Il se dévoilera de lui-même. En affaires, les aspects planétaires vous laissent toute latitude.

**DU 23 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE**  
Accident de voiture, chute si vous vous déplacez à pied sont votre lot éventuel aujourd'hui. Redoublez de précautions. Si vous le pouvez, ne sortez pas. Calme plat en famille. Une personne du sexe opposé jouera un rôle dans vos affaires.

**DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE**  
La qualité de la vie est une chose que vous devez respecter. En ne

pillant pas, au premier chef, les rues ou les couloirs du métro de vos déchets personnels: mégots, tickets, etc. Suivez scrupuleusement votre régime.

**DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE**  
L'environnement paraît beaucoup avoir d'importance sur vous mais vous ne semblez pas vous apercevoir que nos sommes tous ou presque des pollueurs en puissance méritant des sanctions. Bonne journée pour vendre, pas pour acheter.

**DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER**  
Une grande envie de vous distraire vous a saisi. Reunissez autour de vous vos meilleurs amis et mitonnez-vous tous ensemble un couscous ou un boeuf en daube maison. Gâchez soirée. En amour, des premiers baisers bien emouvent.

**DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER**  
Vous avez dormi tard afin de vous remettre de votre soirée de libations. Vous vous sentez frais et dispos. Pourquoi ne pas faire une ballade une heure ou deux en forêt, au bois? Attention à ne payer que ce qui est dû.

**DU 20 FEVRIER AU 20 MARS**  
Vous reprendrez le collier ou le déroulement des tâches quotidiennes avec bonne humeur. Votre entrain vous aidera à supporter les avanies inévitables de l'existence. Cultivez-vous. Un petit profit qu'il ne faudra pas dédaigner en perspective.

# CRÉ BOLSKAYA VA!

T'as l'air de rien mais t'es toute là.



25 ou 40 onces

**BOLSKAYA**  
La vodka qui nous ressemble.

## "Sky Shops": la GRC remet le dossier à Québec

OTTAWA (PC) — Les dossiers de la Gendarmerie royale sur l'affaire "Sky Shops" ont été transmis au ministre québécois de la Justice qui décidera s'il y a lieu de porter des accusations.

"Nous étudions ces dossiers, a déclaré hier le procureur-chef de la Couronne à Montréal, M. Gérard Girouard. J'espère que nous pourrions en tirer une conclusion dans un avenir rapproché."

Amorcée il y a un an l'enquête de la GRC sur Sky Shops a porté sur la période qui s'est écoulée avant que la firme ne soit vendue à la société Thomcor Holdings Ltd. de Montréal.

En novembre dernier, les enquêteurs de la section des crimes économiques effectuaient une perquisition au Parlement dans les bureaux du sénateur Louis Giguère ainsi qu'à son domicile montréalais.

Les policiers ont également effectué d'autres raids chez les actionnaires de Sky Shops, notamment chez l'ancien président de la firme, M. Louis Lapointe et le président de la Ligue nationale de hockey, M. Clarence Campbell.

## Québec crée les SODEQ pour venir en aide à la petite entreprise

par Rhéal BERCIER

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Une nouvelle source de financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) vient d'être créée. Il s'agit des Sociétés pour le développement de l'entreprise québécoise (SODEQ).

Un projet de loi en ce sens a été présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre. Le projet était contenu dans le discours sur le budget présenté en mars 1975 par le ministre des Finances, M. Raymond Gagneau. Des problèmes d'interprétation législative et fiscale ont retardé la présentation de cette nouvelle mesure.

En vertu du projet, toute personne (individu, société ou entreprise) qui investira dans les PME par l'entremise d'une SODEQ pourra jouir d'une réduction de 25 p. cent d'impôts sur chaque dollar injecté dans cette nouvelle forme de sociétés.

En effet, institutions financières privées, les SODEQ auront pour objectif de fournir des capitaux de risque aux PME manufacturières et de leur apporter une aide de gestion.

Le gouvernement permettra la création d'une dizaine d'entreprises pareilles au cours d'une période expérimentale de trois ans.

Situées à proximité de leur clientèle, elles contribueront non seulement à conserver dans les régions les capitaux de risque nécessaires aux PME, mais encore viseront-elles à assurer la continuité de l'entreprise.

Selon M. Saint-Pierre, la SODEQ contribuera, en qualité d'actionnaire, à exercer une influence bénéfique au niveau de l'administration de ces entreprises et à développer des ressources humaines.

"Le programme aidera à stimuler l'épargne et favoriser une solution partielle à l'épineux problème de croissance de sous-capitalisation des entreprises manufacturières québécoises."

Les PME sont définies par le ministère comme des entreprises qui emploient moins de 200 personnes et dont l'actif est inférieur à \$7,5 millions.

Rappelons que les PME représentent 95 p. cent du total des entreprises manufacturières québécoises. Elles emploient 56 p. cent de la main-d'oeuvre et sont à l'origine de 50 p. cent de la production de ce secteur.

Les principales caractéristiques des SODEQ seront de fournir du capital de risque aux PME du secteur de la fabrication et de leur apporter une aide au niveau de la gestion.

La nouvelle société de gestion pourra entreprendre ses activités si elle détient un certificat du ministère de l'Industrie et du Commerce. Pour obtenir ce certificat, chaque SODEQ devra disposer d'un capital initial d'au moins \$1 million.

Le crédit fiscal accordé à l'actionnaire de cette société de gestion sera égal à un pourcentage du montant payé pour chaque action d'une SODEQ. Ce crédit ne pourra toutefois pas dépasser \$25 par action.

Ceci signifie que si une action d'une SODEQ a une valeur de \$10, l'investisseur pourra déduire de son impôt à payer la somme de \$2,50.

Même si l'action a une valeur de \$200, la déduction d'impôt ne pourra être supérieure à \$25 pour cette action. Cette formule a pour but de favoriser l'émission de petites coupures d'action et partant, d'avantager le petit investisseur.

Une SODEQ qui perdrait sa certification pour ne pas avoir respecté les règlements, devra rembourser à l'Etat les crédits fiscaux qui ont été accordés aux actionnaires.

Une SODEQ ou un groupe de SODEQ ne pourra investir individuellement ou collectivement plus de \$250,000 dans une même PME. Ces nouvelles entreprises ne pourront détenir plus de 40 p. cent des intérêts au sein d'une PME.

## Lockheed: les prix pourraient monter après le 31 mars

OTTAWA (PC) — Si le gouvernement n'en vient pas à un accord avec la société Lockheed Aircraft avant la fin de ce mois, le prix estimatif de \$1 milliard fixé pour 18 avions patrouilleurs pourrait augmenter.

Des ministres ont dit cette semaine leur espoir qu'il n'y aurait pas de hausse de ce prix, mais M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et Services, a déclaré hier que le gouverne-

ment n'avait reçu de Lockheed aucune assurance en ce sens.

M. George Kallinber, directeur de Lockheed Canada, a affirmé plus tard, au cours d'une entrevue, qu'il ne saurait dire ce qui peut se produire après le 31 mars. Mais il conserve un certain optimisme qu'un accord financier pourra être signé d'ici là, et qu'on pourra ensuite aller de l'avant dans la réalisation du contrat.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

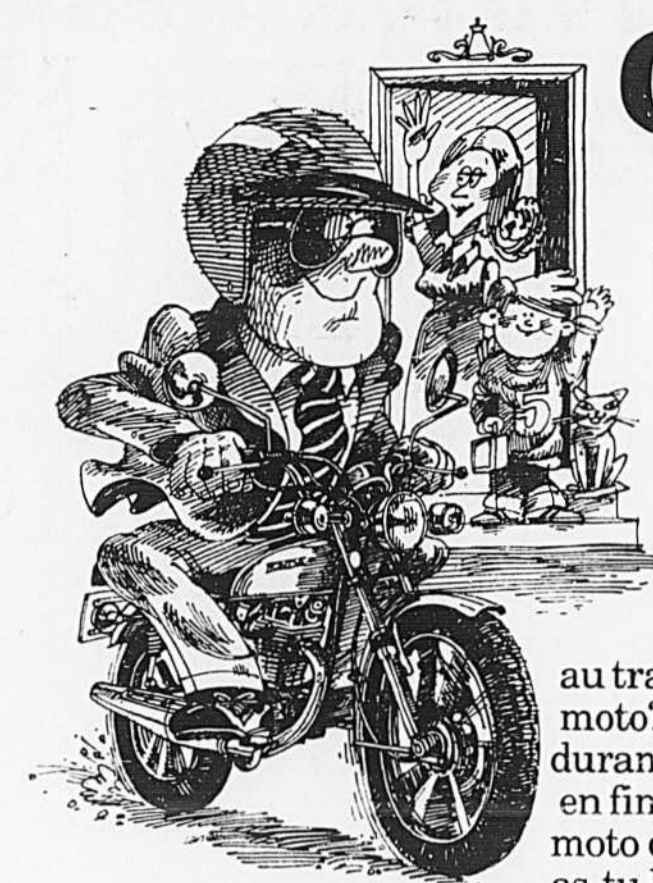
**CASCADE MERCURY A VERDUN**

L'AUTOROUTE VOUS CONDUIT CHEZ

**CASCADE MERCURY** **MERCURY LINCOLN**

VENTE - SERVICE - LOCATION  
MERCURY - LINCOLN et CAMIONS FORD

3897, BANNANTYNE, VERDUN 766-8521



# Comment choisir ta première moto.

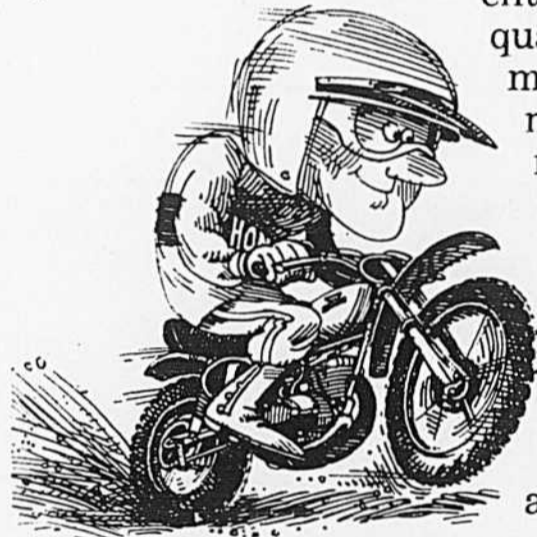
Si tu as envie de posséder une moto, tu devrais considérer quelques détails pertinents avant d'en acheter une. Tout d'abord, il faut que tu détermine ce que tu exigeras de cette moto. Veux-tu une moto pour te balader en ville et pour te rendre au travail? As-tu l'intention de t'évader jusqu'au Mexique en moto? Veux-tu une moto pour les allées et venues en ville durant la semaine et pour des randonnées dans les sentiers en fin de semaine? Aimerais-tu mieux une minimoto ou une moto de piste? Ou bien encore, as-tu l'intention de participer à des courses de motos?

Une fois que tu auras répondu à ces questions, tu auras besoin d'un concessionnaire qui a les motos qu'il faut pour répondre à tes exigences. C'est à ce moment-ci qu'il est bon de savoir que Honda offre la plus grande variété de motos sur le marché.

Ensuite, il faut que tu choisisses entre une deux temps et une quatre temps. La plupart des motos Honda sont équipées de

moteurs quatre temps parce que ces moteurs sont plus fiables. Ils polluent moins l'air et ils coûtent moins cher de carburant. De plus, il n'est pas nécessaire de mélanger l'essence et l'huile. Tu n'as qu'à te rendre à la pompe et à demander le plein avec de l'essence ordinaire.

Tu veux aussi une moto qui est facile d'entretien. Il est rassurant de savoir que Honda a plus de concessionnaires au Canada que n'importe qui d'autre. Tu es donc assuré de pouvoir obtenir des pièces et un bon service d'entretien sans avoir à chercher de midi à quatorze heures. Le concessionnaire Honda peut aussi te fournir



tous les renseignements nécessaires concernant les écoles de conduite, l'assurance, l'équipement et les vêtements de conduite, les bonnes pistes et le financement, si tu en as besoin. Donc, si tu as subitement envie de t'acheter une moto, rends visite au concessionnaire Honda. Il t'aidera à choisir la moto qu'il te faut. Les motos Honda ont la meilleure réputation qui soit du point de vue fiabilité et durabilité, sur et hors route.

# HONDA

mène partout.



<b>ALEX BERTHIAUME ET FILS</b> 4398 De Larocbe 521-0230	<b>BARSALOU SPORT</b> 421 Riviere 263-3066 COWANSVILLE	<b>Dynamic</b> CYCLE & SPORTS 2921 Notre-Dame Lachine 637-2581	<b>COMTOIS SPORTS INC.</b> 525 boul. Laurier 467-2811 BELOEIL	<b>DEBIEN SPORT</b> 1869 Des Laurentides 663-4042 VIMONT-LAVAL
<b>DESJARDINS STE-ADELE MARINE INC.</b> 1961, boul. Ste-Adèle 229-2231 229-2937	<b>R. Goulet Moto Sports Inc.</b> TERREBONNE 666-4488 STE-THERESE 625-2332	<b>HONDA CITY</b> 183c. boul. Hymus (ch. St-Jean) MAIL K MART, Pte-Clair 697-7551 6260, boul. Décarie (Van Horne) 735-2255 1624 r. Ste-Catherine (Métro Guy) 932-1173		<b>HONBEC INC.</b> 7773 St-Hubert 273-8879 MONTREAL
<b>DAYTONA</b> Centre-ville Sanguinet et Dorchester 288-6631 Chez nous dans l'est Papineau et St-Joseph 526-1696		<b>PONT-VIAU MOTORCYCLES &amp; SPORTS INC.</b> 450, boul. des Laurentides 663-1661 PONT-VIAU	<b>ANDRÉ PRIMEAU INC.</b> 5775, boul. Taschereau 678-0250 BROSSARD	<b>MOTOSPORT RIVE SUD</b> 1307 boul. Ste-Foy 659-5150 LONGUEUIL
		<b>PRIMEAU BICYCLE INC.</b> 2846 Rouen 522-6310 522-2444	<b>RIENDEAU SPORTS</b> 1855 du Souvenir 652-2521 VARENNES	

## AUX 4 MAGASINS SIMPSONS



# SOILDES

• en ville • Fairview • Les Galeries d'Anjou • Le Carrefour Laval

Solde de séries interrompues de tailles et coloris, fins-de-séries, pièces disparates. En vente samedi aux 4 magasins sauf indication contraire. Pour achat en personne seulement.

### pantalon gabardine de la Boutique "E 3"

Prix Simpsons **12<sup>99</sup>**

Idéal pour le printemps... pantalon 60% rayonne / 35% acétate / 5% laine lavable à la main. Bleu armée de l'air ou noir. Tailles 5-11; beige ou brun. Tailles jeunes filles 5-13.

### jupe à chevrons pour jeunes filles

Prix Simpsons **12<sup>99</sup>**

Modèle léger en tissu 55% polyester / 30% laine / 10% nylon. Rayures en ton de bleu ou melon. Tailles 5-13.

Rayon 735, au troisième.

### solde de produits "Beauté et Santé"

Miroir de beauté "Charlescraft", modèle 4 ampoules, miroir 2 cotés, un régulier, l'autre grossissant. Etui vinyle. **12<sup>49</sup>**

Prix rég. Simpsons 14.95

Rabais 2.96 — Vaporisateur "Charlescraft", pour hydratation de l'air. **13<sup>99</sup>**

Prix rég. Simpsons 16.95

Rabais 1.99 — Crème eau de rose glycérine pour les mains. Adoucit la peau, la laisse veloutée. **2/1<sup>99</sup>**

Prix rég. Simpsons 1.59 ch.

Rabais sur mousse à rasage "Gillette" en atomiseur. Facilite le rasage, le rend plus doux. 11 on. **2/1<sup>69</sup>**

Prix rég. Simpsons 99 ch.

Economisez sur gargarisme "Colgate". Rafraîchit votre haleine, réduit les risques de caries. 250 ml. **2/1<sup>69</sup>**

Prix rég. Simpsons 99 ch.

Rabais sur "Mini-Mist" en atomiseur pour faire disparaître les saletés des cheveux entre les shampooings. 7 on. **1<sup>89</sup>**

Prix rég. Simpsons 2.25

Rabais \$1 — Corbeille à rebuts "Celebrety". Modèle plastique avec motifs en relief, pour la chambre à coucher ou la salle de bain. **1<sup>99</sup>**

Prix rég. Simpsons 2.99

Economisez! Bain-mousse "Clifton", présente dans un sac de plastique et offert en différents arômes. **2/1<sup>99</sup>**

Prix rég. Simpsons 1.50 ch.

Rayon 701, au rez-de-chaussée

### robes de nuit 100% nylon pour dames

Prix Simpsons **6<sup>99</sup>**

Modèle coquet de marque canadienne, avec encolure ronde et manches courtes garnies d'un élastique, corsage rehaussé de dentelle. Attache au dos. Bleu, rose pâle ou jaune caramel. P.M.G.

Rayon 741, au quatrième

### jeans velours côtelé pour hommes et jeunes gens

Prix Simpsons **3<sup>99</sup>**

Jeans robustes offerts à très bas prix! Velours côtelé 100% coton. Modèle à poches western devant et 2 poches arrière, jambes évasées. Brun, tan, olive dans le groupe. Tailles 28-34; jambes 29" à 30".

Rayon 790 au sous-sol

### chemises à manches courtes pour hommes

Prix Simpsons **4<sup>99</sup> à 9<sup>99</sup>**

Procurez-vous une ou plusieurs de ces chemises sport en tissu laver-porter d'entretien facile. Polyester/coton ou nylon/acétate dans le groupe. P, M, G, TG. Modèles non disponibles dans toutes tailles ou couleurs.

Rayon 713, au rez-de-chaussée

### cardigans "Hunt Club" de Simpsons pour hommes

Prix Simpsons **9<sup>99</sup>**

Une aubaine irrésistible! Cardigans classiques 6 boutons en 70% "Orlon" acrylique/30% laine offerts à très bas prix. Marine, bleu moyen, brun avec garniture contrastante. P, M, G, TG dans le groupe.

### lampes de table avec abat-jour

Un atout de plus dans la décoration de votre intérieur! Lampe 27 1/2" de haut avec base importée en céramique ton crème. Abat-jour en vinyle plissé recouvert de tissu aspect "homespun". Jaune printanier ou beige.

Prix Simpsons

**39<sup>99</sup>**

Rayon 754, au quatrième

### bicyclette "Targa" 10 vitesses

Prix Simpsons **108<sup>95</sup>**

Pour hommes! 50 bicyclettes portant toutes l'étiquette d'une marque réputée. Modèles 1975. Freins à tirage central, leviers de sécurité, dérailleur approuvé par CCM. Bleu seulement.

### rabais \$40 — ens. golf pour hommes

Prix rég. Simpsons 199.98 **159<sup>98</sup>**

Faites vite! Nous possédons seulement 20 ensembles "MacGregor"! L'ens. 12 pces, comprend: fers 3 à 9; cocheur; bâton de lancer; bois 1, 3, 4. Tiges en acier mi-flexible, bois en ébène laminé avec incrustations. Pour droitiers seulement.

Rayon 758, au cinquième.

### ens. d'exercices pour hommes

Prix orig. Simpsons \$16 à 18.95 **12<sup>99</sup>**

Grand solde d'ensembles 2 pces en nylon ou rayonne. Veste avec glissière devant, pantalon avec bande de taille élastique et jambes avec glissière. Bleu roi, jaune ou rouge. P, M, G, TG dans le groupe.

### jeans et chemises pour jeunes gens

Jeans en velours côtelé avec jambes évasées G.W.G. Velours côtelé de coton lavable à la machine. Marine, brun, noir, vert ou tan. Tailles 26 à 36.

Prix Simpsons **13<sup>95</sup>**

Chemises sport quadrillées. Coton/polyester sans repassage dans une variété de coloris. P, M, G.

Prix Simpsons **9<sup>99</sup>**

Rayon 715, Boutique Momentum au deuxième

### solde vêtements pour garçons

Prix orig. Simpsons 14.99 à 29.99 **9<sup>99</sup> à 14<sup>99</sup>**

Une sélection de vêtements pratiques tels: complets, vestons sport et ens. de détente tous réduits pour solde! Gamme de tailles et coloris de séries interrompues. Velours côtelé, coton-brossé et polyester-laine. La plupart en tons unis de bleu, tan, brun, rouille; 8 à 18 dans le groupe.

Rayon 714, au deuxième.

### chaussures de qualité pour les jeunes

Prix Simpsons **4<sup>99</sup> à 14<sup>99</sup>**

Pour fillettes, adolescentes et garçons... voici des souliers de marques fameuses réduits pour solde. Gamme de modèles et coloris en cuir, suède et fibres synthétiques. Pointures variées dans le groupe.

Rayon 722 au deuxième.

### Gaine taille haute "Lycra" spandex de "Grenier"

Prix orig. Simpsons 21.50 **12<sup>99</sup>**

Baleines en spirales. Glissière latérale, 6 jarretelles. Bronze seulement. Tailles 28, 30, 32, 34.

### robes de nuit pour dames

Robe de nuit courte **4<sup>99</sup>** Robe de nuit longue **5<sup>99</sup>**  
Prix orig. 5.99 **4<sup>99</sup>** Prix orig. Simpsons 6.99 **5<sup>99</sup>**

Toutes de coupe flatteuse et de marques reconnues. Confection tricot nylon avec encolure en V. Rayures en rose pâle, bleu ou lilas. Tailles P, M, G.

Rayon 764, au sous-sol.

### ensembles coussin au point de croix

Prix Simpsons **9<sup>99</sup>**

Décoratifs et faciles à faire! Ensembles coussins importés de Hollande comprenant canevas point 18" x 18", aiguille, instructions et assez de laine pour compléter le motif.

### tissus haute mode à bas prix

Prix Simpsons **1<sup>99</sup> ver.**

Une imposante sélection de tissus réduits pour solde! Laine, coton et coton mixte, tricots doubles. Tons unis et motifs imprimés dans une gamme de coloris. Largeurs 45", 54" et 60".

Rayon 727 au deuxième.

### jolis bijoux à bas prix

Prix Simpsons **99<sup>c</sup> à 4<sup>99</sup>**

Des accessoires précieux pour toutes vos tenues printanières et estivales! Chaînes, pendentifs, bracelets, sautoirs, boucles d'oreilles dans un grand choix de modèles. Fabrication en métal luisant ton blanc, tons clairs ou tons vifs.

### horloges de cuisine Westclox

Prix Simpsons **9<sup>99</sup> à 10<sup>99</sup>**

Indispensables dans toute cuisine! Modèles se branchant et fonctionnant sur piles. Tons bois ou or mpsison très décoratifs.

### breloques or 10Kt et argent sterling

Prix rég. Simpsons 4.00 à 70.50 **2<sup>39</sup> à 4<sup>230</sup>**

Rabais 40% sur une grande sélection de breloques dont certaines de genre unique. Une occasion à ne pas manquer!

Rayon 703, rez-de-chaussée.

### rabais \$5 veste safari en gabardine pour dames

Prix rég. Simpsons 19.99 **14<sup>99</sup>**

Modèle à manches longues avec 4 poches à rabat boutonné, poignet un bouton. Tissu polyester facile d'entretien. Brun, beige, bleu aviation ou rouille. Tailles 10-18. Toutes les tailles ne sont pas disponibles dans tous les coloris.

Rayon 736, au troisième.

### vêtements pour bébés et enfants

Maillots T pour garçons. Polyester/coton, motif quadrillé ou rayures. 4-6x. **1<sup>99</sup>**

Prix orig. Simpsons 2.99

Veste nylon pour garçons, non-doublée, avec glissière devant. Choix de teintes.

Tailles 2-3x **2<sup>49</sup>** Tailles 4-6x **3<sup>49</sup>**  
Rég. 3.49 Rég. 4.49

Peignoirs matelassés pour fillettes. Flanellette 100% coton lavable à la machine. Bourre polyester. Motif floral sur blanc.

Tailles 2-3x **4<sup>49</sup>** Tailles 4-6x **5<sup>99</sup>**  
Orig. \$10 Orig. \$11

Poussette pour bébé, modèle léger, se pliant, facile à transporter. Cadre en métal, siège recouvert vinyle de couleur avec courroies de sécurité.

Prix rég. Simpsons 21.98 **17<sup>99</sup>**

Siège d'auto pour bébé. Modèle avec enveloppe moulée très robuste. Cadre en métal, sièges en acier. Harnais. Siège réglable 3 positions. **39<sup>99</sup>**

Rayon 744 au deuxième.

### bouilloire électrique

Prix rég. Simpsons 14.98 **11<sup>99</sup>** ch.

Bouilloire 2 pintes "Toastest" en acier inoxydable émaillé vert avec poignée "Bakelite" et base ton noir. Arrêt marche automatique. Cordon tenant. 1500 watts.

### batterie de cuisine

Prix rég. Simpsons 74.98 **64<sup>99</sup>** ens. 9 pces

Batterie de cuisine "Supreme 50" en acier inoxydable 3 plus répartissant également la chaleur. Poignées "Bakelite" ton noir, boutons profilés avec protège-doigts. L'ens. comprend: casseroles couvertes 40 on, 80 on et 120 on, cocotte couverte 200 on, poêle ouverte 10".

### mélangeur "Ostex"

Prix rég. Simpsons 49.98 **39<sup>99</sup>** ch.

10 vitesses — Modèle 6 vitesses avec 4 boutons à action pulsatrice pour couper, moudre, râper. Contenant en verre 5 tasses, capuchon mesure 1 on. Moteur 675 watts. Carter avocat.

### batterie de cuisine

Prix rég. Simpsons 34.98 **28<sup>99</sup>** ens. 7 pces

Batterie de cuisine "Provincetown" en acier émaillé, facile à nettoyer n'absorbe pas les odeurs. Boutons et poignées rebelles à la chaleur, rebords en acier inoxydable. Motif colonial sur blanc, couvercles ton brun. L'ens. comprend: casseroles couvertes 32 on, 64 on et cocotte couverte 160 on, poêle ouverte 10".

Rayon 755, au cinquième

2 DERNIERS JOURS  
VENDREDI ET SAMEDI

LES AUBAINES **SPECTACULAIRES**  
**SIMPSONS**

AUX 4 MAGASINS SIMPSONS